Réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée

pour libérer les avantages socio-économiques de la connectivité mobile

Tous droits réservés © 2018 GSM Association

La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier. Elle réunit près de 800 opérateurs et plus de 300 entreprises appartenant à l'écosystème plus large de la téléphonie mobile, dont des fabricants de téléphones et de dispositifs, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements, des sociétés Internet et des entreprises de secteurs d'activité connexes. La GSMA organise également les plus grands événements du secteur, tels que le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai, le Mobile World Congress Americas et les conférences Mobile 360 Series.

Pour en savoir davantage, visitez le site officiel de la GSMA à www.gsma.com

Suivez la GSMA sur Twitter : @GSMA

Date de publication : mars 2018

EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

À propos d'EY
EY est l'un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com

Avertissement

Le présent rapport a été préparé par Ernst & Young LLP pour l'association GSM (la « GSMA »), sur la base d'informations fournies par la GSMA et de données provenant de sources publiques

Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des lecteurs du présent rapport (les « Tiers »), hormis la GSMA. Dans toute la mesure permise par la loi, Ernst & Young LLP n'assumera aucune responsabilité liée au rapport à l'égard d'un quelconque Tiers. Si un Tiers décide de se fier au Rapport, il le fait à son propre risque.

Ernst & Young LLP n'a pas reçu l'ordre de son client, la GSMA, de répondre aux questions ou demandes de renseignement émanant de Tiers et ne répondra pas à de telles requêtes. Ernst & Young LLP n'est pas non plus mandaté par la GSMA pour actualiser le présent rapport sur la base d'événements futurs ou de travaux supplémentaires réalisés (le cas échéant) par Ernst & Young LLP. Par conséquent, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des Tiers en ce qui concerne la mise à jour du présent rapport.

Le rapport original a été rédigé en anglais. Toute traduction dans une autre langue sera considérée comme référence et la version anglaise prévaudra dans tous les cas.

Ernst & Young LLP se réserve tous les droits concernant le présent rapport.

Sommaire

Synthèse 5

1. L'économie guinéenne, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance 8

1.1 Aperçu macro-économique 8
1.2 Aperçu budgétaire 10
1.3 Aperçu démographique 12
1.4 Le marché de la téléphonie mobile en Guinée 14
1.5 Accessibilité financière des smartphones et des services mobiles en Guinée 19
1.6 Contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile 22

2. La fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 26

2.1 Aperçu de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 26
2.2 Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile 30
2.3 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs 35

3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en Guinée 36

3.1 Application des considérations de politique fiscale et des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile 36
3.2 Perspectives fiscales de la Guinée 38
3.3 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 39
3.4 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 40

4. Impact économique des réformes fiscales proposées 42

4.1 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 42
4.2 Méthode d'évaluation de l'impact quantitatif des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie 42
4.3 Élimination du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel 44
4.4 Élimination de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE) 46
4.5 Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) 47

5. Conclusion: réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée 50

Annexe A Méthodologie 52

Annexe B Estimations par scénario 62

Synthèse

Les services de téléphonie mobile jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser la croissance économique et l'inclusion sociale dans le monde en développement. L'accessibilité et la pénétration accrues des services mobiles améliorent la connectivité numérique en facilitant l'accès à internet et au haut débit mobile, ce qui contribue à réduire les barrières commerciales et encourage les échanges commerciaux, la communication, l'offre de services et le développement humain. Ces retombées positives prennent par exemple la forme d'une plus grande inclusion financière grâce aux plateformes de paiements mobiles, d'un entrepreneuriat local fondé sur le numérique, de systèmes novateurs de prestations de santé et d'éducation ou d'un nombre croissant de services publics en ligne.

Un cadre réglementaire favorable devrait s'efforcer d'apporter au secteur de la téléphonie mobile le soutien dont il a besoin pour se développer et maximiser les opportunités offertes aux consommateurs, aux entreprises et aux pouvoirs publics. La fiscalité représente à ce titre un facteur important, avec la nécessité de trouver un équilibre approprié entre la génération de recettes fiscales, la croissance économique et le développement social.

Pour profiter des avantages potentiels d'une fiscalité plus efficace du secteur de la téléphonie mobile, axée sur une plus grande accessibilité des services mobiles et le développement de l'inclusion numérique, la GSMA[1] a demandé à EY de réaliser une étude d'impact économique d'éventuelles réformes fiscales dans le secteur de la téléphonie mobile en Guinée.

Ce report analyse l'évolution du secteur de la téléphonie mobile et de sa fiscalité en Guinée, formule des propositions de réforme fiscale et évalue l'impact potentiel de ces propositions sur le secteur de la téléphonie mobile, l'économie dans son ensemble et le budget de l'État.

Le marché de la téléphonie mobile est en plein développement en Guinée, mais le coût de possession de la téléphonie mobile limite son potentiel de croissance.

En Guinée, la téléphonie mobile joue un rôle de plus en plus important dans la croissance économique et l'inclusion numérique au sein du pays. Le nombre d'abonnés mobiles est passé de 1,3 million en 2007 à 6,0 millions en 2017 (taux de pénétration de 46,5% en abonnés uniques), ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 17%. Le chiffre d'affaires total du secteur s'est élevé à 472 millions $ en 2017,[2] ce qui équivaut à 6,4% du PIB de la Guinée.[3]

Cette croissance rapide a été facilitée par les investissements réalisés par les opérateurs mobiles du pays. Un écart important subsiste toutefois entre le taux de couverture 2G de la population (86%) et celui de la couverture 3G (60%), ce qui montre que des investissements supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la connectivité mobile, notamment dans les zones rurales ou défavorisées.[4,5] Certaines initiatives gouvernementales, comme le projet de réseau national de fibre optique de Guinée,[6] contribuent à encourager l'investissement dans le secteur, mais un certain nombre de difficultés continuent de faire obstacle à la poursuite du développement du secteur de la téléphonie mobile.

Le coût de possession élevé de la téléphonie mobile en Guinée représente notamment un obstacle important. Les personnes qui appartiennent à la tranche inférieure de la répartition des revenus (20% les plus pauvres) consacrent approximativement 10,9% de leurs revenus mensuels à la possession de la téléphonie mobile (sur la base d'un panier de consommation de 500 Mo). Les paniers plus consommateurs de données sont encore moins accessibles : le coût d'un panier de consommation intermédiaire (1 Go de données, 250 minutes d'appel et 100 SMS) est supérieur au revenu mensuel total des personnes figurant dans la tranche inférieure des revenus (20% les plus pauvres) et se

1. GSMA, https://www.gsma.com/mea/
2. Base de données GSMA Intelligence
3. Base de données GSMA Intelligence et comptes annuels des entreprises.
4. Base de données GSMA Intelligence
5. La 4G n'a pas encore été lancée en Guinée
6. Backbone National à Fibre Optique de Guinée

situe par conséquent largement au-dessus du seuil d'accessibilité de « 1 pour 2 » (1 Go de données pour moins de 2% des revenus mensuels) préconisé par les Nations Unies.[7]

La fiscalité du secteur de la téléphonie mobile est disproportionnellement élevée par rapport à d'autres pays africains

Pour 2017, la contribution fiscale totale du secteur est estimée à 278 millions $,[8] représentant 20% des recettes fiscales totales de la Guinée.[9] La part des impôts et redevances payés par le secteur dans le total des recettes fiscales est presque trois fois supérieure à celle des revenus totaux du secteur exprimés en pourcentage du PIB.[10] La contribution fiscale totale du secteur de la téléphonie mobile représente ainsi 54% des revenus du secteur, un chiffre relativement élevé par rapport à d'autres pays d'Afrique tels que le Nigeria (9%), le Maroc (11%), l'Afrique du Sud (20%), le Rwanda (21%), le Sénégal (22%) ou l'Égypte (23%).

Grâce à des réformes politiques, le gouvernement guinéen a la possibilité de simplifier et de rééquilibrer la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile pour soutenir la croissance de l'économie et parvenir à une plus grande inclusion numérique et financière.

L'économie guinéenne a connu un ralentissement entre 2014 et 2015[11] pour rebondir ensuite avec une croissance de 6,2% du PIB réel en 2017, le dixième taux le plus élevé de l'Afrique. Malgré cela, un certain nombre de difficultés perdurent et il faudra d'importantes réformes structurelles et un développement des infrastructures pour maintenir ce niveau de croissance à moyen terme.

L'économie guinéenne reste fortement tributaire du secteur minier. Elle est donc sensible aux fluctuations des cours internationaux des matières premières. En réponse à cette situation, le gouvernement vise une plus grande diversification économique dans le cadre de son Plan National de Développement Économique et Social 2016-20 (PNDES).[12]

Le secteur de la téléphonie mobile est susceptible de contribuer à cet objectif politique et de générer d'importants avantages socio-économiques pour la Guinée, en améliorant par exemple les taux d'alphabétisation, qui se situent parmi les plus bas du monde.[13] L'amélioration de la pénétration de la 3G permettrait également d'améliorer l'accès des Guinéens à internet : 9,8% seulement des habitants du pays déclaraient utiliser internet en 2016.[14]

Pour profiter de ces avantages, le gouvernement de la Guinée pourrait s'efforcer d'améliorer les conditions d'exploitation des opérateurs mobiles. Cela passe notamment par la mise en place des infrastructures de télécommunications nécessaires au développement de la téléphonie mobile, comme le prévoit la stratégie nationale de développement des télécommunications et de l'économie numérique (2016-2020),[15] et l'examen de réformes fiscales susceptibles de rendre les technologies mobiles plus abordables pour les consommateurs.

La réforme fiscale du secteur conduirait à un développement considérable de la pénétration mobile et favoriserait l'investissement dans le secteur et l'accessibilité financière des services. La croissance du secteur se traduirait également à moyen terme par une augmentation du PIB et des recettes fiscales de l'État.

Pour encourager la poursuite de la croissance du secteur et de l'ensemble de l'économie, trois options de réforme fiscale ont été examinées. Ces mesures budgétaires permettraient d'améliorer la pénétration des services mobiles, d'encourager la migration technologique vers les smartphones et les connexions 3G et d'augmenter le PIB et les recettes fiscales à moyen terme :

- **Suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel :** l'élimination de la taxe sur la consommation téléphonique (TCT) applicable aux bonus d'appel,[16] qui s'élève actuellement à 1 GNF par seconde, permettrait de réduire le coût des appels gratuits offerts par les opérateurs mobiles. Cette mesure devrait entraîner une augmentation de l'offre d'appels bonus et donc réduire le coût effectif des communications téléphoniques pour les abonnés, ce qui devrait en retour favoriser l'usage et la connectivité dans l'ensemble du pays. Cette réforme aurait les retombées suivantes :

7. Alliance for Affordable Internet (2017), 2017 Affordability Report- http://a4ai.org/affordability-report/report/2015/#redefine_%E2%80%9Caffordability%E2%80%9D_with_income_and_gender_inequalities_in_mind
8. Source : analyses EY et données des opérateurs
9. Les recettes fiscales nettes de l'année civile 2017 sont de 12 633 643 millions GNF (1,414 milliard $). Source : ministère de l'économie et des finances de la République de Guinée.
10. EY a estimé les revenus du marché pour 2017 sur la base des données des opérateurs pour 2016.
11. Ce ralentissement de l'économie guinéenne a principalement été la conséquence de l'épidémie d'Ebola, qui a coûté la vie de 2 544 guinéens et a fortement pesé sur l'activité économique de la région.
12. Gouvernement Guinéen, Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 – http://www.gouvernement.gov.gn/index.php/bulletin
13. D'après les chiffres de la Banque mondiale, le taux d'alphabétisation est de 46% chez les jeunes et de 32% dans la population adulte de Guinée.
14. DataBank de la Banque mondiale. Les statistiques d'utilisation d'internet comprennent les services fixes et mobiles.
15. Gouvernement de la République de Guinée, *Stratégie Nationale de développement des Télécommunications et de l'Economie Numérique* (2016) – https://smartafrica.org/IMG/pdf/srategie_tic_finale_v.6_28_juillet_2016.pdf
16. Les bonus d'appel désignent des crédits téléphoniques qui ne sont pas facturés au client. Dans le régime fiscal actuel, les opérateurs doivent payer une taxe de 1 GNF par seconde sur ces appels.

- La pénétration mobile augmenterait de 663.000 abonnés uniques (4,3%) d'ici 2023, ce qui correspond à 1,3 million de nouvelles connexions, tandis que la consommation de données mobile augmenterait de 11,9%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 44 millions $ (6,9%).

- Le PIB augmenterait de 57 millions $ (0,9%) et les recettes fiscales annuelles de plus de 13 millions $ (0,5%), ce qui représente un surcroît total de plus de 41 millions $ de recettes fiscales sur cinq ans.

- **Suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE) :** l'élimination de la surtaxe de 0,12 $ perçue sur les appels internationaux entrants (SAIE)[17] devrait entraîner une augmentation du volume des appels internationaux en direction de la Guinée et améliorer ainsi la connectivité pour les entreprises comme pour les consommateurs. Elle permettrait également de réduire les importants moyens humains et financiers consacrés à la lutte contre les passerelles GSM illégales. Cette réforme aurait les retombées suivantes :

  - Les appels internationaux entrants augmenteraient de 263 millions de minutes en 2023, entraînant une augmentation de 114 millions $ (17,7%) des revenus du secteur. Cela permettrait un réinvestissement significatif par le secteur, atteignant approximativement 6 millions $ par an. La pénétration mobile augmenterait de 927 000 abonnés uniques (6,0%) d'ici 2023, soit 1,8 million de nouvelles connexions.

  - Le PIB augmenterait de 89 millions $ (1,4%) et les recettes fiscales annuelles de plus de 8 millions $ (0,3%), ce qui représente un surcroît total de plus de 16 millions $ de recettes fiscales sur cinq ans.

- **Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) :** la réduction proposée de 80% de la redevance FH payée chaque année par les opérateurs mobiles guinéens alignerait le niveau de cette redevance sur les niveaux moyens observés en Afrique.[18] Elle encouragerait un climat plus propice à l'investissement dans le secteur guinéen de la téléphonie mobile, avec les retombées suivantes :

  - La pénétration mobile augmenterait de 220.000 abonnés uniques (1,4%) d'ici 2023, ce qui correspond à 423.000 nouvelles connexions. Cela augmenterait les revenus du secteur de 14 millions $ (2,1%), conduisant à une augmentation de 0,6 million $ par an de l'investissement dans le secteur de la téléphonie mobile.

  - Le PIB augmenterait de 22 millions $ (0,3%) et les recettes fiscales annuelles de plus de 2 millions $ (0,1%), ce qui représente un surcroît total de plus de 5 millions $ de recettes fiscales sur cinq ans.

Dans tous les scénarios, la croissance du secteur aurait également des avantages sociétaux plus larges, en facilitant notamment l'accès au haut débit et aux données mobiles, plus particulièrement au sein des communautés rurales à plus faibles revenus, car dans chaque scénario, plus de 50% des nouveaux abonnés proviennent des catégories à faibles revenus.

L'accroissement de la pénétration mobile entraînerait une augmentation de la productivité dans l'ensemble de l'économie, et donc une augmentation du PIB, du revenu des ménages, de l'emploi et de l'investissement. Il est en outre démontré que toutes les réformes proposées s'autofinancent en termes d'impact sur les recettes fiscales à moyen terme, et qu'elles génèreront des recettes fiscales positives avant la fin du Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020.

17. La SAIE prend la forme d'un prix fixe imposé que les opérateurs doivent facturer pour la terminaison des appels internationaux entrants. Le tarif actuel est de 0,28 $ par minute, dont 0,12 $ de surtaxe bénéficiant à l'État.
18. En Afrique subsaharienne, les redevances sur les faisceaux hertziens représentent en moyenne 0,74% du chiffre d'affaires des opérateurs (sur la base d'un échantillon de 11 pays pour lesquels les chiffres sont disponibles pour 2016). En Guinée, elles représentent en moyenne 3,9% du chiffre d'affaires des opérateurs. C'est la raison pour laquelle nous proposons une réduction de 80% du niveau actuel des redevances pour les rapprocher du niveau moyen de l'Afrique subsaharienne.

1. L'économie guinéenne, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance

1.1 Aperçu macro-économique

L'économie de la Guinée est en train de se remettre de la récente épidémie d'Ebola et des fluctuations de prix des matières premières. Elle aura besoin de réformes structurelles pour atteindre les objectifs à moyen terme du gouvernement

L'économie guinéenne a connu un développement rapide en 2017, avec un taux de croissance de 6,2% et un produit intérieur brut (PIB) d'environ 7,3 milliards $.[19] Il s'agit du dixième taux de croissance le plus élevé d'Afrique, qui atteste de la vigueur de la reprise guinéenne après le ralentissement économique de 2014 et 2015. Pendant cette période, le PIB a augmenté en moyenne de seulement 0,2% par an, en raison principalement d'une épidémie d'Ebola qui a fait 2 544 morts[20] et a lourdement pesé sur l'activité économique de la région.

Cette récente croissance de l'économie guinéenne a été soutenue par l'augmentation de la production minière et de la demande intérieure, ainsi que par des conditions d'exportation favorables. Du point de vue de l'offre, l'alimentation accrue en électricité provenant du barrage hydroélectrique de Kaleta et l'exécution récente de contrats de construction (d'une valeur estimée égale à 15% du PIB) ont stimulé l'activité économique.[21] La production estimée de bauxite,[22] qui est le principal produit d'exportation du pays, a également augmenté de plus de 8,8% en 2016.[23]

Du point de vue de la demande, l'affaiblissement du franc guinéen (GNF) a permis une augmentation réelle estimée de 6,3% des exportations (en montant) en 2017.[24] La consommation des ménages, qui avait chuté de plus de 5% en 2015, devrait avoir retrouvé ses niveaux d'avant 2014 en 2017.[25]

L'investissement direct étranger (IDE) a considérablement augmenté depuis 2014. On estime ainsi que les flux annuels d'IDE ont augmenté de 84% entre 2016 et 2017, atteignant près de 458,6 millions $.[26] Ils représentent 48% de l'investissement total en Guinée, en forte croissance par rapport au niveau de 2014, lorsque l'IDE représentait à peine plus de 3 millions $.[27]

Malgré des signes de reprise solide, l'économie guinéenne continue de se heurter à plusieurs difficultés. Comme le montre la figure 1, le PIB par habitant était de seulement 626 $ en 2016, un chiffre nettement inférieur à la moyenne régionale.

19. Base de données Oxford Economics
20. Fonds monétaire international, Guinée : Consultations de 2016 au titre de l'article IV - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la Guinée - http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Guinea-2016-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44152
21. *Ibid.*
22. La bauxite, un minerai à forte teneur en aluminium, est l'une des principales sources d'aluminium dans le monde.
23. United States Geological Survey – https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/bauxite/mcs-2017-bauxi.pdf
24. Base de données Oxford Economics
25. *Ibid.*
26. Base de données Oxford Economics. Une part importante de ce montant est dirigée vers le secteur minier (FMI 2016).
27. *Ibid.*

Figure 1

PIB par habitant dans un échantillon de pays africains (2016)

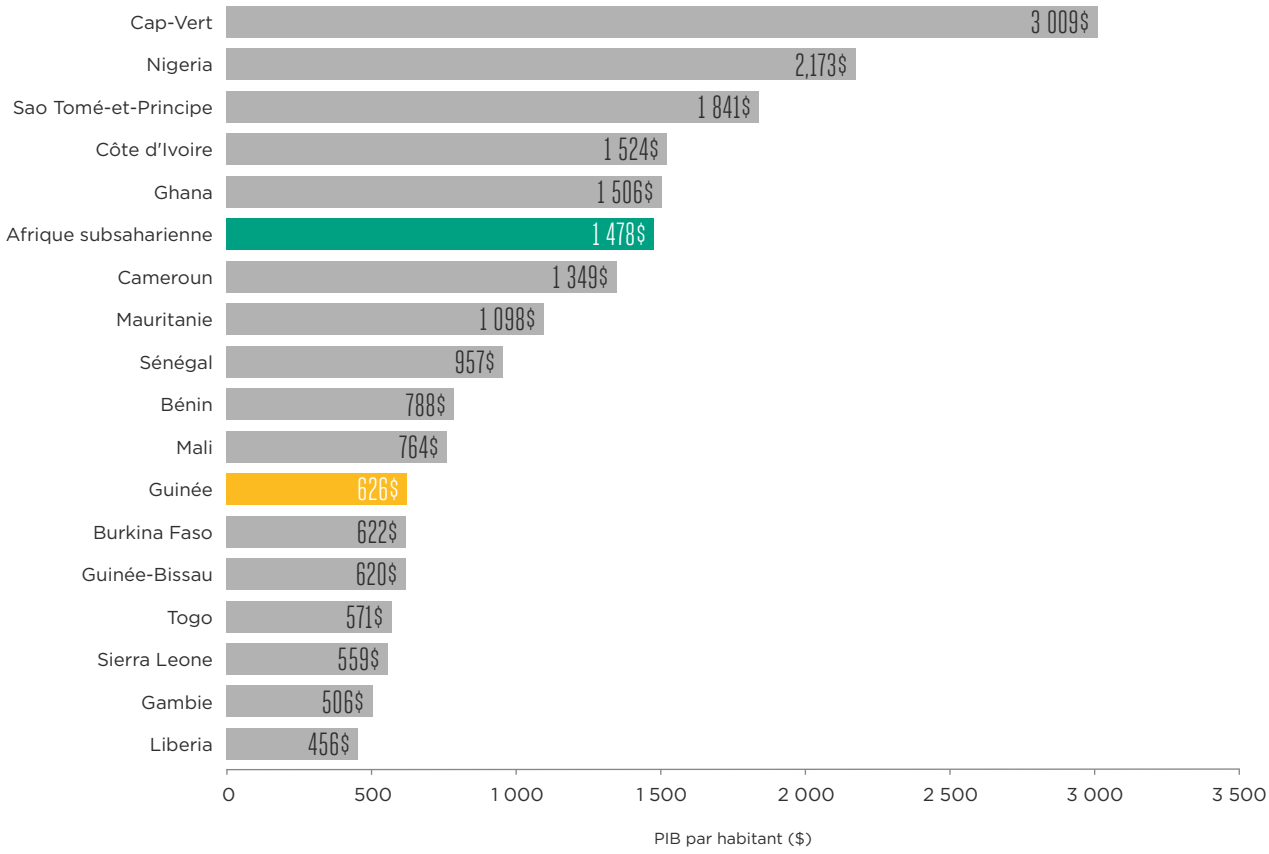

Source : base de données Oxford Economics

La poursuite de la croissance économique aura besoin d'être soutenue par une amélioration des infrastructures, dans le domaine notamment de l'énergie et des transports, qui constituent selon le FMI les principales barrières à l'activité économique.[28] En 2014, 4% seulement des habitants des zones rurales avaient accès à l'électricité, contre 68,5% de la population urbaine du pays.[29] Ce décalage constitue un frein à l'activité économique dans les zones rurales, faisant obstacle à la fois au développement des réseaux et à la possession de téléphones portables. La Guinée se classe au 135ème rang mondial sur 138 pays dans l'indice du rapport sur la promotion du commerce mondial (*Enabling Trade Index*),[30] avec des scores particulièrement bas en matière de disponibilité et de qualité des infrastructures de transport (137ème) et de disponibilité et d'utilisation des TIC[31] (136ème).

En plus de ces difficultés infrastructurelles, la diversification limitée de l'économie guinéenne la rend particulièrement sensible aux risques des marchés extérieurs. L'or et les produits liés à l'aluminium (dont notamment la bauxite) représentent plus de 76% du montant total des exportations guinéennes. Le secteur minier représente une part significative de l'économie guinéenne,[32] les rentes minières[33] représentant à elles seules 9,5% du PIB de la Guinée en 2015.[34] Comme illustré en figure 2, ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ce qui rend le pays vulnérable aux chocs de prix des matières premières tels que ceux connus en 2014 et 2015.[35]

28. Fonds monétaire international, Guinée : Consultations de 2016 au titre de l'article IV - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la Guinée – http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Guinea-2016-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44152
29. DataBank de la Banque mondiale
30. Forum économique mondial, *The Global Enabling Trade Report 2014* http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalEnablingTrade_Report_2014.pdf
31. Technologies de l'information et des communications
32. Entre 2010 et 2014, le secteur minier représentait en moyenne 20% du PIB de la Guinée. Ministère des mines et de la géologie, 2014.
33. Les rentes minières sont la différence entre la valeur de la production d'un stock de minerais aux cours mondiaux et leur prix de revient. Les minerais pris en compte dans le calcul sont l'étain, l'or, le plomb, le zinc, le fer, le cuivre, le nickel, l'argent, la bauxite et le phosphate.
34. DataBank de la Banque mondiale
35. Entre 2013 et 2015, le prix de l'aluminium ($/mt) a baissé d'environ 10% et les cours de l'or ($/once troy) ont chuté de 18% (DataBank de la Banque mondiale).

Figure 2

Rentes minières dans un échantillon de pays africains (en % du PIB, 2015)

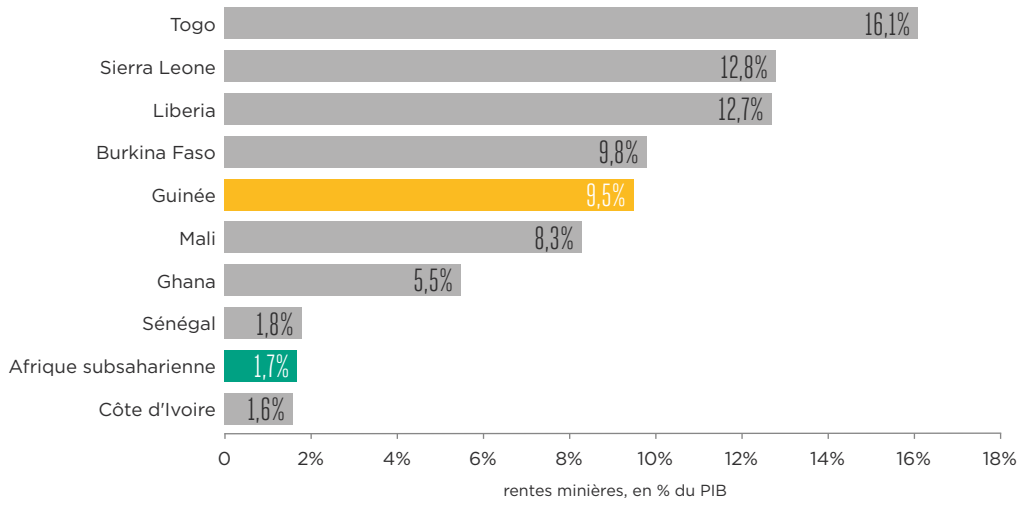

Source: DataBank de la Banque mondiale

La diversification économique a été jugée prioritaire par le Fonds monétaire international (FMI) en 2016[36] et figure parmi les priorités du Plan national de Développement Économique et Social 2016-2020 (PNDES) du gouvernement.

Le PNDES définit en particulier le projet des pouvoirs publics de promouvoir les conditions du développement de l'économie numérique et de « *faire des TIC un moteur du développement économique et social en Guinée* ».[37] D'autres objectifs du secteur des TIC sont définis dans la Stratégie Nationale de développement des Télécommunications et de l'Economie Numérique (2016-2020), qui prévoit la mise en place d'un réseau national de fibre optique et l'achèvement d'autres infrastructures essentielles de communication électronique.[38] Ce document définit également l'objectif du gouvernement d'adopter une politique de financement favorable à l'économie numérique. Grâce à une fiscalité efficace du secteur de la téléphonie mobile, ces objectifs devraient être réalisables d'ici 2020, permettant ainsi d'améliorer la productivité dans l'ensemble de l'économie et de développer la culture numérique de la population.

1.2 Aperçu budgétaire

Les finances publiques de la Guinée sont en voie d'amélioration, bien qu'une souplesse budgétaire considérable sera nécessaire pour financer les besoins en investissement

La situation des finances publiques s'est améliorée ces dernières années : le déficit budgétaire de la Guinée, qui s'était creusé à 8,1% du PIB en 2015, a été ramené à 1,4% en 2016. Les recettes publiques (sans compter les dons) ont grimpé à 15% du PIB en 2016, contre 13,7% en 2015,[39] tandis que les dépenses publiques ont diminué d'environ 12,9% sur l'année.[40]

Des efforts d'augmentation des recettes fiscales sont en cours en Guinée, axés sur une meilleure identification des contribuables, l'amélioration de la collecte des données et un contrôle plus strict de la base imposable des entreprises.[41] Le PNDES prévoit

36. Fonds monétaire international, Guinée : Consultations de 2016 au titre de l'article IV - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la Guinée – http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Guinea-2016-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44152
37. *Ibid.*
38. Gouvernement de la République de Guinée, *Stratégie Nationale de développement des Télécommunications et de l'Economie Numérique* (2016) – https://smartafrica.org/IMG/pdf/srategie_tic_finale_v.6_28_juillet_2016.pdf
39. Banque mondiale, Guinée – Vue d'ensemble
40. Base de données Oxford Economics
41. Fonds monétaire international, Guinée : Consultations de 2016 au titre de l'article IV - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la Guinée – http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Guinea-2016-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44152

en outre de simplifier le système fiscal guinéen pour améliorer l'environnement des affaires et le respect des obligations fiscales.

La ventilation des recettes fiscales présentée en figure 3 montre que la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile représentait près de 20% des recettes fiscales totales de l'État guinéen en 2016, contre 17% environ pour le secteur minier. La fiscalité des autres biens et services (TVA et droits d'accise par exemple) représentait 35% de l'ensemble des recettes fiscales, tandis que la taxation du commerce international (ex. droits de douane) et les impôts directs (ex. impôt sur le revenu des personnes) hors secteurs de la téléphonie mobile et de l'extraction minière représentaient respectivement 20% et 8% du total. Ces chiffres font ressortir les effets de distorsion du système fiscal pour les opérateurs mobiles et les consommateurs ; par rapport au secteur minier, le secteur de la téléphonie mobile représente une part plus importante des recettes fiscales, alors que ses revenus représentent une part du PIB inférieure à celle des rentes minières (6,4 % contre 9,5%).

Figure 3

Composition des recettes fiscales de la Guinée (2016)

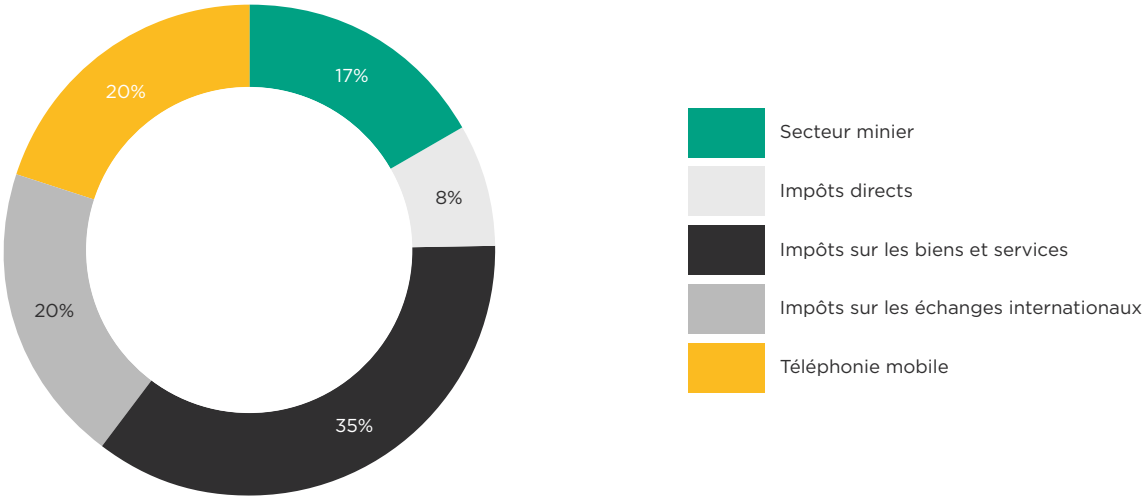

Source : Fonds monétaire international, analyse par EY des données des opérateurs

Les dépenses publiques de la Guinée sont estimées à environ 1,5 milliard $ en 2017, ce qui représente 20,9% du PIB.[42] La dette publique brute devrait décroître, d'environ 55,8% du PIB en 2016 à 43,1% du PIB en 2018.[43]

La Banque mondiale et le FMI, la Guinée reste malgré tout exposée à un risque modéré de surendettement, qui pourrait s'aggraver si les dépenses envisagées n'ont pas l'impact attendu sur la croissance économique.[44]

Il est donc important que le gouvernement guinéen concentre ses interventions sur les secteurs les plus productifs sur le plan économique. À ce titre, la politique fiscale devrait tenir compte des effets de distorsion de la fiscalité de certains secteurs (ex. téléphonie mobile) qui sont susceptibles de générer un surcroît significatif d'activité économique et de recettes fiscales à court et moyen terme.

42. Base de données Oxford Economics
43. Base de données Oxford Economics
44. Banque mondiale, « Guinée – Vue d'ensemble »

1.3 Aperçu démographique

La croissance rapide de la population et son urbanisation croissante constitue un défi pour les infrastructures et les services de la Guinée

La figure 4 présente un aperçu démographique de la Guinée. Le pays compte approximativement 12,4 millions d'habitants. Le taux de croissance annuel moyen de la population a été de 2,3% entre 2006 et 2016,[45] provenant principalement de l'amélioration de l'espérance de vie, qui est passée de 53 ans en 2005 à plus de 59 ans en 2015.

Figure 4

Aperçu de la situation démographique de la Guinée

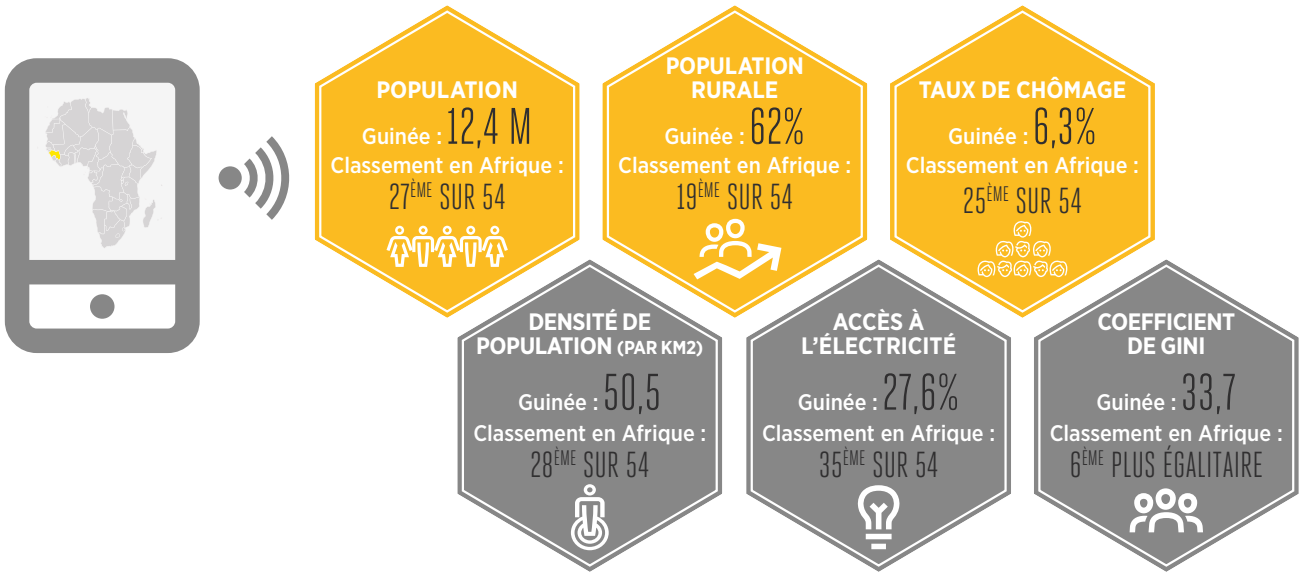

Source : base de données Oxford Economics, DataBank de la Banque mondiale, analyse EY

45. DataBank de la Banque mondiale

Un pourcentage relativement élevé de la population (62%) habite dans les zones rurales. Comme illustré par la figure 5, ce chiffre a régulièrement baissé depuis les années 60, où il était de 90%, en raison de l'urbanisation croissante du pays. Cette évolution constitue un défi pour les pouvoirs publics, qui doivent veiller à ce que des investissements suffisants en infrastructures soient réalisés pour répondre à la demande croissante d'énergie, de transports et de services de communication.

Figure 5

Part de la population rurale dans la population totale (%, 1960-2016)

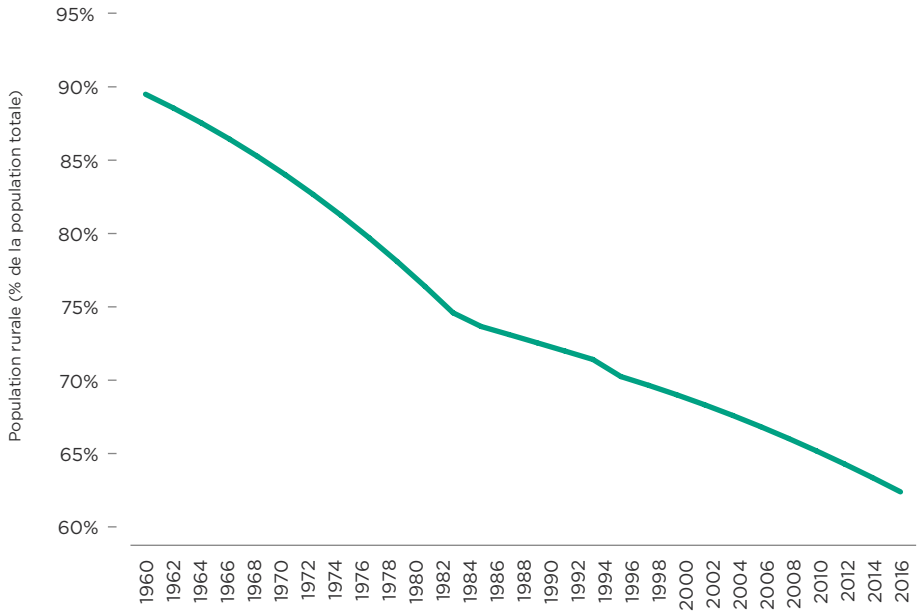

Source : Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

Le taux moyen d'électrification de la Guinée est de 27,7% seulement,[46,47] mais ce chiffre cache d'importantes disparités entre zones rurales et urbaines : en 2014, 4,0% seulement de la population des zones rurales avait accès à l'électricité, contre 68,5% de la population urbaine.[48]

En plus d'un accès limité à l'électricité, le pourcentage de la population qui utilise internet[49] est relativement faible en Guinée par rapport à ses homologues de la région (9,8%). Comme le montre la figure 6, ce chiffre est inférieur d'environ 10 points de pourcentage à la moyenne régionale.

46. DataBank de la Banque mondiale
47. Le taux d'électrification est le pourcentage de la population totale qui a accès à l'électricité.
48. DataBank de la Banque mondiale
49. Les utilisateurs d'internet sont les personnes qui ont utilisé internet (quel qu'en soit l'endroit ou la technologie, fixe ou mobile) au cours des trois mois précédents.

Figure 6

Utilisateurs d'internet dans un échantillon de pays africains (en % de la population, 2016)

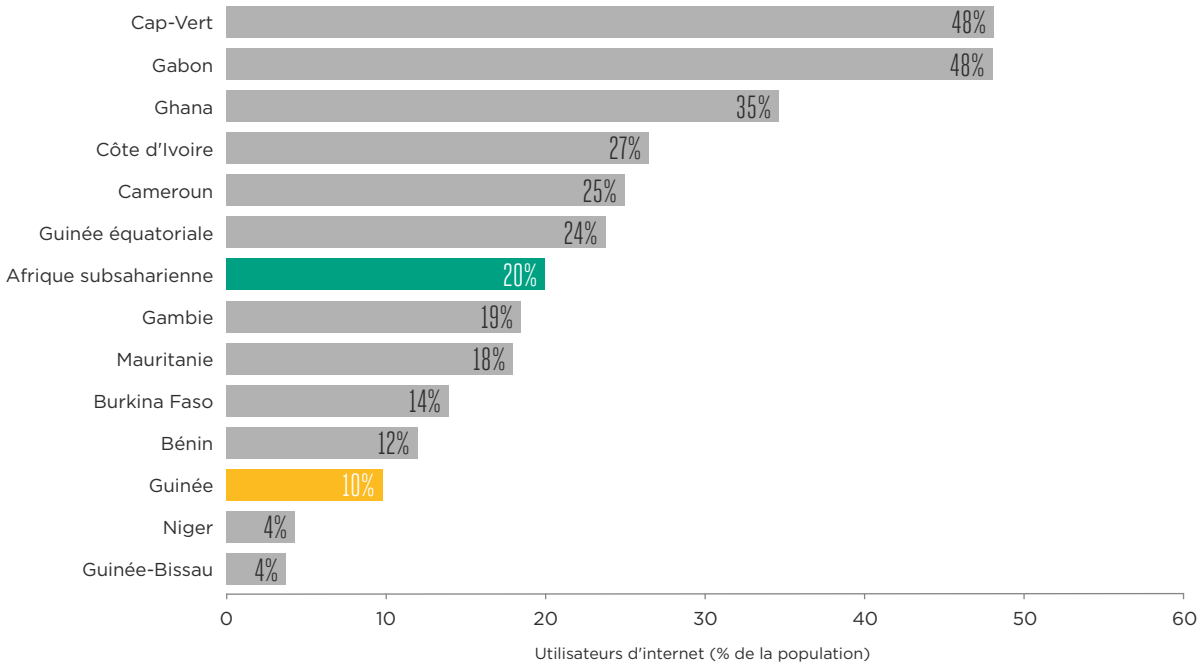

Source : Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

L'amélioration de l'accès à l'électricité et aux services internet devrait par conséquent être considérée comme une priorité politique par le gouvernement guinéen, et pourrait être facilitée par le développement du secteur de la téléphonie mobile

La volonté des pouvoirs publics de développer les infrastructures de la Guinée, et plus particulièrement de promouvoir des conditions propices à l'économique numérique, constitue une occasion d'améliorer la connectivité mobile du pays. En offrant un cadre fiscal propice à l'investissement privé et étranger dans le secteur, les pouvoirs publics peuvent contribuer à améliorer l'accès à internet d'une majorité de la population rurale de Guinée et à combler ainsi la fracture numérique.

1.4 Le marché de la téléphonie mobile en Guinée

Le marché guinéen de la téléphonie mobile est en pleine croissance, mais plus de la moitié de la population n'était pas encore connectée à des services mobiles en 2017

Au cours des dix dernières années, le marché de la téléphonie mobile a connu une croissance rapide en Guinée, avec une augmentation de 4,7 millions d'abonnés entre 2007 et 2017. Cependant, comme l'illustre la figure 7, qui présente un aperçu du marché guinéen de la téléphonie mobile, il existe un potentiel important de développement du secteur (comme en atteste le niveau de pénétration relativement faible de la 3G et des smartphones) et de réalisation de la vision présentée dans le Plan National de Développement Économique et Social 2016-20 (PNDES) du gouvernement.

Figure 7

Le marché guinéen de la téléphonie mobile en quelques chiffres[50]

CHIFFRES CLÉS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs mobiles guinéens ont réalisé un chiffre d'affaires de **0,5 milliard $** en 2017, ce qui correspond à plus de 6,4% du PIB de la Guinée.

9ème marché de la téléphonie mobile en Afrique de l'Ouest en termes de chiffre d'affaires.

11,4 millions de connexions à fin 2017, ce qui correspond à 88,4% de pénétration totale
Prévision 2022 : 14,2 millions (TCAC de 4,5% à 5 ans).

6,0 millions d'abonnés uniques à fin 2017, soit un taux de pénétration de 46,5% en abonnés uniques
Prévision 2022 : 7,3 millions (TCAC de 4,2% à 5 ans).

VENTILATION DU NOMBRE TOTAL DE CONNEXIONS

17% pénétration 3G* (connexions) à fin 2017
Prévision 2022 : 74% (3G et 4G – TCAC de 34% à 5 ans).
*Il n'y avait pas de connexion 4G à fin 2017

28% pénétration des smartphones à fin 2017
Prévision 2022 : 55% (TCAC de 14% à 5 ans).

99% connexions prépayées à fin 2017
Prévision 2022 : 98% (TCAC de -0,3% à 5 ans).

Source : GSMA Intelligence, analyse EY

50. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) est le taux de croissance annuel moyen pour la période.

Comme l'illustre la figure 8, le taux de pénétration mesuré en nombre d'abonnés uniques a connu une croissance rapide sur la dernière décennie, 46,5% de la population étant connectée à fin 2017 (ce qui équivaut à un taux de pénétration de 88,4% en nombre de connexions).[51] Le taux de croissance s'est toutefois ralenti depuis 2014.

Figure 8

Taux de pénétration mesuré en nombre d'abonnés uniques, Guinée, 2007–2017

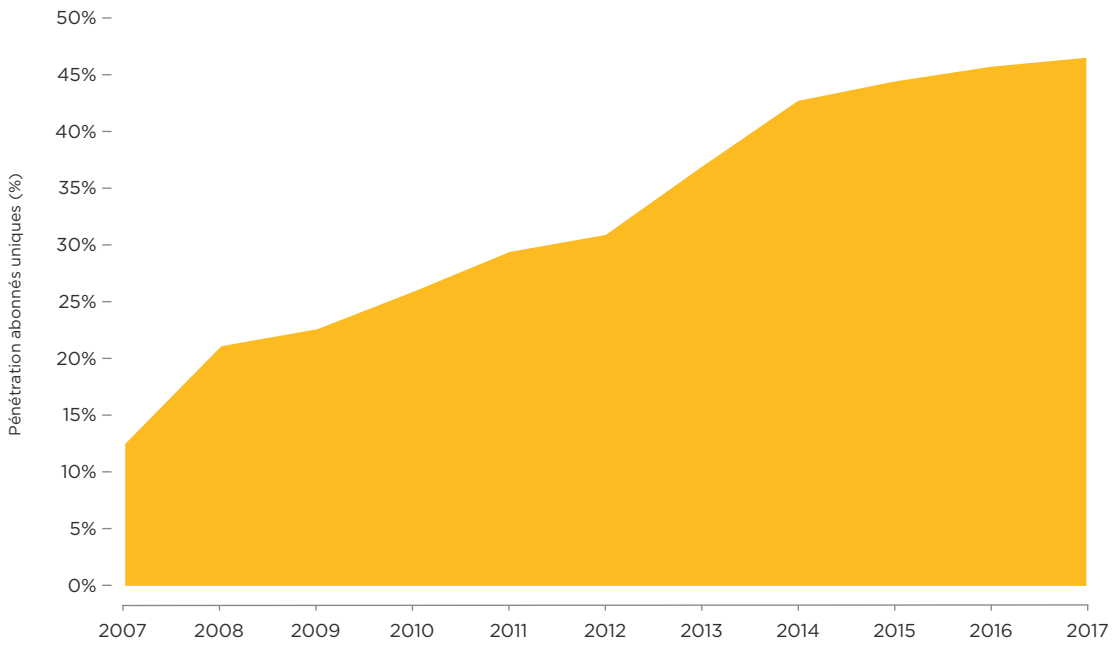

Source : base de données GSMA Intelligence

Malgré cette croissance rapide, il existe encore une marge considérable d'expansion, car plus de la moitié de la population n'est pas encore connectée à des services mobiles. Comme illustré dans la figure 9, la Guinée se classe derrière plusieurs homologues de la région en termes de pénétration en nombre d'abonnés uniques. Le taux d'accès aux services de données mobiles est lui aussi plus bas, avec seulement 14,4% de personnes bénéficiant d'un accès à l'internet mobiles. Cette pénétration relativement faible est le reflet à la fois d'un réseau 3G limité et d'un manque d'accessibilité des technologies mobiles plus sophistiquées (smartphones et services 3G).

51. Il existe une différence importante entre le nombre de connexions mobiles (l'indicateur traditionnellement utilisé par le secteur pour mesurer la taille et le taux de pénétration du marché) et la notion d'abonné unique. Cette dernière désigne une seule personne abonnée à un service mobile, même si cette personne possède plusieurs connexions mobiles (cartes SIM).

Figure 9

Pénétration de la téléphonie mobile dans un échantillon de pays africains (en nombre d'abonnés uniques, tous abonnés confondus et internet mobile, 2017)

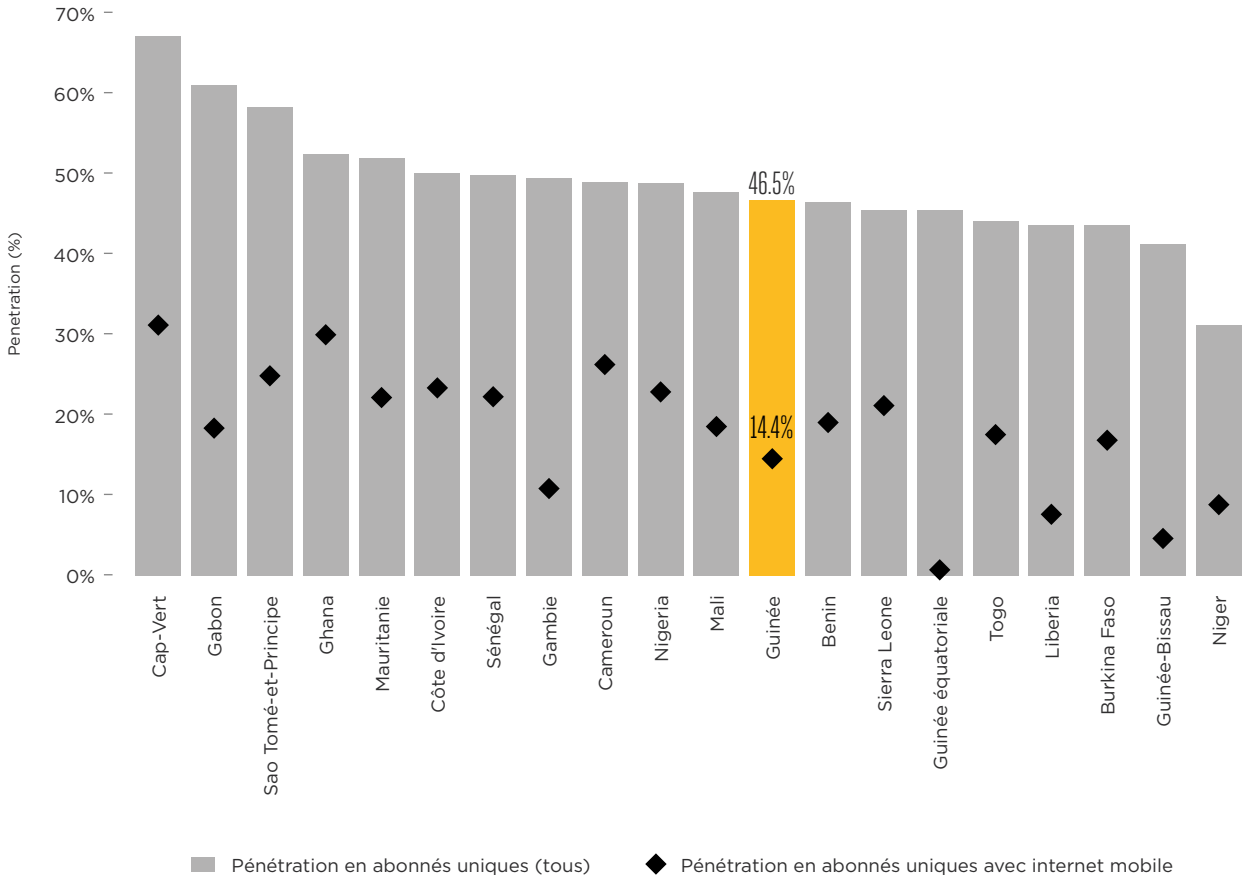

Source : base de données GSMA Intelligence

Comme illustré dans la figure 10, le marché guinéen de la téléphonie mobile est dominé par les services 2G, la pénétration des services 3G restant relativement faible à seulement 17% (du nombre total de connexion) à fin 2017. La pénétration de la 3G (connexions totales) devrait toutefois surpasser celle de la 2G d'ici 2020, pour atteindre environ 46% au 4ème trimestre 2020. Les services 4G devraient être lancés vers la fin de 2019, avec un taux de pénétration prévu de 19% d'ici 2022.

Cette relative lenteur du déploiement et de l'adoption des technologies 3G et 4G est la conséquence du coût relatif élevé des services mobiles et appareils portables en Guinée et de la rentabilité économique limitée des réseaux dans les zones rurales. Bien que la pénétration combinée des services 3G et 4G services devrait passer à plus de 74% de la population d'ici la fin de 2022, plus d'un quart de la population sera encore privée d'accès aux technologies mobiles modernes. L'augmentation de la pénétration des services 3G et 4G sera importante à moyen terme pour la Guinée, car l'accès actuel aux services internet est limité et coûteux.[52]

52. Telecom Market Research, mars 2016.

Figure 10

Taux de pénétration du marché (en nombre de connexions), par technologie

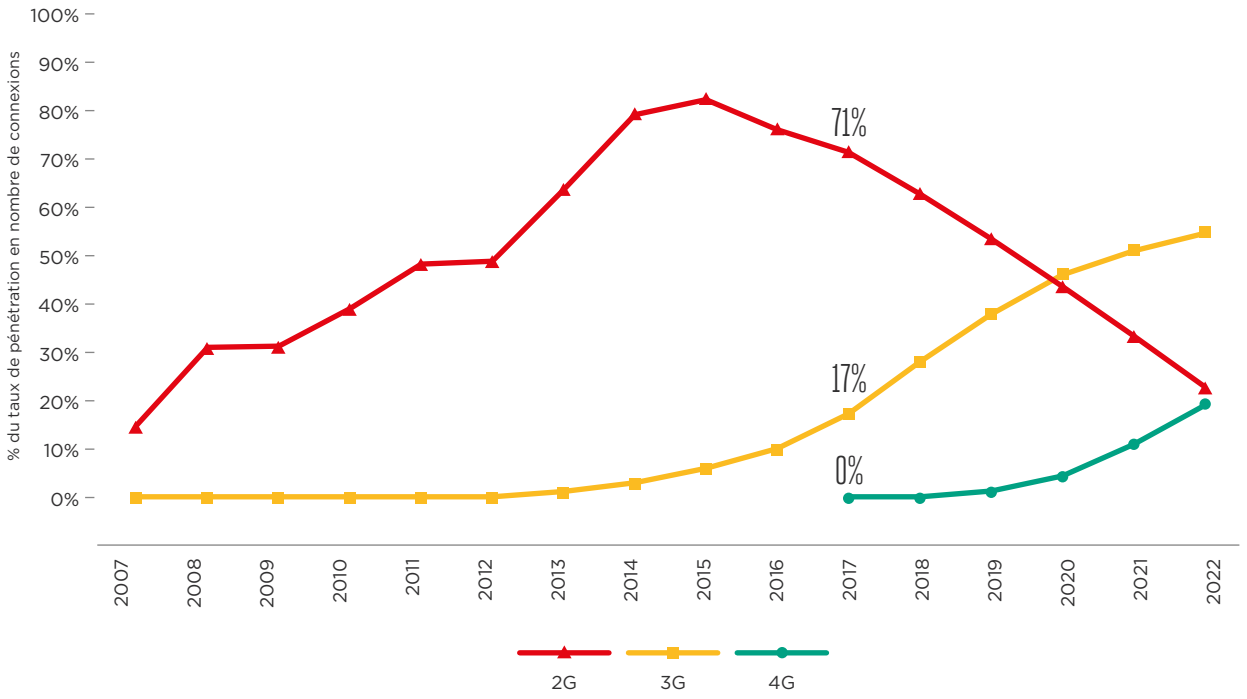

Source : base de données GSMA Intelligence

Estimé à 6,87 $ par mois au 4ème trimestre 2017, l'ARPU (*Average Revenue Per User* : revenu moyen par utilisateur) est relativement faible en Guinée par rapport à d'autres marchés de l'Afrique de l'Ouest (cf. figure 11. Ce faible niveau d'ARPU s'explique en grande partie par le faible niveau de revenus par habitant et la pénétration limitée des services 3G.

Figure 11

Revenu moyen par utilisateur (abonnés uniques, 2017)

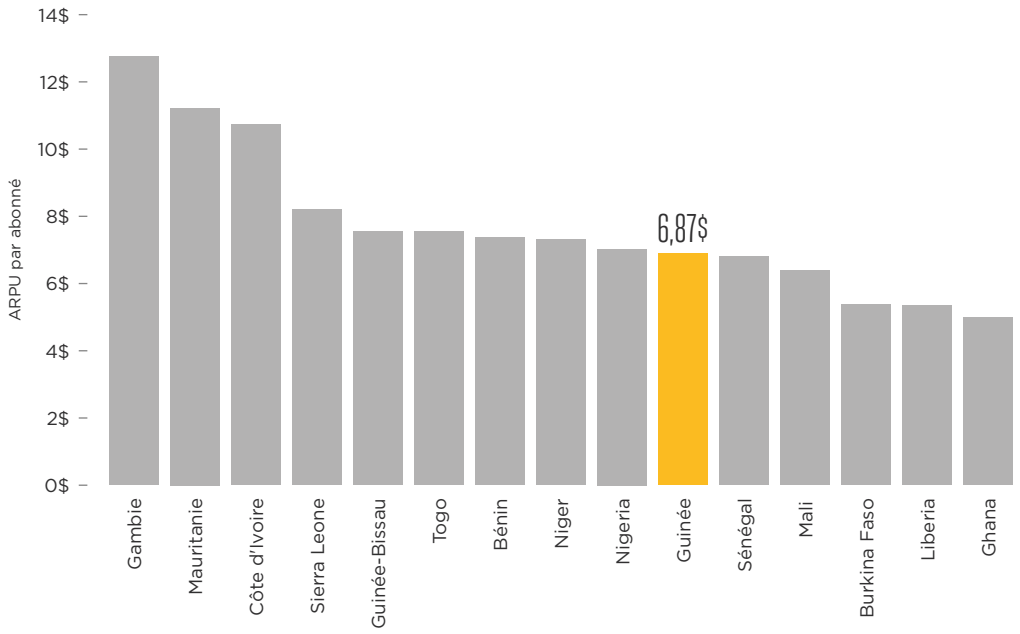

Source : base de données GSMA Intelligence

1.5 Accessibilité financière des smartphones et des services mobiles en Guinée

Le coût de possession élevé de la téléphonie mobile est l'un des principaux obstacles à la connectivité mobile en Guinée et limite les avantages que le secteur est susceptible d'offrir

Le coût de possession de la téléphonie mobile peut constituer un obstacle important à la connectivité, notamment pour ceux qui se trouvent à la base de la pyramide économique. Les analyses de la GSMA montrent que les pays dans lesquels ce coût de possession (comprenant à la fois l'appareil et les données/temps d'appel) représente une part relativement importante du revenu par habitant[53] ont généralement des taux de pénétration plus bas.[54] Jusqu'à 80% des habitants des pays en développement mentionnent ce coût comme principal obstacle à l'accès et à l'utilisation de la téléphonie mobile.[55]

Un indicateur de base de l'accessibilité financière des services mobiles est la part des revenus mensuels consacrée aux services mobiles et appareils portables. La GSMA mesure ainsi le coût total de possession de la téléphonie mobile (ou TCMO, de l'anglais *total cost of mobile ownership*) pour un large éventail de pays, catégories de revenus et paniers de consommation, afin d'identifier les éléments qui influencent l'accessibilité des services mobiles et appareils portables.[56] En Guinée, en plus du coût des services et des appareils, l'accès limité à l'électricité dans les zones rurales signifie que les utilisateurs font face à des coûts et délais supplémentaires pour recharger leur téléphone. Cet aspect affecte en particulier l'adoption des smartphones, qui ont tendance à avoir moins d'autonomie.

La figure 12 présente le TCMO exprimé en pourcentage des revenus mensuels pour les deux tranches de revenus les plus basses de la Guinée (en quintiles) par rapport à l'ensemble de la population. Pour un panier de consommation limité (500 Mo de données), les personnes qui se trouvent dans les deux quintiles inférieurs consacrent environ 8,3% de leur revenu mensuel à la possession de la téléphonie mobile, et 10,9% pour celles qui se trouvent dans le quintile le plus bas. Ce chiffre est nettement supérieur au seuil d'accessibilité de 5% retenu par la Commission des Nations Unies sur la large bande.[57]

Les paniers de consommation plus modernes, qui contiennent davantage de données, représentent un défi plus important en termes d'accessibilité financière. Le coût d'un panier intermédiaire (1 Go de données, 250 minutes et 100 SMS) est ainsi plus élevé que le revenu mensuel total des personnes qui se trouvent dans la tranche de revenus la plus basse (20% inférieurs) et devra donc baisser de manière significative pour respecter l'objectif d'accessibilité de « 1 pour 2 » défini par les Nations Unies pour 2025.[58,59]

Compte-tenu de l'importance croissante des données sur le plan économique comme sur le plan social, le coût de possession élevé de la téléphonie mobile en Guinée constitue un obstacle important à la connectivité mobile, qui pourrait empêcher la consommation de données de rejoindre les niveaux observés dans les économies plus développées.

53. Défini comme le produit intérieur brut (PIB) par habitant.
54. GSMA (2016), Digital Inclusion and Mobile Sector Taxation.
55. GSMA (2015), Connected women 2015 – bridging the gender gap: mobile access and usage in low- and middle-income countries.
56. Le TCMO se compose du coût d'un téléphone portable et des coûts d'activation et d'utilisation. Il est généralement calculé sous la forme d'un coût mensuel, en faisant l'hypothèse d'une durée de vie de 36 mois du téléphone dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et de 24 mois dans les pays à revenu élevé ou très élevé.
57. Commission des Nations Unies sur la large bande (2017). Les dépenses de TIC reflètent le prix de 500 Mo prépayés pour utilisation sur un téléphone portable via le haut débit mobile. Pour en savoir davantage : http://broadbandcommission.org/Documents/ITU_discussion-paper_Davos2017.pdf
58. L'expression « 1 pour 2 » fait référence à 1 Go de données pour moins de 2% du revenu mensuel.
59. Alliance for Affordable Internet (2017), 2017 *Affordability Report* : http://a4ai.org/affordability-report/report/2015/#redefine_%E2%80%9Caffordability%E2%80%9D_with_income_and_gender_inequalities_in_mind

Figure 12

Coût total de possession de la téléphonie mobile en pourcentage du revenu mensuel (Guinée, 2016)

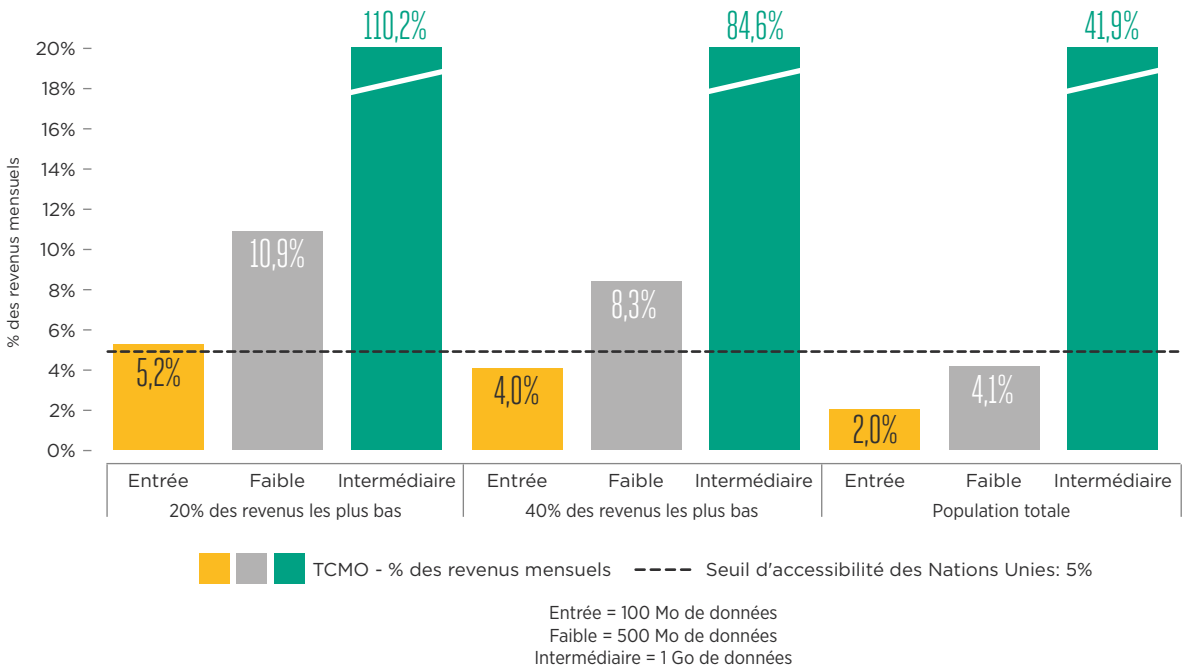

Source : base de données GSMA Intelligence, Tarifica

Ce coût élevé des services mobiles en Guinée est exacerbé par le niveau élevé de la fiscalité sur les appareils et la consommation. Comme illustré dans la figure 13, la fiscalité applicable à la consommation de services mobiles représente une part plus importante des tarifs (30%) que dans n'importe quel autre pays d'Afrique de l'Ouest.

Figure 13

Fiscalité de la consommation en pourcentage des coûts tarifaires (pour un panier de données de 500Mo, 2016)

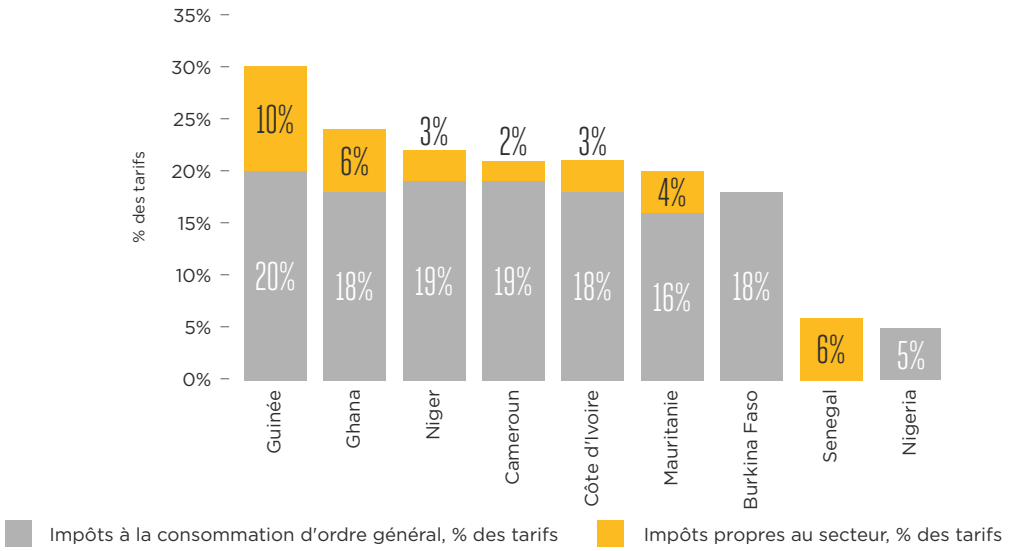

Source : base de données GSMA Intelligence, Tarifica

De la même manière, la figure 14 montre que la fiscalité représente une part élevée (40%) du coût des appareils par rapport à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. La fiscalité applicable aux appareils peut notamment accroître la barrière initiale à la possession de la téléphonie mobile et donc freiner une adoption plus généralisée des services mobiles.

Figure 14

Impôts à la consommation en pourcentage du coût des appareils téléphoniques (2016)

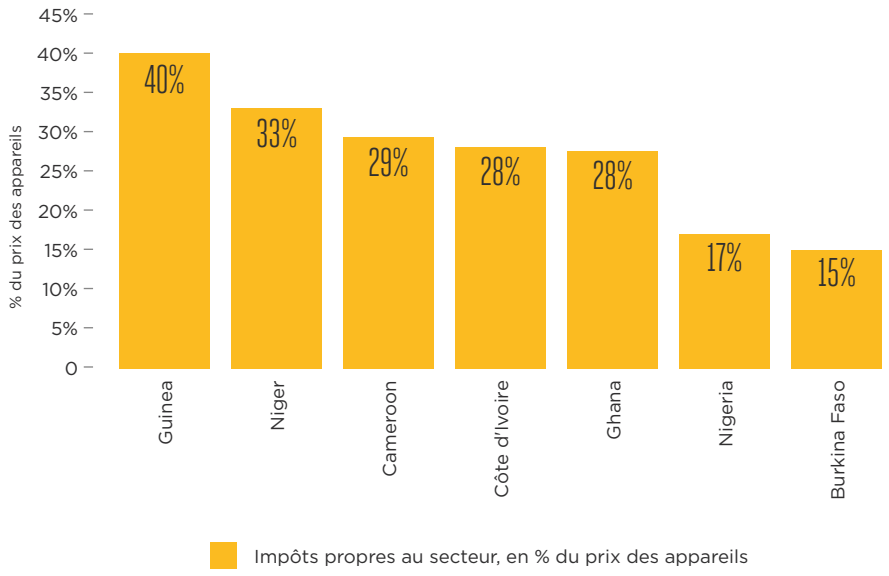

Source : base de données GSMA Intelligence, Tarifica

1.6 Contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile

Les opérateurs mobiles ont une contribution directe à l'économie guinéenne, avec un chiffre d'affaires total de 472 millions $ en 2017

Le chiffre d'affaires total du secteur s'élève à 472 millions $ pour 2017[60], ce qui représente plus de 6,4% du PIB de la Guinée.[61] Les retombées économiques du secteur vont cependant bien au-delà de cet impact direct : les opérateurs mobiles soutiennent un écosystème beaucoup plus large associé à la téléphonie mobile, qui comprend les développeurs d'applications et de contenus, les fournisseurs d'infrastructures de téléphonie mobile, les distributeurs et revendeurs d'appareils portables et services mobiles et les fabricants d'appareils portables. Ces entreprises génèrent une activité économique supplémentaire en Guinée en achetant les produits et services des entreprises de la filière (effets indirects) et en générant des revenus salariaux qui alimentent les dépenses de consommation et la demande sur les marchés de biens de consommation (effets induits).

La connectivité mobile favorise l'amélioration de la productivité dans l'économie

L'accès accru aux services mobiles a transformé les économies, accélérant la croissance et le développement dans les pays du monde entier. Les effets de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie par le biais de son impact sur la productivité. L'amélioration de la connectivité mobile est susceptible d'améliorer les communications et les échanges commerciaux au sein de l'économie, ce qui renforce également l'attrait du pays pour l'investissement étranger. Elle est également susceptible de faciliter le développement du tourisme et de permettre aux entreprises d'accéder à un réservoir plus important de main d'œuvre.[62]

Les avantages de la connectivité mobile, et la manière dont ils se répercutent sur l'ensemble de l'économie, ont fait l'objet de nombreuses études. Une revue documentaire réalisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) montre ainsi qu'une augmentation de 10% de la pénétration du haut débit mobile entraîne une augmentation de 0,25 à 1,38% du PIB.[63] Un certain nombre d'études font également ressortir une forte relation entre pénétration mobile et productivité, montrant qu'une augmentation de 10% de la pénétration mobile entraîne une augmentation de 1,0 à 1,3 % de la productivité.[64]

Les réseaux mobiles favorisent l'inclusion numérique et peuvent combler la fracture numérique

Lorsque la couverture du haut débit fixe est limitée (comme c'est le cas en Guinée, où 0,009% seulement de la population a un abonnement fixe[65]), les réseaux mobiles jouent un rôle central dans le développement de l'inclusion numérique grâce à des coûts d'installation plus bas. Les services mobiles peuvent améliorer l'inclusion numérique au sein de l'économie en favorisant l'égalité des chances et l'accès à l'information. Les grandes communautés rurales de la Guinée, qui rassemblent 62% de la population, peuvent ainsi bénéficier d'un accès plus large à la connaissance et à l'économie digitale.

Les technologies mobiles éliminent aussi d'autres obstacles à l'accès aux services à haut débit, comme par exemple la nécessité d'une adresse permanente, le coût de possession d'un PC ou d'un ordinateur portable et l'accès à un compte bancaire. En 2016, 9,8% seulement des ménages guinéens utilisaient internet,[66] le nombre de serveurs internet par million d'habitants étant plus bas en Guinée (0,2) que dans tous les autres pays voisins (ex. 5,4 en Côte d'Ivoire, 1,7 en Guinée-Bissau). Une diffusion accrue des services mobiles à haut débit sera donc indispensable pour développer l'accès aux services internet, compte-tenu notamment de la portée limitée du réseau fixe à large bande.

Les téléphones portables se sont avérés une importante technologie de transformation, qui permet d'accéder à des services et applications mobiles innovants

Les technologies mobiles permettent d'offrir des services publics plus efficaces et d'améliorer l'accès des populations isolées et mal desservies aux services de santé et d'enseignement. Leur portabilité, leur traçabilité et leur puissance informatique abordable leur permettent de diffuser un large éventail de services fortement personnalisables auprès d'un grand nombre de personnes.

60. Base de données GSMA Intelligence
61. Le niveau de PIB est issu de la base de données Oxford Economics.
62. Oxford Economics (2013): *The Economic Value of International Connectivity.*
63. UIT (2012), *The Impact of Broadband on the Economy: Research to Date and Policy Issues.*
64. LECG (2009) *Exploring the Relationship Between Broadband and Economic Growth* et Waverman et al. (2009), *Economic Impact of Broadband: An Empirical Study.*
65. Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale.
66. *ibid.*

L'argent mobile peut élargir l'accès aux services financiers, offrant aux personnes à faibles revenus un moyen sûr, accessible et pratique de gérer leurs finances

Les services d'argent mobile ont le pouvoir de transformer les systèmes financiers et d'encourager la transition vers des économies moins tributaires du numéraire. Ils permettent d'offrir des services financiers abordables aux utilisateurs à faibles revenus et garantissent la sécurité, la fiabilité et la commodité des opérations financières pour les personnes privées d'accès aux services financiers traditionnels.

En 2014, 6% seulement des Guinéens déclaraient avoir un compte auprès d'un établissement financier, mais pour ceux qui se trouvent dans les 40% inférieurs de l'échelle des revenus, le taux d'inclusion financière « classique » n'était que de 2%.[67] Il existe donc un important potentiel de développement de l'inclusion financière en Guinée grâce à l'utilisation des services d'argent mobile. Le nombre d'utilisateurs de l'argent mobile en Guinée est passé de 4,2 millions en 2010 à 10,7 millions en 2015, et devrait continuer d'augmenter à mesure que la téléphonie mobile se répand.

En 2014, le gouvernement du pays a adopté une stratégie nationale d'inclusion financière (la Stratégie Nationale de Finance Inclusive, ou SNIFI), qui vise à améliorer le cadre réglementaire, la collecte de données et la culture des consommateurs dans le secteur financier. Elle met en avant des mesures d'amélioration de l'accès aux services financiers, notamment pour les pauvres, et cherche à faire des opérateurs mobiles une partie prenante de la solution.

Les paiements électroniques présentent de nombreux avantages par rapport aux paiements en espèces. Ils améliorent en particulier la transparence des transactions et réduisent l'importance de l'économie informelle. Les transactions en espèces sont rarement enregistrées, ce qui facilite l'économie au noir et l'évasion fiscale. La promotion des paiements électroniques, et notamment des transactions d'argent mobile, pourrait contribuer à réduire le montant des impôts non collectés dans l'économie au noir et à améliorer ainsi les finances publiques du pays[68].

Santé mobile

Les application de santé mobile (*m-Health* en anglais) peuvent améliorer les systèmes de santé en réduisant le coût de la prestation de service, en offrant des circuits de distribution des informations de santé publique, en simplifiant l'administration des soins de santé et la gestion des données, voire en facilitant la gestion en temps réel de la chaîne d'approvisionnement du secteur.[69] Dans un certain nombre de pays, comprenant la Guinée, les soins de santé qui utilisent la téléphonie mobile ont déjà fait la preuve de leur efficacité pour contacter les patients ruraux qui ne sont pas en mesure de se déplacer vers les centres de soin tertiaires des zones urbaines et permettre des consultations vidéo grâce au haut débit mobile, qui rendent les soins de santé accessibles à ces personnes mal desservies.[70]

L'introduction des technologies de santé mobile pendant l'épidémie d'Ebola (cf. encadré 2 ci-dessous) a permis aux autorités de s'appuyer sur des données en temps réel pour les efforts de coordination et d'intervention en 2014 en 2015. En cas d'autres épidémies de maladies contagieuses, les technologies mobiles offrent la possibilité de synchroniser et de coordonner les efforts d'intervention.

ENCADRÉ 1.
Étude de cas : paiement P2G de la redevance automobile

À la demande des autorités fiscales guinéennes, Orange Money a lancé en mars 2017 une application qui permet aux propriétaires de véhicules de payer leur redevance automobile annuelle au moyen de l'argent mobile, en échange d'un autocollant (disponible dans les magasins Orange) qui fait correspondre le modèle du véhicule au numéro d'identification de celui-ci.

Ce système de paiement « person-to-government » (P2G) devrait permettre à l'État d'améliorer le taux de recouvrement de cette redevance, qui était d'environ 1% avant sa mise en place. Pour les utilisateurs, le système permet d'utiliser un compte d'argent mobile pour faire leur paiement n'importe où, à tout moment.

Les clients d'Orange Money économisent également les frais de déplacement qu'ils devaient précédemment encourir pour aller chercher leur autocollant à Conakry. D'après Orange, ce nouveau service a attiré 70 000 nouveaux utilisateurs de l'argent mobile, en plus d'une augmentation de 12% de la base de clientèle active. L'État guinéen reçoit également un rapport quotidien via le système Orange Money, qui précise le nombre d'autocollants achetés, leur répartition par catégorie et leur lieu d'achat.

67. DataBank de la Banque mondiale
68. EY (2016), *Reducing the Shadow Economy through Electronic Payments.*
69. University of Cambridge (2011), *Mobile Communications for Medical Care.*
70. PWC – *Emerging mHealth – Paths for Growth.*

ENCADRÉ 2.
Étude de cas : la santé mobile dans la lutte contre Ebola[71]

Lorsque l'épidémie d'Ébola a éclaté en décembre 2013, la difficulté à recueillir des d'informations précises et rapides a compliqué la gestion de l'épidémie. Plusieurs interventions étaient nécessaires pour arrêter la propagation de la maladie et lutter contre l'épidémie,[72] qui exigeaient toutes une coordination et une gestion attentives. Dans ce contexte, il était indispensable de disposer de données médicales en temps réel pour guider la stratégie, coordonner les interventions et résoudre les problèmes.

En 2014, une application mobile appelée CommCare a été choisie pour soutenir la mise en œuvre du programme de réponse du gouvernement contre la maladie du virus d'Ébola. Ce système novateur, développé par l'Institut de la Terre de l'université de Columbia aux États-Unis et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), a permis de recenser en temps réel les personnes non visitées et de responsabiliser davantage le personnel grâce à l'horodatage et au suivi des points GPS.

Cet outil de santé mobile, utilisé en avril 2015 par 210 personnes chargées de la recherche des contacts dans cinq préfectures de Guinée, illustre les possibilités d'amélioration de l'accès aux données de surveillance grâce aux technologies mobiles dans les communautés difficiles d'accès en cas d'épidémie.

Les services de santé mobile permettent également de soutenir l'amélioration continue des conditions de santé en Guinée. La mortalité maternelle est passée de 1 040 pour 100 000 naissances viables en 1990 à 679 en 2015, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 235 pour 1,000 naissances viables en 1990 à 89 en 2016.[73]

La connectivité mobile peut être mise à profit pour continuer de progresser dans le secteur de la santé, sur le plan par exemple de l'éducation à la santé, de la prévention et du traitement des maladies, des soins médicaux ou des applications à caractère médical. Les services mobiles peuvent également aider à surmonter des barrières traditionnelles à l'accès aux informations et aux services de base,[74] comme par exemple l'isolement géographique, les disparités entre les sexes[75] ou l'exclusion sociale.[76]

L'enseignement mobile

L'enseignement ou l'apprentissage mobile (*m-Learning* en anglais) offre la possibilité de réduire les inégalités dans le système scolaire en élargissant l'accès aux supports pédagogiques, en améliorant l'alphabétisation et en réduisant le taux d'abandon scolaire. Ces dernières années, la Guinée a fait des progrès significatifs en matière d'accès à l'enseignement. Le taux net d'inscription net dans le primaire est ainsi passé de 62% en 2004 à 76% en 2014. Le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire reste faible malgré tout, à 32% en 2014, tout comme le taux d'alphabétisation, qui s'élève à 46% chez les jeunes et 32% dans la population adulte.

Le taux d'alphabétisation de la Guinée est l'un des plus faibles au monde, et constitue un obstacle à la diversification économique et aux opportunités d'emploi générées par l'investissement étranger. La téléphonie mobile s'est avérée un vecteur potentiel d'alphabétisation dans les économies émergentes, en facilitant l'apprentissage de la lecture et l'accès à des documents écrits.[77]

71. Sacks, J. A., Zehe, E., Redick, C., Bah, A., Cowger, K., Camara, M...Liu, A. (2015), *Introduction of Mobile Health Tools to Support Ebola Surveillance and Contact Tracing in Guinea, Global Health: Science and Practice*, 3(4), 646–659 : http://doi.org/10.9745/GHSP-D-15-00207
72. Ces interventions comprenaient la mobilisation communautaire, le repérage des contacts, la surveillance des contacts pour vérifier l'apparition de symptômes, la confirmation rapide des cas de maladie, l'isolement et le traitement des nouveaux cas de maladie et l'organisation de funérailles dignes dans le respect des normes de sécurité.
73. Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale.
74. McKee, N., Bertrand, J.T. et Becker, B.L., (2004), *Strategic communication in the HIV/AIDS epidemic*, Sage Publications (New Delhi; Thousand Oaks, Calif).
75. Gurman, T. A., Rubin, S.E., Roess, A.A., (2012), *Effectiveness of mHealth Behavior Change Communication Interventions in Developing Countries: A Systematic Review of the Literature,* Journal of Health Communication: International Perspectives, 17 (1).
76. Khan, J.G., Yang, J.S. et Khan, J.S., (2010), *Mobile health needs and opportunities in developing countries*, US National Library of Medicine National Institutes of Health, dans *Health Affairs*, (2), pp. 254-261.
77. Banque mondiale, *What we are learning about reading on mobile phones and devices in developing countries*, 2014.

ENCADRÉ 3.
Étude de cas : les écoles numériques en Guinée[78]

Lancé en janvier 2017 dans trente écoles de Guinée, le programme « Écoles numériques » d'Orange permet à plus de 7 000 élèves d'accéder à des contenus pédagogiques au moyen de kits numériques comprenant tablettes, serveurs, vidéoprojecteurs et écrans.

Les 30 écoles du programme - parrainées par les salariés d'Orange Guinée - sont situées à Conakry, en Guinée Maritime, en Moyenne-Guinée, en Haut-Guinée et en Guinée forestière. L'initiative permet aux enseignants et à leurs élèves d'accéder à une bibliothèque contenant plus de 45 000 ouvrages électroniques, avec des exercices de mathématiques, de sciences ou de français à portée de clic.

Égalité homes/femmes

La téléphonie mobile est susceptible de favoriser l'autonomisation des femmes dans les pays en développement, en leur permettant d'être mieux connectées, de se sentir plus en sécurité et d'accéder plus facilement à l'information. La téléphonie mobile leur permet d'accéder, souvent pour la première fois, à des services et des opportunités susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, comme par exemple des informations et conseils de santé, des services financiers ou des opportunités d'emploi.[79]

La Guinée se classe au 122ème rang sur 144 pays dans l'Indice du Rapport sur l'inégalité entre les hommes et les femmes (*Global Gender Gap Index*) publié par le Forum économique mondial.[80] Le pays affiche un score particulièrement bas en termes de niveau scolaire (142ème), malgré un score relativement bon en termes de participation et d'opportunités économiques (29ème).[81] En offrant davantage d'opportunités d'apprentissage et de développement du capital humain, la connectivité mobile pourrait contribuer à réduire les disparités entre les sexes en Guinée.

78. Orange Guinée - Responsabilité sociale de l'entreprise : https://www.orange.com/en/Group/Orange-in-the-world/countries/Welcome-to-Orange-Guinea-Conakry/Guinee-Conakry/CSR
79. GSMA (2015), *Bridging the gender gap: Mobile access and usage in low- and middle-income countries.*
80. Forum économique mondial, *Global Gender Gap Index* 2016.
81. Forum économique mondial, *Global Gender Gap Index* 2016.

2. La fiscalité du secteur de la téléphonie mobile en Guinée

Le système fiscal et réglementaire de la Guinée est complexe, avec une charge fiscale élevée sur la téléphonie mobile par rapport à d'autres pays ou secteurs d'activité.

2.1 Aperçu de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée[82]

2.1.1 Fiscalité des consommateurs

Le tableau 1 ci-dessous récapitule les principaux impôts qui s'appliquent à la consommation de produits et de services mobiles.

Tableau 1

Principaux impôts payés par les consommateurs de la téléphonie mobile (2016)

Impôts centraux	
Droits de douane	10 ou 20%
Taxe sur la valeur ajoutée (VAT)	18%
Droit d'accise sur la consommation téléphonique (TCT : taxe sur la consommation téléphonique)	1 GNF (par seconde d'utilisation)
Surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)	0,12 $ (par minute d'utilisation)

Droits de douane

Les téléphones portables et les cartes SIM (*subscriber's identity module*) sont soumis à des droits de douane dont le taux s'élève respectivement à 10 et 20%. Les antennes-relais et les équipements de réseau sont également soumis à des droits de douane de 10%.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les télécommunications sont soumises au taux de TVA standard de 18%, tout comme les appareils téléphoniques, les cartes SIM et les cartes de crédit téléphonique.

Droit d'accise sur la consommation téléphonique (TCT)

La taxe sur la consommation téléphonique (TCT) est payée par les sociétés et les entreprises. Il s'agit d'un impôt à la consommation qui n'est pas déductible de l'impôt sur les sociétés. Elle s'applique à l'ensemble des appels téléphoniques, nationaux ou internationaux, qui utilisent une ligne fixe, un téléphone portable, l'itinérance ou des services d'interconnexion. Elle s'applique également aux SMS et aux données mobiles, au taux indiqué dans le tableau 2.

82. Cette section s'appuie sur les informations du BIDF, du guide mondial 2017 de la fiscalité des entreprises d'EY (*EY 2017 Worldwide Corporate Tax Guide*), du Ministère de l'économie et des finances de la République de Guinée, du Ministère du Budget de la République de Guinée, de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) de Guinée et les données des opérateurs.

Tableau 2

Taux de la taxe sur la consommation téléphonique (2016)

Taux de la TCT	
Appels (bonus d'appel compris)	1 GNF par seconde d'appel
SMS	10 GNF par connexion
Internet	5% du prix du forfait internet

Surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)

La Guinée impose une commission de terminaison d'appel de 0,28 $ sur les appels en provenance de l'étranger. Cette commission forfaitaire que les opérateurs ont l'obligation de facturer pour la terminaison des appels internationaux entrants se compose de deux éléments :

- Commission internationale couvrant les coûts et la marge bénéficiaire de l'opérateur local
- Surtaxe proprement dite, qui comprend la rémunération de l'autorité de surveillance des appels internationaux et la part de l'État.

Tableau 3

Décomposition de la facturation applicable à la terminaison des appels internationaux (2016)[83]

Répartition	Taux par minute ($ cents)
Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) (pour financer les programmes de lutte contre la fraude)	3,5
Commission de service destinée à l'agence technique chargée de fournir, gérer et exploiter le système	7
Fonds pour la connexion de la Guinée par câble sous-marin, fibre optique et large bande pour démocratisation des télécommunications	1,5
Surtaxe totale	**12**
Tarif de gros (opérateurs)	16
Facturation totale des appels internationaux entrants	**28**

83. Arrête Conjoint n° 1135/MCNTI/MEF/SGG de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT). En vertu de l'article 3 de cet arrêté, la totalité des 0,28 $ par minute est considérée comme une surtaxe. Aux fins du présent rapport, nous faisons toutefois la distinction entre la facturation des appels internationaux entrants et la surtaxe proprement dite.

2.1.2 Fiscalité des opérateurs mobiles

Tableau 4

Principaux impôts applicables aux opérateurs de téléphonie mobile (2016)

Impôts centraux	
Impôt sur les sociétés	35%
Impôt sur le revenu des particuliers (sur les salaires)	40% (taux plafond)
Taxe sur les salaires	6%
Sécurité sociale	4 à 6%
Taxe de formation professionnelle	1,5%
Droit de timbre	1%
Taxe d'accès au réseau téléphonique – TARTEL	3%
Impôt minimum forfaitaire	3%
Retenue fiscale sur les achats de biens et services locaux	10%

Impôt sur les sociétés

Les sociétés résidentes sont soumises à un impôt sur les bénéfices en provenance du pays. Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 35% en Guinée, avec un taux réduit de 30% pour les sociétés minières.[84]

S'y ajoute un impôt forfaitaire minimum payé par l'ensemble des sociétés au taux de 3% sur leur revenu annuel. Pour les entreprises de taille moyenne, le montant dû au titre de cet impôt se situe entre 15 et 45 millions GNF.[85] Pour les grandes entreprises, le montant de l'impôt se situe entre 45 et/ou 60 millions GNF. L'impôt peut prendre la forme d'un crédit d'impôt imputable à l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise, mais uniquement pour le montant excédant 6 millions GNF pour les grandes entreprises et 3 millions GNF pour toutes les autres entreprises.

2.1.3 Autres impôts

- **Impôt sur le revenu des particuliers :** toutes les personnes physiques résidentes doivent s'acquitter d'un impôt sur leur revenu mondial. Le taux d'imposition est fonction du niveau de revenu des personnes, avec un taux plafond de 40%.
- **Taxe sur les salaires :** les entreprises sont soumises à un impôt de 6% sur le montant total de leur masse salariale (comprenant les salaires et traitements annuels et tous les frais connexes de personnel ou avantages divers).
- **Sécurité sociale :** les entreprises doivent payer des cotisations sociales sur leur masse salariale, avantages sociaux compris. Le taux varie de 4 à 6% selon la couverture reçue par les salariés.
- **Taxe de formation professionnelle :** la taxe de formation professionnelle s'élève à 1,5% de la masse salariale. Elle s'applique uniquement aux entreprises de plus de 10 salariés.
- **Droit de timbre :** les effets de commerce sont soumis à un droit de timbre de 1% sur leur montant nominal au moment de l'échange. Un droit de timbre de 500 à 1 000 GNF s'applique également aux véhicules importés.
- **Redevance d'accès au réseau des télécommunications :** cette taxe s'applique aux entreprises détentrices d'une licence d'exploitation de réseau de télécommunication permettant d'accéder aux réseaux de télécommunication. Son taux est de 5% sur le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

84. Si le revenu imposable est inférieur à 1 M GNF, l'entreprise est exonérée de cet impôt.
85. Taux de change : 1 USD = 8 929 GNF.

- **Retenue forfaitaire sur les importations et achats de biens et services :** une taxe de 10% est perçue sur les achats locaux de biens et services réalisés par les établissements publics, les sociétés minières, les sociétés de téléphone, les établissements financiers, les compagnies d'assurance, les institutions de micro-finance, les sociétés pétrolières et les sociétés d'économie mixte.

2.1.4 Redevances réglementaires des opérateurs mobiles

Les opérateurs mobiles sont soumis à un certain nombre de redevances réglementaires pour pouvoir offrir des services de télécommunication. Ces différentes redevances sont détaillées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Principales redevances réglementaires applicables aux opérateurs mobiles (2016)[86]

Redevances réglementaires	
Fonds du services universel	1,5% du chiffre d'affaires annuel net
Fond pour la recherche et le développement	1% du chiffre d'affaires annuel net
Frais de contrôle des stations de radiocommunication	Entre 100.000 et 1.800.000 GNF (11 à 202 $) par station
Réseaux mobiles cellulaires GSM 900 et DCS 1800 : frais d'étude demande	14.000.000 GNF (1.568 $)
Réseaux mobiles cellulaires GSM 900 et DCS 1800 : frais de gestion licence et cahier de charges	350.00.000 GNF (39.198 $)
Réseaux mobiles cellulaires GSM 900 et DCS 1800 : redevance fréquences	70.000.000 GNF (7.840 $) par canal duplex
Faisceaux hertziens : frais d'étude demande	2.000.000 GNF (224 $)
Faisceaux hertziens : coût de l'autorisation	50.000.000 GNF (5.600 $)
Faisceaux hertziens : redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)*	La redevance dépend du nombre de Mps. Elle varie de 14.000.000 GNF (1.568 $) à 84.000.000 GNF (9.408 $)
AMRC[87] : frais de constitution de dossier	5.000.000 GNF (560 $)
AMRC : coût de la licence	200.000.000 GNF (22.399 $)
AMRC : redevance annuelle pour la gestion des licences et cahiers des charges	100.000.000 GNF (11.199 $)
WiMAX : frais de constitution de dossier	5.000.000 GNF (560 $)
WiMAX : coût de la licence	200.000.000 GNF (22.399 $)
WiMAX : redevance annuelle pour la gestion des licences et cahiers des charges	300.000.000 GNF (33.598 $)
WiMAX : redevance annuelle d'exploitation des fréquences	50.000.000 GNF (5.600 $) par MHz
VSAT : coût de la concession	100.000.000 GNF (11.199 $)
VSAT : redevance annuelle d'exploitation	50.000.000 GNF (5.600 $)
Redevance nationale d'interconnexion[88]	30 GNF par minute
Numérotation : frais d'étude des dossiers	200.000 GNF (22 $)
Numérotation : frais de gestion de licence	3.800.000 (426 $) (ne s'applique pas aux numéros longs)
Numérotation : redevance annuelle par numéro	15.000.000 GNF (1.680 $) pour les numéros courts à deux chiffres 13.000.000 GNF (1.456 $) pour les numéros courts à trois chiffres 10.000.000 GNF (1.120 $) pour les numéros courts à quatre chiffres 750 GNF (0,08 $) par numéro PQ - numéro long

* L'analyse d'impact économique "Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens", décrite sous la section 4.5, considère uniquement cette taxe.

86. Taux de change de 1 USD pour 8.929 GNF. Les frais de dossier (comprenant l'étude demande) et le coût de concession sont des frais ponctuels. Les frais de renouvellement sont dus chaque année.
87. *Accès multiple par répartition en fréquence*
88. Arrêté n° A/2017/2162/MPTEN/SGG relatif à la redevance d'interconnexion des opérateurs de télécommunications en république de Guinée, et portant modification de l'arrêté A/2010/1654/MTNTI/SGG du 10 mai 2010 relatif à la redevance d'interconnexion.

2.2 Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile

La contribution fiscale totale du secteur équivaut à 54% du chiffre d'affaires total du secteur. Elle est estimée à 278 millions $ pour 2017[89] et représente 20% des recettes fiscales totales de la Guinée.[90] Les consommateurs paient 43% du total des impôts, tandis que les opérateurs en paient les 57% restants. Comme illustré dans la figure 15, cette charge fiscale totale exprimée en pourcentage des revenus de la téléphonie mobile (54%) est la plus élevée d'un échantillon de pays africains, comprenant le Nigeria (9%), le Maroc (11%), l'Afrique du Sud (20%), le Rwanda (21%), le Sénégal (22%) et l'Égypte (23%).

Figure 15

Impôts payés par les opérateurs et les consommateurs (en pourcentage du chiffre d'affaires total de la téléphonie mobile)

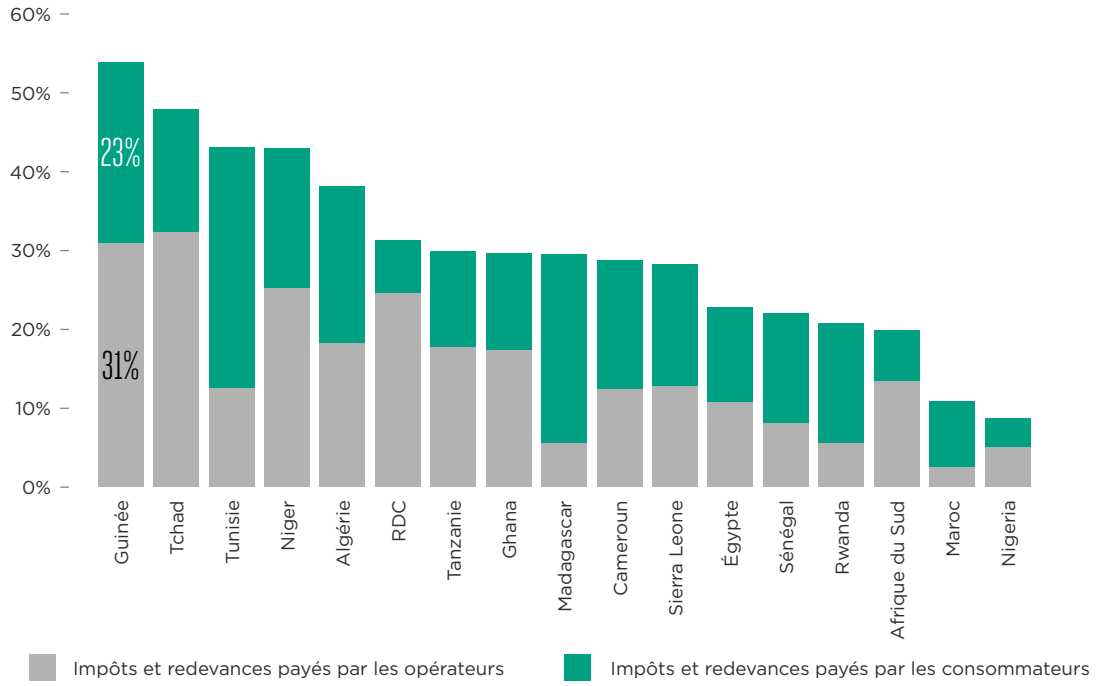

Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

La contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile est importante par rapport à son poids dans l'économie en 2017. Alors que le chiffre d'affaires du secteur ne représente que 6% du PIB de la Guinée,[91] les impôts et redevances payés par le secteur représentent près de 20% des recettes fiscales totales de l'État.[92] La part des impôts et redevances en provenance du secteur dans le total des recettes fiscales est ainsi 3,3 fois plus importante que son poids dans le PIB.

La figure 16 présente la ventilation du total des impôts payés par les opérateurs de Guinée par rapport à d'autres pays africains. En Guinée, les impôts liés à la consommation représentent la plus grande part des impôts collectés (39%), suivis par la TVA (18%) et l'impôt sur les sociétés (10%). Les redevances annuelles sur les faisceaux hertziens et les redevances réglementaires sont les deux grandes catégories suivantes (respectivement 6% et 5), suivies des droits de douane (5%). Le reste provient des autres impôts (16%).[93]

Il convient à cet égard de noter que les impôts à la consommation représentent une part plus importante des recettes fiscales en Guinée (39%) que dans tout

89. Source : analyse EY et données des opérateurs
90. Les recettes fiscales de l'exercice 2017 s'élèvent à 12.633.643 millions GNF (1.414 million $). Source : ministère de l'économie et des finances de la République du Guinée. Les recettes fiscales issues du secteur mobile ont été estimées sur la base des données des opérateurs.
91. Le PIB 2016 est estimé à 8,2 Md $, avec une croissance prévue de 4,441% en 2017. Source : Banque mondiale.
92. Chiffre d'affaires estimé du marché pour 2017 calculé par EY sur la base des données des opérateurs pour 2016.
93. Les « autres taxes » comprennent tous les autres impôts payés en 2016 par les opérateurs guinéens qui ne relèvent pas d'une catégorie particulière (ex. impôt sur le revenu des particuliers, cotisations de sécurité sociale, impôt forfaitaire).

autre pays africain. La part des redevances annuelles sur le spectre y est également l'une des plus élevées d'Afrique (6%), supérieure à celle observée dans de nombreux autres pays africains tels que l'Algérie (5%), le Cameroun (3%) ou le Ghana (2%). Les redevances réglementaires constituent également une part plus importante des impôts du secteur en Guinée (5%) qu'en Afrique du Sud (2%).

La part de l'impôt sur les sociétés est également l'une des plus élevées d'Afrique (10%), dépassant celle de Madagascar (8%), de la Tanzanie (7%) et du Maroc (2%). La part des droits de douane à l'importation est également plus élevée que dans de nombreux pays, comprenant par exemple le Niger (4%), le Sénégal (4%), l'Afrique du Sud (3%), la Tunisie (3%), le Rwanda (2%), la Tanzanie (1%), l'Égypte (1%) et le Maroc (1%). La part de la TVA dans les impôts payés (18%) est également plus élevée qu'au Ghana (17%).

Figure 16

Ventilation de la charge fiscale totale

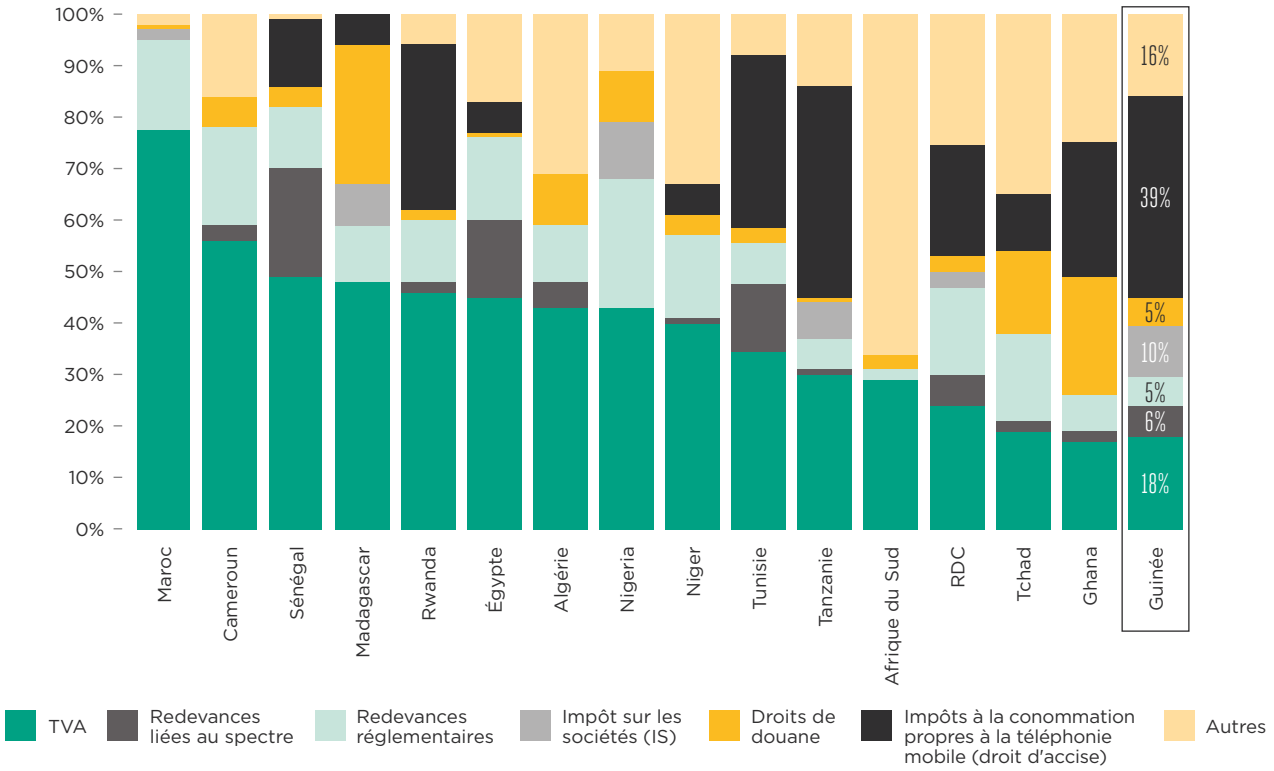

Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

Les impôts généraux sont à peu près équivalents à 25% du chiffre d'affaires total du secteur. Ce chiffre est supérieur à celui de la Tunisie (20%), de l'Afrique du Sud (19%), du Kenya (18%), de la Tanzanie (16%), du Ghana (16%), de l'Égypte (14%) et du Sénégal (12%), comme le montre la figure 17. À 29%, la part des impôts propres au secteur par rapport au chiffre d'affaires de la téléphonie mobile est plus élevée que dans tout autre pays de l'échantillon. Les pays qui suivent sont la Tunisie (23%), le Niger (18%), le Tchad (18%), la Tanzanie (15%), le Ghana (14%) et le Sénégal (10%).

Figure 17

Impôts et redevances d'ordre général et propres au secteur (en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur)

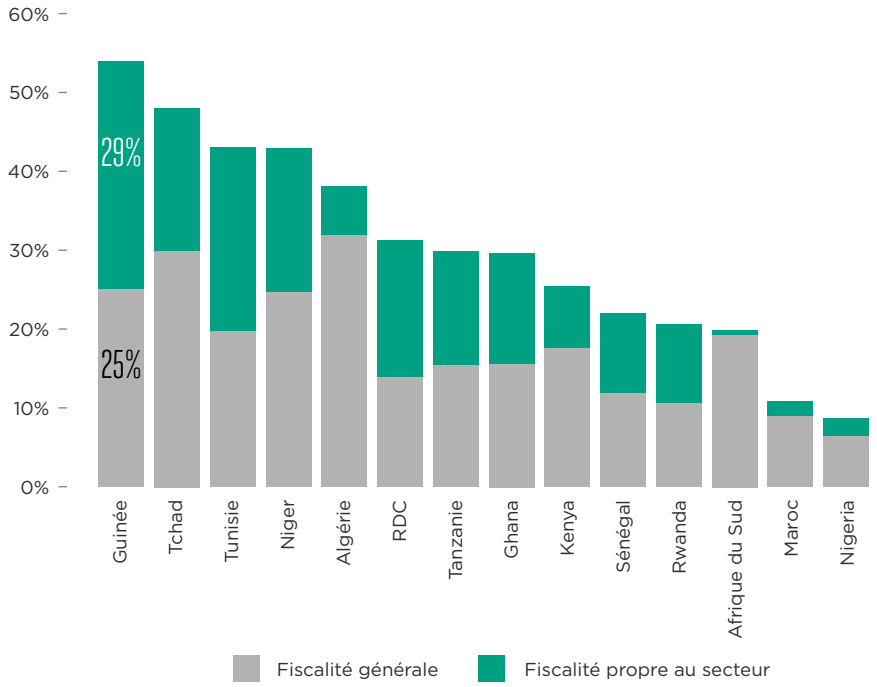

Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

La libéralisation des marchés mondiaux des télécommunications au cours des deux dernières décennies a été suivie d'une baisse du taux de terminaison des appels internationaux entrants.[94] En dehors de l'OCDE, un certain nombre de pays, principalement africains, continuent malgré tout d'appliquer une redevance standard de terminaison d'appel imposée par l'État sur les appels internationaux entrants. Comme indiqué plus haut, la Guinée impose ainsi une surtaxe de 0,28 $ sur les appels internationaux entrants, dont 0,12 $ revient à l'État. Le tableau 6 ci-dessous fait ressortir la baisse des appels internationaux que certains pays ont enregistrée après l'introduction ou l'augmentation de cette surtaxe.

Tableau 6

Baisse des appels liée à la SAIE dans un échantillon de pays[95]

Pays	Taux de terminaison avant augmentation	Taux de terminaison après augmentation	Augmentation des tarifs au détail	Baisse des appels internationaux entrants (période)
Salvador	N/A[96]	0,04 $ (2008)	N/A[97]	53 % (2008-2011)
Ghana	0,11 à 0,13 $	0,19 $ (2010)	46 à 73 %	48 % (2009-2011)
Rwanda	0,09 $	0,22 $ (2012)	144 %	30 % (T3 2012-T2 2013)
Tanzanie	N/A[98]	0,25 $ (2012)	126 %	26 % (T2 2012-T2 2013)
Pakistan	0,02 $	0,088 $ (2012)	340 %	26 % (2012-2013)
Guinée	0,16 $	0,34 $ (2009)	116 % (T1 2009-T1 2010)	N/A[99]

94. OECD. 2015. Working party on communication infrastructures and services policy. *International Traffic Termination. pp.4-5.*
95. OCDE (2015), Groupe de travail sur les politiques en matière d'infrastructures et de services de communication, International Traffic Termination, p. 29
96. Chiffres non disponibles
97. Chiffres non disponibles
98. Chiffres non disponibles
99. Chiffres non disponibles

Comme le montre le tableau 6, le prix de détail des services internationaux a augmenté de 116% suite à l'augmentation de la surtaxe à 0,34 $ par minute sur l'ensemble des appels internationaux entrants en 2009. Des augmentations similaires des tarifs de détail ont également entraîné une forte baisse du volume des appels internationaux entrants dans d'autres pays africains. Suite à une augmentation de 144% de sa SAIE en 2012, le Rwanda a par exemple enregistré une diminution de 30% des appels internationaux. Au Ghana, l'augmentation de 46 à 73% des tarifs a entraîné une baisse de 48% des appels internationaux entrants. En Guinée, on observe une diminution globale des appels internationaux entre 2012 et 2016, comme le montre la figure 18.

Figure 18

Appels internationaux en Guinée, 2011-2016

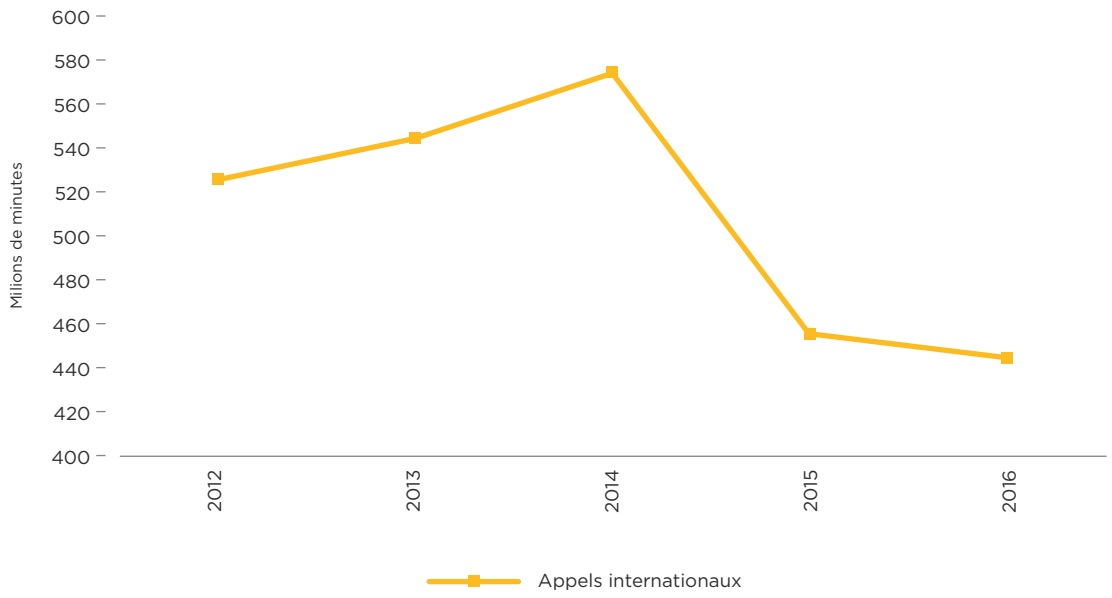

Source : ARPT, Observatoire annuel 2016

Enfin, la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (spectre de backhaul) représente 5% du total des impôts payés par le secteur de la téléphonie mobile. Elle constitue une importante source de revenus pour l'État, dépassant les niveaux observés dans d'autres pays. Comme illustré dans la figure 19, le niveau de cette redevance rapporté au chiffre d'affaires total du marché (3,9%) dépasse le niveau observé dans la plupart des pays africains pour lesquels ces chiffres sont disponibles.

Figure 19

Redevances annuelles d'utilisation du spectre (faisceaux hertziens) en pourcentage du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile dans un échantillon de pays africains

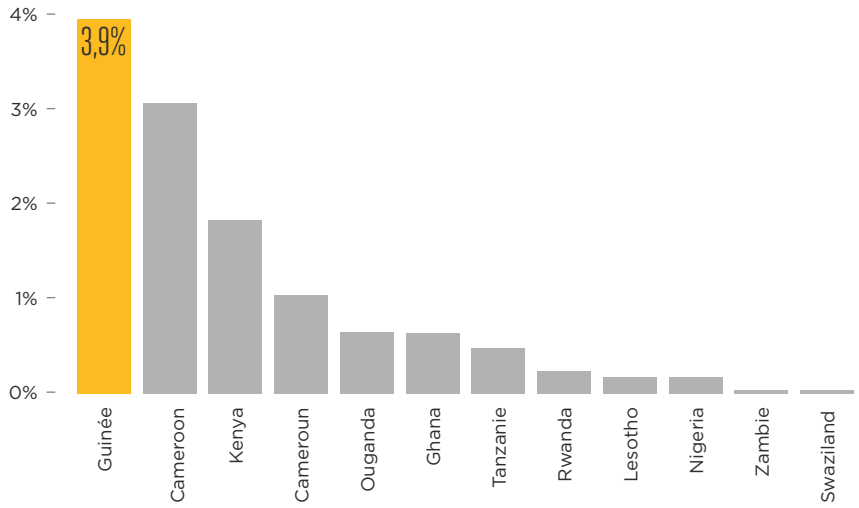

Source : GSMA Intelligence et données des opérateurs

2.3 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs

Les impôts à la consommation du secteur de la téléphonie mobile en Guinée se composent de la TVA, du droit d'accise sur les télécommunications (TCT) et de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE). Les produits ne sont pas tous assujettis à la même charge fiscale. Les services mobiles sont soumis à la TVA standard de 18%, tandis que d'autres produits, comme par exemple les services financiers ou d'éducation, sont exemptés de la TVA.

Malgré ses retombées positives, le secteur de la téléphonie mobile est également soumis à des droits d'accise, comme d'autres produits ou services tels que l'alcool et le jeu. Le tableau 7 récapitule les taux de TVA, droits de douanes et autres impôts à la consommation qui s'appliquent à différents secteurs.

Tableau 7

Principaux taux d'imposition à la consommation en Guinée (2016)

TVA (taux standard) 18%	
TVA (exemption)	• Certaines denrées alimentaires, comprenant notamment le riz, la farine, le pain, l'huile de palme et le poisson • Services médicaux • Services éducatifs • Services financiers
Droits d'accise	• Taxe spécifique de 1.000 à 1.500 GNF par cl sur la consommation de boissons alcoolisées • Taxe de 15% sur la consommation de différentes activités de jeu • Taxe de 5 à 20% sur différents services financiers

Source : Guide mondial 2017 de la fiscalité des entreprises d'EY (*2017 Worldwide Corporate Tax Guide*), BIDF, Ministère de l'économie et des finances de la République de Guinée, Rapport « *Doing Business* » de la Banque mondiale

3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en Guinée

Les pouvoirs publics ont besoin de lever des impôts pour financer les produits et services publics. Cependant, si le système fiscal n'est pas bien pensé, il peut avoir des conséquences indésirables pour l'État comme pour les contribuables en termes d'incidence de la charge fiscale, d'effets redistributifs, d'efficience et de coût de la collecte.

Pour éviter ces effets indésirables, il est important de respecter certains principes de conception des politiques fiscales régulièrement formulés par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies ou la Banque mondiale.[100]

Ces principes sont les suivants :

- La base d'imposition doit être aussi large que possible
- Les impôts spécifiques doivent être limités et répondre à une logique précise d'externalités
- Le système fiscal doit être équitable
- Le système fiscal ne doit pas décourager l'investissement
- Le système fiscal doit être simple
- Les impôts doivent être faciles à collecter

S'appuyant sur ces principes, cette section du rapport présente trois options de politique fiscale susceptibles d'améliorer le cadre fiscal de la Guinée.

3.1 Application des considérations de politique fiscale et des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile

Comme illustré dans la figure 22 ci-dessous, le cadre fiscal est susceptible d'avoir des effets plus larges en termes de :

- **Prix :** les hausses d'impôts peuvent entraîner des variations de prix et donc des variations de la demande de services mobiles.
- **Recettes fiscales :** une modification de l'assiette ou du taux d'un impôt aura une incidence sur les recettes fiscales, qui peut s'avérer positive ou négative selon la nature du changement et la manière dont il est appliqué.
- **Productivité :** dans la mesure où les changements de fiscalité élargissent ou restreignent l'accès aux technologies mobiles, ils génèrent ou entravent des gains de productivité dans l'ensemble de l'économie.

La fiscalité de la téléphonie mobile a également un impact indirect sur les flux d'information, l'accès aux marchés, le fonctionnement des entreprises et l'innovation, qui influencent en fin de compte la croissance économique et le développement du pays.

100. *Supporting the Development of More Effective Tax Systems, Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries,* rapport adressé au groupe de travail du G-20 sur le développement par le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale (2011).

Figure 20

Facteurs influant sur les choix de politique fiscale

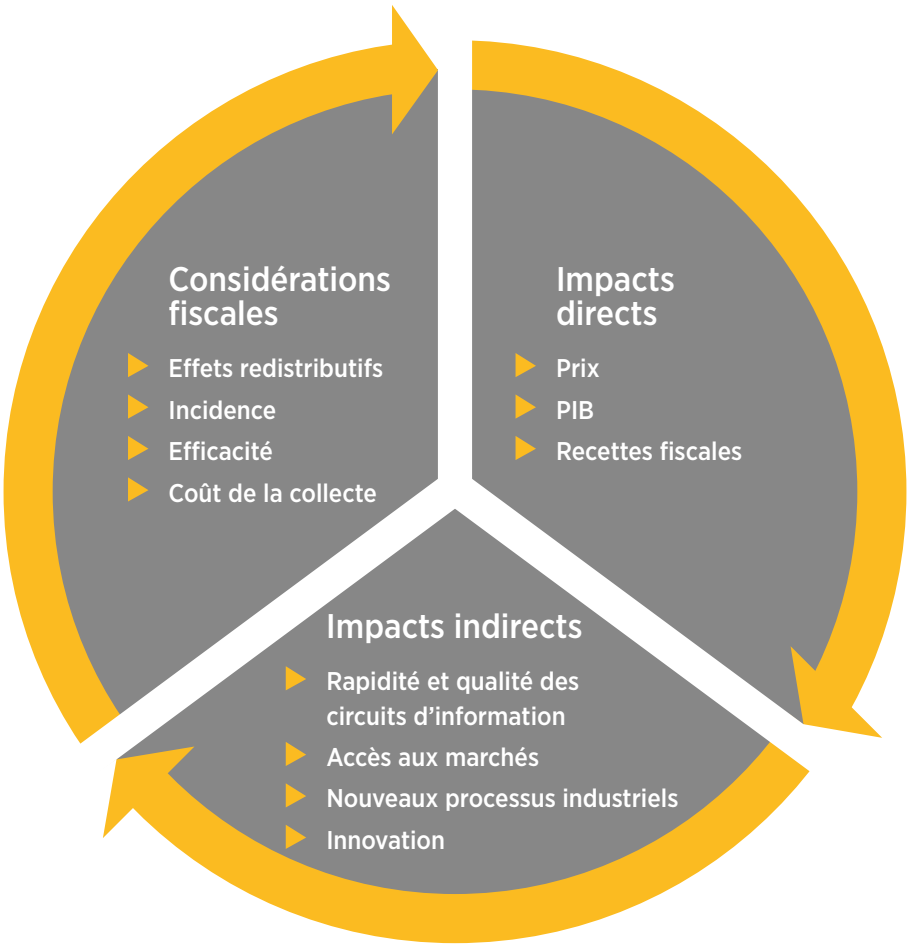

Pour s'assurer d'un impact positif, il existe plusieurs facteurs clés à prendre en compte pour la définition des politiques fiscales applicables à la téléphonie mobile.[101] Ces facteurs sont les suivants :

- **Caractéristiques de redistribution :** la définition d'un impôt peut avoir des conséquences différentes selon les catégories de contribuables, en fonction par exemple du niveau de revenu.
- **Incidence économique :** l'incidence de l'impôt sur les acteurs économiques varie selon la structure du marché, l'élasticité de la demande et la part de la variation d'impôt qui est répercutée dans les prix. Cette incidence détermine à son tour les secteurs d'activité et les maillons de la chaîne d'approvisionnement qui ressentent l'impact fiscal.
- **Efficience :** les impôts peuvent avoir des effets de distorsion sur les décisions en raison de leur incidence sur les coûts de production et de distribution. L'efficience d'un impôt peut être évaluée sur la base des distorsions injustifiée et indésirables qui sont évitées.
- **Coût de la collecte :** la complexité de l'impôt et la mesure dans laquelle il respecte les modèles et procédures en place ont un impact direct sur le coût de sa collecte (charge administrative) et les coûts de conformité pour les contribuables.

101. Il existe un certain nombres d'études théoriques concernant la fiscalité des services mobiles, dont notamment : UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview.*

Ces considérations fiscales clés doivent être contrebalancées par les principes suivants :

- Les impôts à assiette élargie et taux unique peu élevé, qui minimisent le recours à des exemptions, devraient être privilégiés par rapport aux impôts spécifiques. Ces impôts permettent de maximiser les recettes fiscales tout en minimisant les distorsions qui affectent la consommation et l'offre de services mobiles.

- Les impôts spécifiques doivent être extrêmement sélectifs et cibler un nombre limité de produits en raison de leurs répercussions négatives sur la société. Les téléphones portables et les services mobiles ne devraient pas donc pas faire partie des produits et services visés par un traitement fiscal particulièrement pénalisant.[102]

- Les opérateurs mobiles et les consommateurs de services mobiles devraient être traités de la même manière que les autres personnes se trouvant dans des conditions identiques (« équité horizontale »). Le système fiscal doit également respecter l'« équité verticale »,[103] en évitant les impôts régressifs qui touchent plus lourdement les consommateurs de services mobiles appartenant aux tranches de revenus les plus faibles.[104]

- La fiscalité ne devrait pas compromettre l'accessibilité financière des services mobiles, car une fiscalité excessive peut accroître le coût des appareils portables et services mobiles.[105]

- Un système fiscal stable et transparent qui respecte les normes internationales constitue une stratégie susceptible d'attirer des investissements soutenus.[106]

- Les règles fiscales doivent être claires et rester aussi simples que possible pour atteindre les objectifs politiques visés, afin de permettre aux entreprises du secteur et aux consommateurs de prendre des décisions optimales et de répondre aux incitations politiques souhaitées.[107]

- La collecte des impôts devrait être aussi efficace que possible, en s'efforçant de minimiser les coûts administratifs ainsi que la fraude et l'évasion fiscale[108].

3.2 Perspectives fiscales de la Guinée

Dans l'ensemble, des points peuvent être améliorés pour rendre la Guinée un pays plus propice aux affaires. Dans le rapport « *Ease of Doing Business* » de la Banque mondiale,[109] elle se classe au 153ème rang sur 190 pays, et 26ème parmi les 48 pays d'Afrique subsaharienne.

Le cadre fiscal du pays est également jugé particulièrement pénalisant pour les entreprises. Le rapport « *Ease of Doing Business* » de la Banque mondiale classe la Guinée au 182ème rang sur 190 pays dans le monde, et au 42ème rang parmi les 48 pays d'Afrique subsaharienne pour ce qui est de la facilité de paiement des impôts. Le nombre d'impôts, le temps nécessaire à leur préparation, leur déclaration et leur paiement, leur montant total et le taux de contribution, ainsi que les délais après dépôt rendent le système fiscal guinéen extrêmement complexe. Le régime fiscal actuel représente ainsi un important fardeau administratif pour les entreprises et un obstacle à l'investissement futur. Ces chiffres montrent qu'un climat plus favorable aux affaires est nécessaire pour attirer davantage d'investissements.

Le secteur mobile de la Guinée offre un important potentiel de croissance, se classant actuellement au 29ème rang parmi 38 pays africains dans l'indice de développement des TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et au 166ème rang parmi 176 pays à l'échelle mondiale.[110] Il apparaît donc indispensable d'améliorer le climat des affaires et le cadre fiscal de la Guinée pour exploiter ce potentiel de croissance.

102. UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview.*
103. UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview.*
104. Richard M Bird et Eric M Zolt, *Introduction to Tax Policy Design and Development* (Questions pratiques de politique fiscale dans les pays en développement, Banque mondiale 2003).
105. V. Tanzi et H. Zee (mars 2001)
106. V. Tanzi et H. Zee (mars 2001)
107. *Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries*, rapport destiné aux ministres des finances du G20 (FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale, juillet 2016).
108. *Revenue Mobilization in Developing Countries* (mars 2011), rapport préparé par le service des affaires fiscales et approuvé par Carlo Cottarelli, FMI.
109. Banque mondiale (2017), *Doing business, Measuring business regulations.*
110. Indice de développement des TIC (2017), http://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html#idi2017economycard-tab&GIN

3.3 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée

L'évaluation du régime fiscal actuel de la téléphonie mobile en Guinée par rapport aux quatre considérations et principes fiscaux évoqués au paragraphe 3.1 fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- **Le système fiscal actuel a une incidence importante sur les opérateurs mobiles comme sur les consommateurs.** En dépit des retombées positives du secteur sur la société, les services mobiles sont assujettis à un niveau élevé de taxation spécifique (TCT et SAIE par exemple). Les recettes fiscales de la téléphonie mobile représentent ainsi 59% du chiffre d'affaires total du secteur. Comme évoqué précédemment, les services mobiles ont des retombées positives sur l'ensemble de l'économie en termes de connectivité et d'inclusion numérique. Il n'y a donc pas de raison qu'ils soient pénalisés par des taxes spécifiques qui s'appliquent généralement aux produits qui ont des répercussions négatives (comme l'alcool ou le tabac).

- **La fiscalité compromet l'accessibilité financière des services mobiles et risque d'avoir un impact négatif sur la distribution des revenus.** En raison de la caractéristique précédente, les consommateurs de services mobiles subissent une charge fiscale élevée. 43% des impôts du secteur sont payés par les consommateurs, ce qui équivaut à 23% du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile. Cela signifie que les services mobiles sont plus chers qu'ils pourraient l'être en Guinée, ce qui pourrait freiner la connectivité et l'inclusion numérique des habitants les plus défavorisés du pays.

- **Le système fiscal n'est pas efficient et décourage l'investissement.** Les entreprises du secteur sont plus lourdement taxées que celles d'autres secteurs. Par exemple, malgré les externalités positives de la téléphonie mobile, les opérateurs sont soumis à des impôts supplémentaires sur leurs revenus, tels que la redevance d'accès au réseau de télécommunications. La réduction des bénéfices qui en résulte signale au marché que l'offre de services mobiles et la production de technologies mobiles ne sont pas des investissements rentables, ce qui est susceptible de freiner l'investissement dans le secteur.

- **Le cadre réglementaire et fiscal de la téléphonie mobile est complexe et accroît le coût de la collecte des impôts.** Le régime fiscal de la Guinée est jugé particulièrement pénalisant pour les entreprises. Le rapport « *Ease of Doing Business* » de la Banque mondiale classe le pays au 182ème rang sur 190 pays dans le monde, et au 42ème parmi les 48 pays d'Afrique subsaharienne pour ce qui est de la facilité de paiement des impôts. Le nombre d'impôts, le temps nécessaire à leur préparation, leur déclaration et leur paiement, leur montant total et le taux de contribution, ainsi que les délais après dépôt, rendent le système fiscal guinéen extrêmement complexe. Il représente ainsi un important fardeau administratif pour les entreprises et un obstacle à l'investissement futur.

Comme le montre le tableau 8 ci-dessous, bien que le nombre d'impôts à payer en Guinée se situe juste en-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, le temps nécessaire à leur calcul et à leur paiement est nettement plus important en Guinée que dans le reste de l'Afrique subsaharienne, à respectivement 400 et 280,8 heures. Le taux d'imposition effectif est également plus élevé que dans le reste de l'Afrique subsaharienne, à 61,4% contre 46,8%. La Guinée accuse également un retard important par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne en matière de respect des procédures après déclaration.

Tableau 8

Indice fiscal de la Guinée, 2017

Indicateur	Guinée	Afrique subsaharienne	OCDE/ revenu élevé	Meilleure performance mondiale
Paiements d'impôts (nombre par an)	33	37,2	10,9	3 (Hong Kong SAR, China)
Temps (heures par an)	400	280,8	160,7	55 (Luxembourg)
Imposition totale et contribution (en % des bénéfices)	61,4	46,8	40,1	18,47 (32 économies)
Indice post-déclaration (0-100)	12,77	54,39	83,45	99,38 (Estonie)

Source : Banque mondiale, rapport « *Doing Business 2017* »

3.4 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée

Sur la base de cette analyse, nous avons recensé trois possibilités de réforme qui respectent les considérations et principaux fiscaux évoqués plus haut :

- Option 1 : élimination du droit d'accise sur la consommation téléphonique (TCT)
- Option 2 : élimination de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)
- Option 3 : réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)

En réduisant la charge fiscale des consommateurs, ces propositions permettraient de rendre les services mobiles plus abordables en Guinée. Elles entraîneraient par conséquent une augmentation de la demande de ces services et des produits qui s'y rattachent, en premier lieu les téléphones portables. La productivité du pays devrait donc augmenter grâce à l'amélioration de la connectivité, conduisant à une plus grande inclusion numérique. L'augmentation de la demande se traduira également par une augmentation de l'investissement dans l'offre de services mobiles et la production de produits connexes.

3.4.1 Suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel

La TCT (taxe sur la consommation téléphonique) est un droit d'accise facturé aux consommateurs selon les taux suivants : 1 GNF par seconde sur les appels, 10 GNF par connexion pour les SMS et 5% du prix du forfait internet pour les données. La valeur des bonus d'appel gratuits est également soumise à la TCT, bien que ceux-ci ne génèrent pas de revenu direct pour les opérateurs.[111] La TCT représente une charge supplémentaire pour les consommateurs et les opérateurs, qui réduit par conséquent les retombées positives de la consommation de services mobiles.

Justification du changement

- Les services mobiles ne devraient pas être assujettis à des impôts spéciaux. L'imposition de droits d'accise a généralement pour but de réduire la consommation de produits ayant des répercussions négatives, comme par exemple l'alcool ou le tabac. En revanche, la consommation de services mobiles est censée avoir des répercussions positives et ne devrait donc pas être taxée de la même manière. Par conséquent, l'élimination de la TCT augmenterait les retombées positives de la consommation de services mobiles, en termes notamment de connectivité et d'inclusion numérique et financière.
- La TCT est l'un des principaux impôts à la consommation contribuant à l'importante charge fiscale subie par le secteur. Comme le montre la section 2.2, la Guinée a un niveau élevé d'impôts à la consommation propres à la téléphonie mobile. Ces impôts à la consommation représentent 23% du chiffre d'affaires total des opérateurs de télécommunications. De la même manière, la part des impôts propres aux téléphones portables représente 29%. Cela renchérit le coût d'utilisation des téléphones, notamment pour les personnes à faibles revenus.
- L'élimination complète de la TCT rendrait les services mobiles plus abordables. La réduction de la charge fiscale se traduirait par une baisse des prix, qui bénéficierait en premier lieu à la population guinéenne à faibles revenus tout en rendant le système fiscal moins régressif.
- La TCT ne devrait pas être appliquée aux bonus d'appel. Ces bonus sont offerts aux consommateurs par les opérateurs pour les remercier de leur fidélité. Leur coût est entièrement supporté par les opérateurs. La taxation de ces appels en renchérit le coût et réduit donc leur intérêt commercial.[112] La suppression de la TCT sur les bonus d'appel permettrait d'en réduire le coût et donc d'en offrir davantage, ce qui augmenterait la consommation d'appels mobiles et leurs retombées positives.

3.4.2 Suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)

La Guinée impose une surtaxe de 0,12 $ par minute sur les appels reçus de l'étranger. La SAIE prend la forme un prix forfaitaire que les opérateurs ont l'obligation de facturer pour la terminaison des appels internationaux entrants. Elle décourage les appels en direction de la Guinée, et réduit par conséquent la connectivité du pays avec le reste du monde.

Justification du changement

- Les appels internationaux ne devraient pas être soumis à des impôts spéciaux. L'imposition de droits d'accise a généralement pour but de réduire la consommation de produits ayant des répercussions négatives, comme par exemple l'alcool ou le tabac. Cependant, la consommation de services de télécommunications, et notamment d'appels téléphoniques internationaux, n'a pas de répercussions négatives. Elle est plus susceptible d'avoir des retombées positives, en connectant par exemple plus facilement les habitants d'autres pays

111. Dans le cadre de la section 4, seule la suppression de la TCT sur les bonus d'appel est modélisée. L'élimination complète de cette taxe devrait toutefois avoir des retombées supplémentaires, comme expliqué dans ce paragraphe.
112. La taxation de services gratuits est également problématique sur le plan pratique. En l'absence de compensation monétaire, l'assiette n'est pas précise, ce qui est source d'incertitude fiscale.

avec la Guinée, ce qui peut faciliter l'investissement direct étranger et les opportunités commerciales internationales.

- La suppression de la SAIE augmenterait le temps passé au téléphone par les personnes qui appellent la Guinée de l'étranger. Cette plus grande connectivité bénéficierait également à la population intérieure de la Guinée, qui est affectée en fin de compte par la réduction du nombre d'appels internationaux, en provenance par exemple des proches qui travaillent ou étudient à l'étranger.

- La SAIE s'accompagne de coûts de surveillance élevés pour lutter contre la fraude. Il est en effet possible d'utiliser des passerelles GSM ou des SIM-encadrées pour contourner les frais de terminaison internationale. Les autorités et les opérateurs de réseau font une surveillance active des comportements d'appel anormaux pour détecter les passerelles illégales, ce qui se traduit par un « jeu du chat et de la souris » entre les autorités chargées de l'application de la loi, les opérateurs mobiles et les prestataires de services anti-fraude d'un côté, et ceux qui offrent des terminaisons clandestines d'appels internationaux de l'autre.[113] La suppression de la SAIE permettrait aux autorités et aux opérateurs de réaffecter les moyens importants consacrés à la lutte contre ces passerelles illégales pour les consacrer par exemple à l'amélioration des infrastructures de télécommunications ou à la promotion de l'accès universel au haut débit.

3.4.3 Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)

La Guinée impose un grand nombre de redevances réglementaires sur les opérateurs de télécommunications, comme le précise le tableau 5 de la section 2.1.4. Ces redevances comprennent notamment une redevance annuelle pour l'accès au spectre et une autre pour le spectre de backhaul (faisceaux hertziens). Ces impôts augmentent les coûts de fonctionnement des opérateurs et contribuent à rendre les services mobiles peu abordables.

En Afrique subsaharienne, les redevances annuelles sur les faisceaux hertziens représentent en moyenne 0,74% du chiffre d'affaires des operateurs mobiles.[114] Ce niveau est cinq fois plus élevé en Guinée, où ces redevances représentent en moyenne 3,9% du chiffre d'affaires des opérateurs mobiles.

Elles auraient besoin d'être réduites de 80% pour les ramener à un niveau plus proche de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette réduction les ramènerait à un niveau plus optimal pour éviter des distorsions dans l'affectation des fréquences, avec des retombées positives pour la téléphonie mobile (services plus abordables) et l'ensemble de l'économie (davantage d'investissement et meilleure couverture des zones rurales).

Justification du changement

- Dans beaucoup de pays, la redevance annuelle de spectre sert à couvrir les frais de gestion des fréquences hertziennes. Ces redevances ne devraient pas servir à générer des revenus supplémentaires, mais plutôt à assurer une attribution efficace des fréquences entre opérateurs pour en maximiser les avantages à long terme pour la société.

- Le niveau élevé des redevances d'utilisation du spectre réduit le montant des investissements susceptibles d'être consacrés à l'amélioration de la qualité et de la couverture des réseaux mobiles.

- Le niveau de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens en Guinée (3,9% du chiffre d'affaires total du marché) dépasse celui observé dans la plupart des pays africains. Il constitue un handicap concurrentiel pour la Guinée par rapport aux pays voisins qui cherchent à attirer des investissements dans la téléphonie mobile.

- Ce niveau élevé des redevances sur les faisceaux hertziens constitue un frein à l'investissement dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, il est possible d'utiliser la fibre ou le réseau fixe pour élargir la couverture de réseau, alors que les zones rurales sont tributaires des faisceaux hertziens pour bénéficier d'une couverture. Le coût des redevances limite l'expansion de la couverture dans les zones rurales, ce qui entrave en retour leur essor économique et la réalisation du plan national 2016-2020 des TIC,[115] qui vise à développer l'économie rurale au moyen des services mobiles et des services agricoles en ligne, et risque d'aggraver les problèmes démographiques évoqués au paragraphe 1.3.

- La réduction des redevances d'utilisation du spectre se traduira en fin de compte par des services plus abordables et de meilleure qualité pour le consommateur. Quelle que soit la ressource, en l'occurrence les radiofréquences, le principal objectif économique doit être d'en maximiser les avantages nets qui peuvent en être dérivés pour la société. Il convient pour ce faire d'allouer le spectre aussi efficacement que possible entre ses différents utilisateurs, en évitant notamment des redevances excessives qui risquent d'entraîner une allocation inefficace des radiofréquences.

La section 4 présente le détail de la modélisation économique qui permet de faire ressortir les effets de ces différentes options.[116]

113. OCDE (2015), Groupe de travail sur les politiques en matière d'infrastructures et de services de communication, *International Traffic Termination, p. 16.*
114. Sur la base d'un échantillon de 11 pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles pour 2016.
115. Gouvernement de la République de Guinée, *Stratégie Nationale de développement des Télécommunications et de l'Economie Numérique,* axe 4 (2016).
116. Bien que la combinaison de ces réformes fiscales serait susceptible d'en accroître les retombées économiques pour la Guinée, leur évaluation économique les considère comme des « scénarios » indépendants, dans lesquels chaque impôt est modifié sans autre changement de la fiscalité et comparé à un scénario de « statu quo » dans lequel la fiscalité ne change pas.

4. Impact économique des réformes fiscales proposées

4.1 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée

Sur la base du cadre et de l'analyse présentés dans le chapitre précédent, nous avons réalisé une évaluation quantitative des trois options de réforme fiscale suivantes au moyen d'une modélisation de leur impact sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble :

1. Élimination de la taxe sur la consommation téléphonique (TCT) sur les bonus d'appel[117] actuellement imposée au taux de 1 GNF par seconde. Cela entraînera une baisse des prix qui devrait conduire à une augmentation de la consommation des services concernés.

2. Élimination de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE) actuellement imposée au taux de 0,12 $ par minute. Cela entraînera une baisse du prix de la terminaison des appels internationaux, qui devrait conduire à une augmentation du volume des appels entrants.

3. Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) payé par les opérateurs. Une part importante de cette réduction sera répercutée aux abonnés par le biais d'une baisse des prix. Elle encouragera également des investissements supplémentaires dans le secteur à mesure que les opérateurs réinvestiront une partie de leurs bénéfices supplémentaires.

Ces options de réforme fiscale ont été modélisées indépendamment les unes des autres afin d'isoler les effets de chacune sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble. D'autres scénarios ou combinaisons de ces réformes sont également possibles.[118]

4.2 Méthode d'évaluation de l'impact quantitatif des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie

L'impact quantitatif potentiel de chaque réforme a été analysé au moyen d'un ensemble d'outils de modélisation représentatifs à la fois du secteur de la téléphonie mobile de Guinée et de l'économie guinéenne dans son ensemble. L'évaluation considère chaque option comme un scénario indépendant, dans lequel la réforme fiscale concerne un seul impôt, qui est comparé à un scénario dit de « référence », dans lequel la fiscalité ne change pas, même s'il est admis qu'une combinaison de ces réformes fiscales pourrait avoir des retombées économiques positives pour la Guinée.

Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en Guinée a été créé pour calculer les changements résultant de chaque scénario de réforme fiscale dans le secteur. Ces changements couvrent les variations de clientèle, de consommation, de technologie, de chiffre d'affaires, de bénéfices, de réinvestissements et de capacités du secteur.

117. Les bonus d'appel correspondent à du crédit téléphonique non facturé au client. En vertu du régime fiscal actuel, ces appels sont facturés 1 GNF par seconde aux opérateurs.
118. Les impacts économiques de chacune de ces options de réforme fiscale ont été modélisés séparément et ne peuvent donc pas être simplement totalisés pour mesurer les retombées d'une réduction combinée de ces différents impôts.

L'impact économique plus large de chaque scénario est évalué au moyen d'un modèle dit « d'équilibre général calculable » (MEGC), en l'occurrence la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project*) et sa base de données associée.[119] Conçu à l'intention des pouvoirs publics, des institutions internationales, du secteur privé et du monde universitaire, le modèle GTAP est largement utilisé par ces acteurs pour modéliser les changements de politique au sein des pays et les effets transfrontaliers des politiques du commerce.

On peut citer parmi ceux-ci la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Direction générale du commerce de la Commission européenne, la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies.[120]

La figure 21 ci-dessous présente un schéma récapitulatif de la méthode de modélisation utilisée dans cette étude.[121]

Figure 21

Présentation générale de la méthode de modélisation

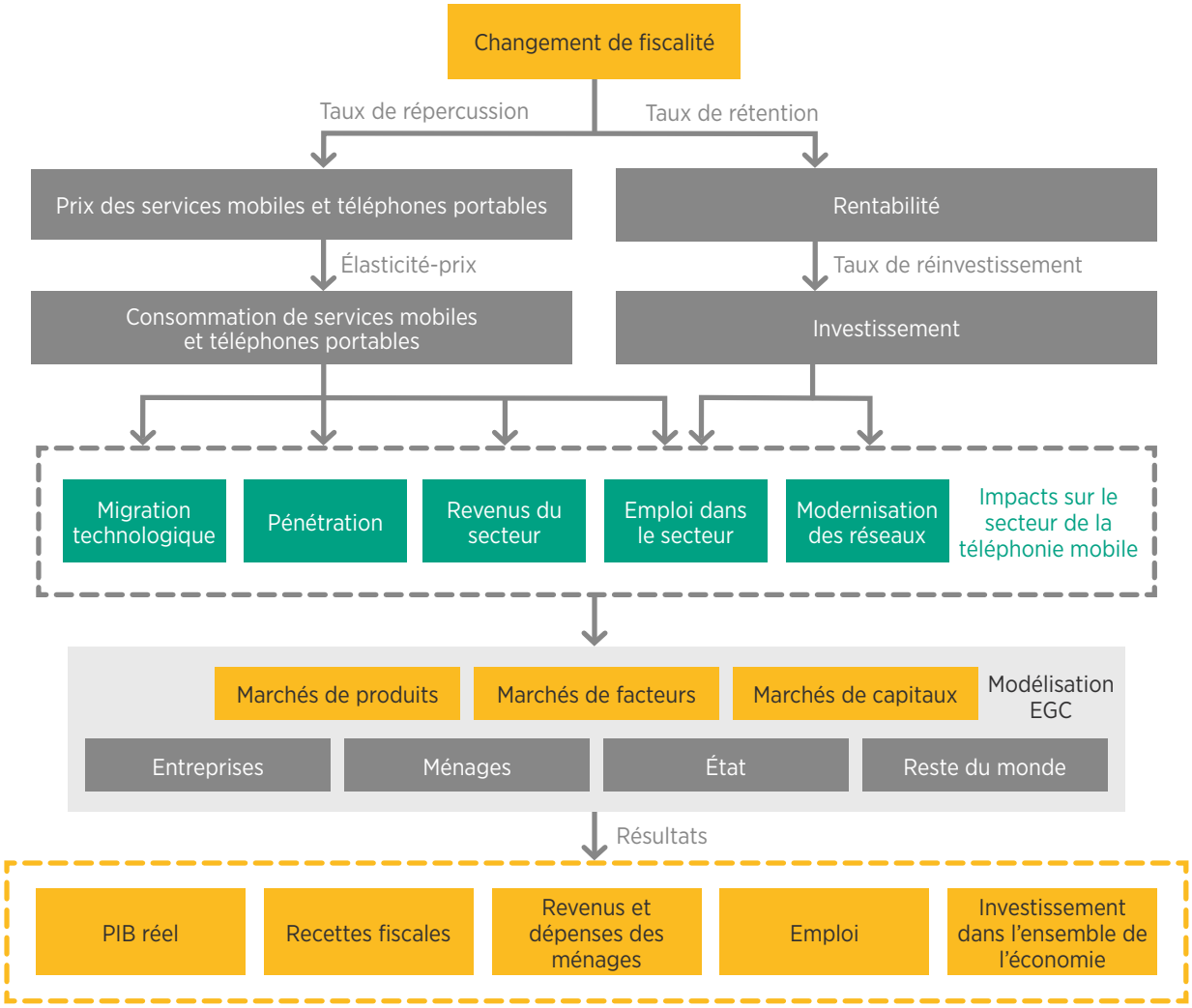

Source : analyse EY

119. Global Trade Analysis Project (https://www.gtap.agecon.purdue.edu/)
120. Consortium GTAP (https://www.gtap.agecon.purdue.edu/about/consortium.asp)
121. Se référer à l'annexe A pour en savoir davantage sur l'approche méthodologique utilisée dans l'étude pour définir les scénarios prévisionnels.

4.3 Élimination du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel

L'élimination de la taxe sur la consommation téléphonique (TCT) sur les bonus d'appel, qui s'élève actuellement à 1 GNF par seconde, réduirait les prix à la consommation et permettrait de rendre les services mobiles plus abordables. L'élimination proposée de ce droit d'accise sur les bonus d'appel correspondrait à une réduction de 4,4% du prix effectif de l'ensemble des services mobiles, qui serait en grande partie répercutée aux utilisateurs.[122]

Cette baisse de prix bénéficierait à la fois aux ménages et aux utilisateurs professionnels. Pour les ménages, le changement de fiscalité conduirait à une augmentation du revenu disponible réel et rendrait les services mobiles plus abordables. Comme illustré dans la section 1.5, cela est particulièrement important pour la Guinée, car le coût de possession de la téléphonie mobile y représente une part importante du revenu mensuel, notamment pour les personnes à faibles revenus. En l'absence d'effets comportementaux, cette réforme fiscale réduirait le coût d'un panier de donnée de 500 Mo de 10,9 à 10,6 % du revenu mensuel pour les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles. Pour les utilisateurs professionnels, la réduction de la TCT réduirait le coût des intrants pour tous les secteurs qui utilisent la téléphonie mobile, augmentant la demande et libérant des ressources susceptibles d'être investies ailleurs.

Ce scénario fiscal aurait les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence,[123] qui ne prévoit pas de changement de fiscalité :

- **Nouvelles connexions :** 663.000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 1,3 million de nouvelles connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 4,3% de la pénétration en abonnés mobiles (8,2% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 98% seraient prépayées et 55% environ correspondraient à des abonnés à faibles revenus.

- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile :** le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 44 millions $ (6,9%) d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'augmentation globale de la consommation, qui compenseraient la baisse de prix résultant du changement de fiscalité.

- **Migration technologique :** la réduction du prix des données entraînerait la migration d'environ 697.000 connexions 2G supplémentaires vers les services à haut débit. Cette accélération significative de la migration technologique serait facilitée par les investissements accrus des opérateurs mobiles dans la couverture 3G grâce au réinvestissement de leur surcroît de bénéfices.

- **Consommation :** la baisse du prix des services mobiles conduirait à une augmentation de 11,9% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et SMS augmenterait respectivement de 11,7 et 11,8 %. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 54 Mo par mois.

- **Investissements supplémentaires des opérateurs :** le surcroît d'investissements s'élèverait à plus de 6 millions $ par an grâce à l'augmentation de chiffre d'affaires résultant du changement de fiscalité (soit 60 nouvelles stations de base 3G ou 240 conversions de stations 2G en 3G en base annuelle).

- **Amélioration de la productivité :** l'augmentation de 4,3% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques se traduirait par un gain de productivité de 0,8% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.

- **Augmentation du PIB :** par rapport au scénario de référence, la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 57 millions $ (0,88%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.

- **Emplois supplémentaires :** l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 4.200 emplois (0,08%).

- **Investissements dans le reste de l'économie :** grâce à la réduction des coûts intermédiaires constatée par les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 14 millions $ par an d'ici 2023.

122. Le taux de répercussion est déterminé de manière endogène par le modèle GTAP et reflète la visibilité de la taxe et le niveau de concurrence sur les prix du secteur des communications de la Guinée.
123. Se référer à l'annexe A pour en savoir davantage sur les hypothèses de modélisation utilisées dans l'étude et à l'annexe B pour le détail des impacts estimés.

- **Retombées dans les autres secteurs :** l'augmentation du niveau d'activité économique entraînerait une augmentation de la production dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans le commerce (1,7%). Les communications et les services aux entreprises afficheraient également une nette progression (respectivement 1,5 et 1,3%).
- **Impact sur les recettes fiscales :** ce scénario aurait un coût net initial de 4 millions $ pour le Trésor guinéen en 2019. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un impact annuel et cumulé positif dès l'année 2. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 13 millions $ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 22 pour l'année 2023.

Figure 22

Impacts annuels de la suppression de la TCT sur les bonus d'appel (2023)[124]

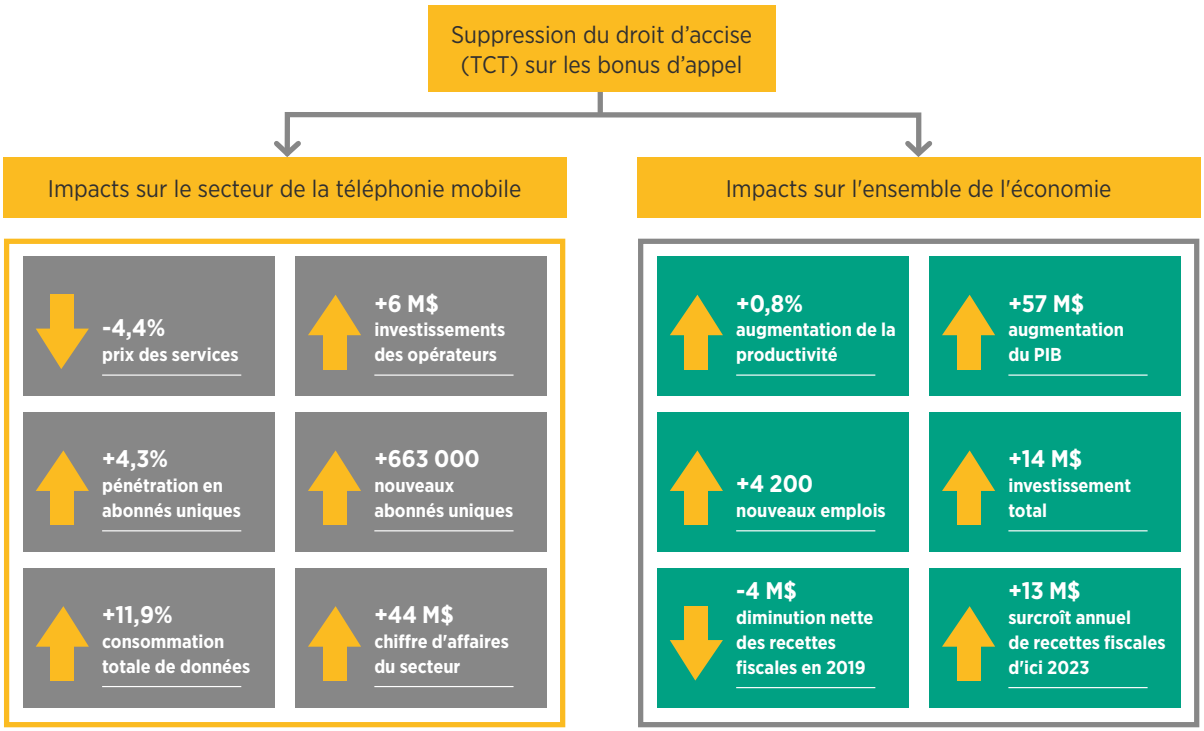

Source : analyse EY

124. Se référer à l'annexe B pour plus de détails concernant les résultats de cette analyse, dont notamment les impacts annuels entre 2019 et 2023.

4.4 Élimination de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)

L'élimination de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE), qui s'élève actuellement à 0,12 $ par minute, entraînerait une réduction de 42,3% du prix effectif de ces appels. Cette baisse de prix provoquerait une augmentation du volume des appels internationaux entrants, générant des revenus supplémentaires pour les opérateurs qui pourraient être investis sur le marché guinéen de la téléphonie mobile, par exemple pour construire ou moderniser des stations de base.[125]

En élargissant la portée des services mobiles pour les habitants des zones rurales ou à faibles revenus, ce surcroît d'investissement dans la téléphonie mobile permettra une meilleure connectivité du pays en stimulant la consommation des services 2G et 3G. Cela aura un impact positif sur la productivité des entreprises guinéennes, car la téléphonie mobile améliore l'efficacité des communications et du commerce dans l'ensemble de l'économie. La suppression de la SAIE aurait également un impact social significatif, en rapprochant les familles guinéennes et en renforçant les liens entre les expatriés et les ménages et entreprises du pays.

La suppression de la SAIE contribuerait également à améliorer l'environnement des entreprises en Guinée, le pays se classant actuellement au 135ème rang parmi 138 pays dans l'indice « *Enabling Trade* » (facilitation des affaires).[126] Le coût des communications serait réduit pour les entreprises qui commercent avec la Guinée, ce qui pourrait également renforcer l'attrait de la Guinée en tant que destination de l'investissement direct étranger.[127]

Ce scénario fiscal aurait les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence,[128] qui ne prévoit pas de changement de fiscalité :

- **Appels internationaux entrants :** suite à la baisse des prix pour les utilisateurs de l'étranger, on enregistrerait une augmentation de 263 millions de minutes des appels internationaux entrants d'ici 2023.
- **Nouvelles connexions :** 927.000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 1,8 million de nouvelles connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 6,0% de la pénétration en abonnés mobiles (11,5% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 99% seraient prépayées et 55% environ correspondraient à des abonnés à faibles revenus.
- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile :** le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 114 millions $ (17,7%) d'ici 2023, grâce à la croissance significative des revenus provenant des appels internationaux et du surcroît de pénétration et de consommation des services mobiles résultant de leur réinvestissement.
- **Investissements supplémentaires des opérateurs :** le surcroît d'investissements s'élèverait à plus de 6 millions $ par an grâce à l'augmentation de chiffre d'affaires résultant du changement de fiscalité (soit 60 nouvelles stations de base 3G ou 240 conversions de stations 2G en 3G en base annuelle).
- **Consommation :** la migration technologique permise par le surcroît d'investissement dans le secteur conduirait à une augmentation de 10,6% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et SMS augmenterait d'environ 11,1%. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 51 Mo par mois.
- **Amélioration de la productivité :** l'augmentation de 6,0% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques se traduirait par un gain de productivité de 1,1% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- **Augmentation du PIB :** le PIB total augmenterait de 89 millions $ (1,4%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- **Emplois supplémentaires :** l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 13.200 emplois (0,24%) d'ici 2023.

125. Selon la définition de l'Union internationale des télécommunications (UIT), une station de base est une station terrestre pour les services mobiles terrestres.
126. Forum économique mondial, *The Global Enabling Trade Report* 2014 http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalEnablingTrade_Report_2014.pdf
127. L'impact sur l'investissement étranger direct n'a pas fait l'objet d'une modélisation spécifique dans ce scenario.
128. Se référer à l'annexe A pour plus d'information sur la méthode et les hypothèses de modélisation.

- **Investissements dans le reste de l'économie :** grâce à l'augmentation du niveau de production du secteur de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans le reste de l'économie. D'ici 2023, ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 24 millions $ par an.

- **Impact sur les recettes fiscales :** ce scénario aurait un coût net initial de 13 millions $ pour le Trésor guinéen en 2019. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un impact annuel et cumulé positif dès l'année 2. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 8 millions $ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 23 pour l'année 2023.

Figure 23

Impacts annuels de la suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (2023)[129]

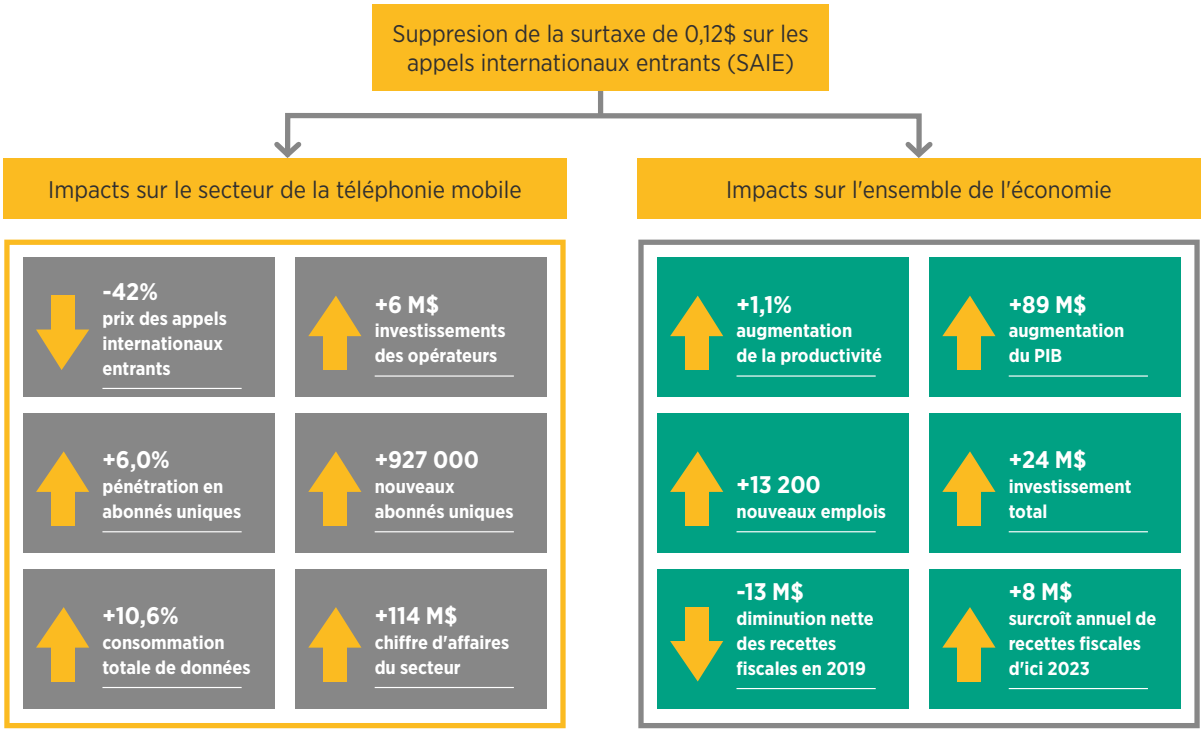

Source : analyse EY

129. Se référer à l'annexe B pour plus de détails concernant les résultats de cette analyse, dont notamment les impacts annuels entre 2019 et 2023.

4.5 Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)

Dans ce scénario, les redevances annuelles facturées aux opérateurs mobiles guinéens pour l'utilisation du des faisceaux hertziens sont réduites de 80%. Cette réforme reviendrait à réduire la charge fiscale du secteur pour ramener les redevances annuelles de spectre à un niveau plus proche des niveaux moyens observés en Afrique,[130] contribuant ainsi à améliorer le climat d'investissement de la téléphonie mobile en Guinée.

Généralement, la mesure dans laquelle la fiscalité pèse en fin de compte sur les opérateurs mobiles ou les consommateurs dépend de la nature de l'impôt considérée et des conditions de marché. Certains impôts ou redevances réglementaires peuvent être absorbés par les opérateurs sous forme de bénéfices réduits, tandis que d'autres peuvent être répercutés aux consommateurs par le biais de prix plus élevés, ou il peut y avoir une combinaison des deux options. La réduction des redevances annuelles de spectre représenterait une économie directe pour les opérateurs, répercutée en partie aux abonnés sous la forme d'une baisse de prix de 2,6%.[131] Le reste de l'économie d'impôt des opérateurs mobiles serait affectée aux bénéfices ou réinvestie pour construire de nouvelles stations de base ou moderniser les stations existantes. Ces investissements encourageront une importante migration de technologie, les consommateurs adoptant de plus en plus les services de nouvelle génération.

Ce scénario fiscal aurait les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence :

- **Nouvelles connexions :** 220.000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 423.000 nouvelles connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 1,4% de la pénétration en abonnés mobiles (2,7% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 97% seraient prépayées et 55% environ correspondraient à des abonnés à faibles revenus.

- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile :** le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 14 millions $ (2,1%) par an d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'augmentation globale de la consommation, qui compenseraient la baisse de prix résultant du changement de fiscalité.

- **Consommation :** la baisse du prix des services mobiles conduirait à une augmentation de 5,0% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et de SMS augmenterait de respectivement 4,7 et 4,8 %. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 53 Mo par mois.

- **Investissements supplémentaires des opérateurs :** le surcroît d'investissements s'élèverait à plus de 0.6 million $ par an grâce à l'augmentation de revenus résultant du changement de fiscalité (soit 6 nouvelles stations de base 3G ou 24 conversions de stations 2G en 3G en base annuelle).

- **Amélioration de la productivité :** l'augmentation de 1,4% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques se traduirait par un gain de productivité de 0,3% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.

- **Augmentation du PIB :** le PIB total augmenterait de 22 millions $ (0,3%) par rapport au scénario de référence, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.

- **Emplois supplémentaires :** l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 3.800 emplois (0,07%) d'ici 2023.

- **Investissements dans le reste de l'économie :** grâce à la diminution des coûts intermédiaires pour les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans le reste de l'économie. D'ici 2023, ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 9 millions $ par an.

- **Retombées dans les autres secteurs :** l'augmentation du niveau d'activité économique entraînerait une augmentation de la production

130. En Afrique subsaharienne, les redevances d'utilisation du spectre représentent en moyenne 0,74% du chiffre d'affaires des opérateurs mobiles (sur la base d'un échantillon de 11 pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles pour 2016). En Guinée, les redevances d'utilisation du spectre représentent en moyenne 3,9% du chiffre d'affaires des opérateurs mobiles. Il est donc proposé de réduire de 80% le niveau actuel de ces redevances en Guinée pour les ramener à un niveau plus proche de celui observé en moyenne en Afrique subsaharienne.
131. Dans ce scénario, un taux de répercussion de 94% est déduit du modèle GTAP. La différence peut donc être réinvestie.

dans la plupart des secteurs de l'économie (11 sur 12), en premier lieu dans le secteur de la communication (+1,4%), suivi du commerce (+1,1%) et des services financiers (+0,5%).

- **Impact sur les recettes fiscales :** ce scénario aurait un coût net initial de 4 millions $ pour le Trésor guinéen en 2019. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un impact annuel et cumulé positif dès l'année 2. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 2 millions $ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 24.

Figure 24

Impact annuel en 2023 d'une réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens[132]

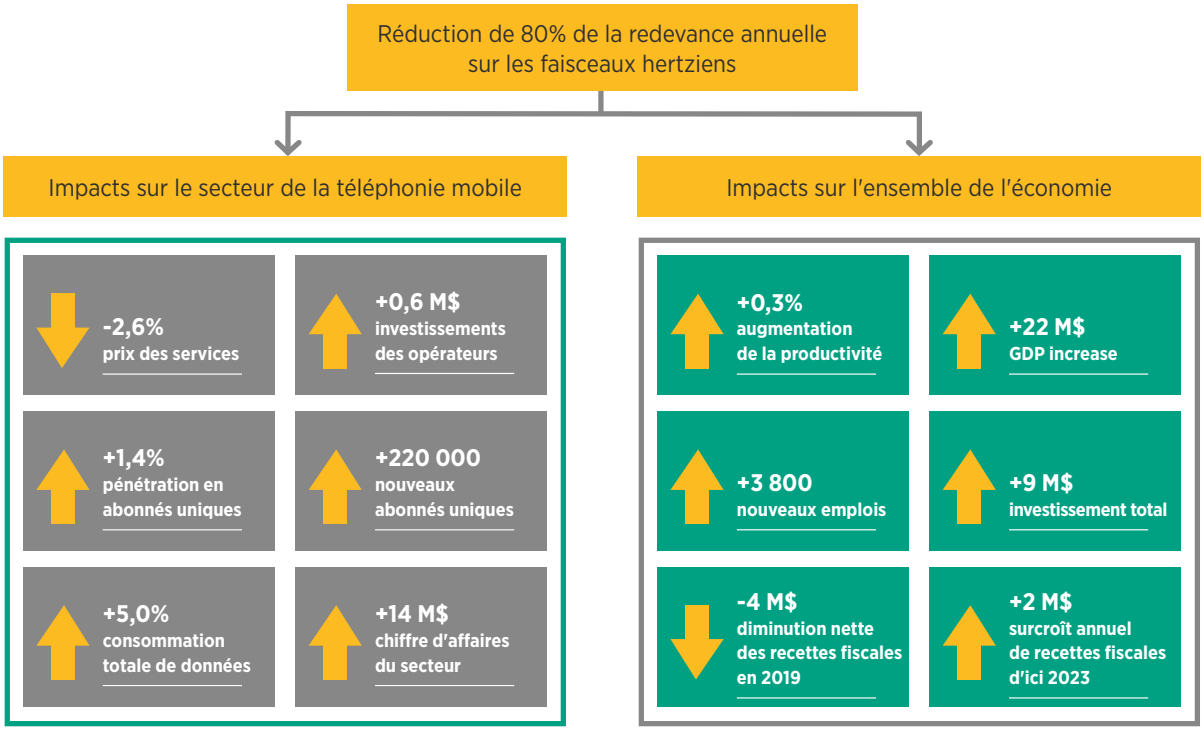

Source : analyse EY

132. Se référer à l'annexe B pour plus de détails concernant les résultats de cette analyse, dont notamment les impacts annuels entre 2019 et 2023.

5. Conclusion : la réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Guinée

Le secteur de la téléphonie mobile est susceptible jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs définis par le Plan national de développement économique et social 2016-20 du gouvernement guinéen, en devenant un moteur de la croissance économique et sociale de la Guinée rurale et urbaine.

Le secteur a connu un développement rapide au cours de la décennie écoulée, avec plus de 4,7 millions de personnes supplémentaires connectées aux services mobiles entre 2007 et 2017. Mais avec un taux de pénétration de seulement 46,5% en abonnés uniques, il dispose encore d'un potentiel de croissance important. Le coût relatif élevé des paniers de consommation de base en Guinée limite toutefois la marge de progression de l'adoption des services mobiles, notamment au sein de la population rurale ou à faibles revenus. Le coût élevé des téléphones et des services permettant d'accéder à l'internet mobile en Guinée et la difficulté économique d'installer des réseaux dans les zones rurales (en raison de la faible densité de population et des taux peu élevés d'électrification) sont autant de freins à la connectivité mobile qui risquent d'empêcher la consommation de données de se rapprocher des niveaux observés dans les économies plus développées.

En encourageant l'investissement, en réduisant le coût de possession de la téléphonie mobile et en favorisant la consommation, les réformes fiscales présentées dans ce rapport permettront de connecter davantage de personnes aux services mobiles, notamment dans les tranches de revenus les plus basses. Cette réforme de la fiscalité du secteur en direction d'un régime plus équilibré et plus efficace pourrait avoir d'importantes retombées positives sur le plan économique et entraîner ainsi une augmentation des recettes fiscales de l'État d'ici la fin du Plan national de développement économique et social 2016-20 (PNDES) du gouvernement.

Le tableau 9 ci-dessous présente une synthèse de ces retombées économiques

Tableau 9

Récapitulatif des retombées socio-économiques des réformes fiscales proposées (d'ici 2023)

Indicateur	Suppression de la TCT sur les bonus d'appel	Suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)	Réduction de 80% de la redevance FH payée par les opérateurs
Nouveaux abonnés uniques	663.000	927.000	220.000
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur	+ 44 M$	+ 114 M$	+ 14 M$
Augmentation du PIB	+ 57 M$	+ 89 M$	+ 22 M$
Investissement dans le reste de l'économie	+ 14 M$	+ 24 M$	+ 9 M$
Surcroît annuel de recettes fiscales	+ 13 M$	+ 8 M$	+ 2 M$

Les options de réforme fiscale présentées dans ce rapport accomplissent un certain nombre d'objectifs cruciaux pour le secteur de la téléphonie mobile et pour l'économie guinéenne dans son ensemble : elles rendent les produits et les services mobiles plus abordables, elles réduisent la charge fiscale pour les opérateurs et les consommateurs, et améliorent par conséquent la productivité du pays. Ces réformes fiscales respectent en outre les principes fiscaux formulés par le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies:

- En réduisant le niveau d'imposition spécifique,
- En privilégiant les formes d'imposition à assiette élargie, comme par exemple la TVA,
- En rendant le système fiscal plus équitable, en tenant compte des externalités positives des services mobiles.[133]

Ces réformes s'autofinancent en termes de recettes fiscales tout en rendant le cadre fiscal plus attrayant pour les investissements dans le secteur de la téléphonie mobile.

133. Une externalité est la conséquence d'une activité économique subie par les tiers ; elle peut être positive ou négative.

Annexe A : Méthodologie

Cette annexe décrit la méthodologie suivie dans cette étude pour calculer l'impact économique potentiel des scénarios de politique de fiscale. Comme évoqué à la section 4, la modélisation économique s'effectue en deux étapes, sur la base de deux modèles distincts :

- Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en Guinée, appelé « modèle du marché des télécommunications », a été créé pour calculer les changements sectoriels résultant de chaque scénario de politique fiscale. Ces changements couvrent les abonnés, l'usage, les revenus par technologie, la rentabilité, les réinvestissements et l'augmentation de capacité du secteur.
- L'impact de chaque scénario de politique fiscale sur l'ensemble de l'économie est évalué au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), à savoir la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project* : projet d'analyse globale du commerce international) et ses bases de données associées.

Modélisation du secteur de la téléphonie mobile

Conception du modèle du marché des télécommunications

Le modèle du marché des télécommunications couvre la période 2017–2023 et utilise les données des opérateurs mobiles locaux et de la base de données GSMA Intelligence. Pour la modélisation des scénarios, nous avons fait l'hypothèse que la première phase des changements fiscaux entrait en vigueur en 2018. Le modèle du marché des télécommunications calcule ensuite des prévisions distinctes pour chaque scénario de politique fiscale. La différence entre ces prévisions et le scénario prévisionnel de référence correspond à l'impact marginal de chaque réforme fiscale envisagée.[134]

Un schéma de ce modèle est présenté dans la figure 25 ci-dessous.

Figure 25

Méthode générale de modélisation du secteur de la téléphonie mobile

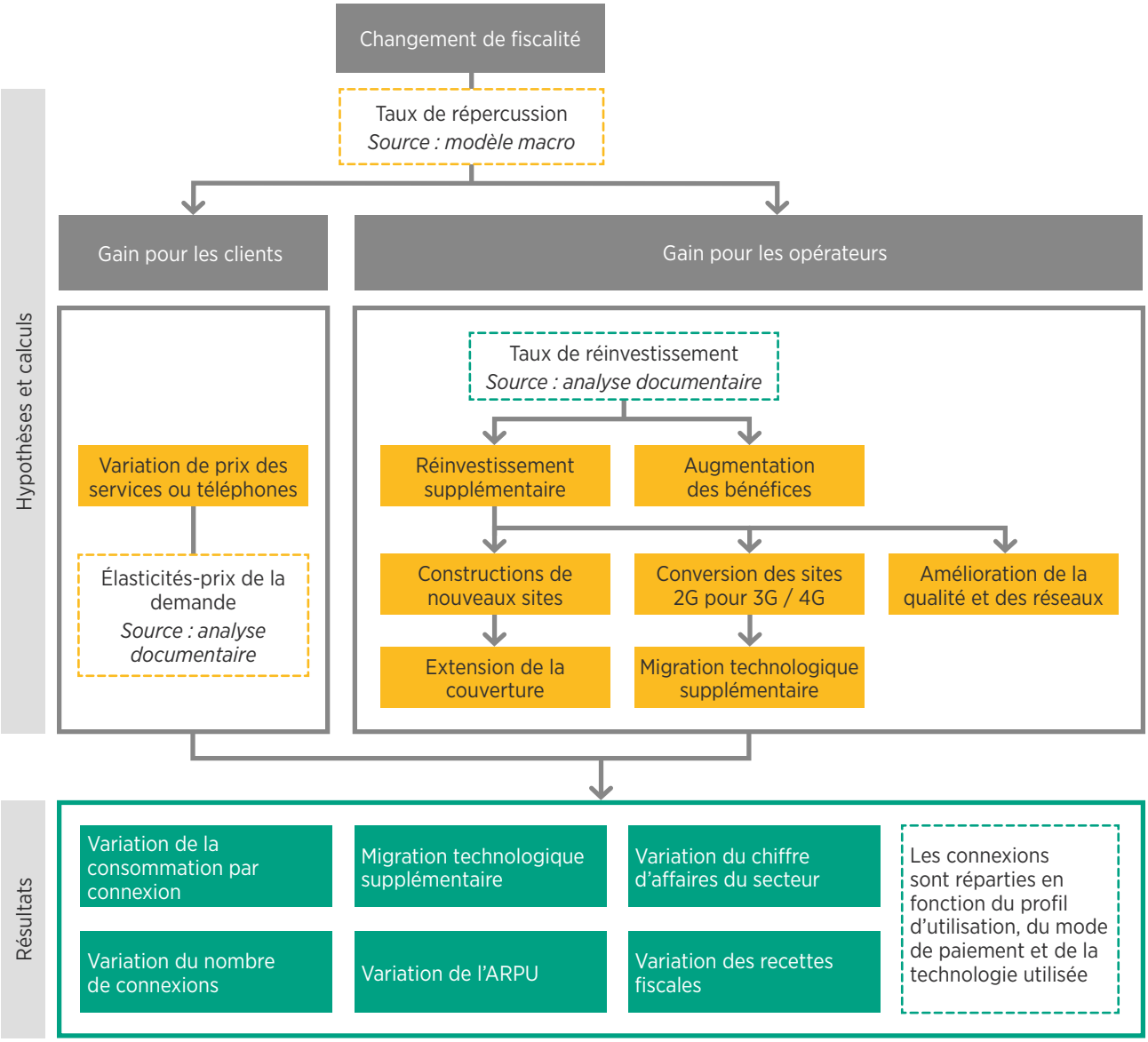

Source : analyse EY

134. Le scénario prévisionnel de référence est le scénario hypothétique qui sert à comparer les résultats. Il est tiré des prévisions de marché des opérateurs pour la période 2017-2023.

Comme l'illustre la figure 27, le modèle du marché des télécommunications évalue l'impact des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile sur la demande des consommateurs, la rentabilité des opérateurs et leurs investissements. Il permet également d'estimer l'augmentation du nombre de connexions, la migration technologique et la pénétration des services mobiles selon les différents profils d'utilisateurs (classés en fonction du niveau de revenus : faible, intermédiaire ou élevé) et les services 2G, 3G et 4G.

Impacts sur le marché de la téléphonie mobile

Pour les consommateurs, la réduction du taux d'imposition se traduit par une réduction du coût effectif des services mobiles ou des appareils portables. La relation entre le montant de la réduction d'impôt et la réduction correspondante des prix dépend du taux de « répercussion ».[135] La réduction du prix effectif des services mobiles a les effets suivants dans le modèle :

- Augmentation de l'utilisation par connexion, la réduction des prix entraînant une demande accrue de services ;
- Augmentation du nombre de connexions, la baisse des prix réduisant le coût relatif de possession de la téléphonie mobile, ce qui attire de nouveaux abonnés ;
- Migration technologique supplémentaire, la réduction du prix des smartphones et/ou des services de données accélérant la migration des utilisateurs des services 2G vers les services 3G/4G.

En ce qui concerne les opérateurs, la part de la baisse d'impôt non répercutée sous forme d'une baisse des prix peut être conservée sous forme d'une augmentation des bénéfices ou réinvestie. Le choix entre ces deux options dépend d'une hypothèse concernant le taux de réinvestissement.[136] Le modèle évalue les conséquences suivantes de l'augmentation de l'investissement :

- Augmentation du nombre d'abonnés, les investissements permettant la création de nouveaux sites mobiles et augmentant par conséquence la couverture des réseaux ;
- Migration technologique supplémentaire, les investissements permettant la modernisation des sites 2G en sites 3G/4G et offrant par conséquent aux abonnés la possibilité de passer de la 2G aux services 3G/4G.

Principaux résultats

Les résultats clés du modèle du marché des télécommunications mesurent la variation des indicateurs suivants par rapport au scénario de référence (sur la base des prévisions de GSMA Intelligence) :

- Nombre de connexions
- Nombre d'abonnés uniques
- Taux de pénétration des services mobiles
- Revenus totaux du marché (chiffre d'affaires du secteur)
- Recettes fiscales en provenance du secteur.

En matière de connexions et d'abonnés, le modèle détaille les segments de marché par profil d'utilisation (élevé, intermédiaire et faible), technologie (2G, 3G et 4G) et mode de paiement (prépaiement ou paiement a posteriori). Le modèle du marché des télécommunications couvre ainsi au total 18 catégories d'abonnés.

Modélisation macro-économique

Méthode de modélisation macro-économique

Le modèle macro-économique s'appuie sur l'analyse du secteur de la téléphonie mobile pour évaluer l'impact de la baisse de la fiscalité et des prix sur l'ensemble de l'économie. Il tient compte pour cela des liens en amont et en aval de la filière du secteur (à savoir la chaîne d'approvisionnement des prestataires de services mobiles et l'utilisation des services mobiles dans les autres secteurs de l'économie), des interactions entre le développement des entreprises et l'augmentation de l'emploi et des revenus des ménages et des gains de productivités estimés de l'ensemble de l'économie résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Le modèle fournit une estimation dynamique de l'impact sur les recettes fiscales totales, qui reflète la diffusion de ces effets indirects dans l'ensemble de l'économie.

Les impacts macro-économiques sont modélisés en deux étapes :

- Impact des changements fiscaux sur le secteur en lui-même et ses interactions avec le reste de l'économie ;
- Augmentation de la productivité de l'ensemble de l'économie résultant de l'augmentation de la pénétration.

135. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance répercutée aux utilisateurs sous la forme d'une baisse de prix. Ce taux est calculé sur la base de la pente relative de la courbe de l'offre et de la demande de services mobiles.
136. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance non répercutée aux abonnés et réinvestie par les opérateurs.

Le secteur de la téléphonie mobile influence l'ensemble de l'économie à partir de ses liens au sein de la filière. Les télécommunications constituent notamment un intrant important pour les entreprises de l'ensemble de l'économie guinéenne. À mesure que la réduction de la fiscalité et la baisse des prix qui en découle se diffusent, de nombreuses entreprises en profiteront pour augmenter leurs propres extrants. Les entreprises qui approvisionnent le secteur de la téléphonie mobile bénéficieront également de son développement (cf. figure 26).

Figure 26

Liens au sein de la filière

Secteurs fournisseurs	Secteur des communications	Secteurs clients
▶ Ces secteurs se développeront pour fournir davantage d'intrants au secteur des communications ▶ Les principaux bénéficiaires sont: le commerce, les services financiers et l'énergie	▶ Le secteur se développe suite à la réduction de la fiscalité ▶ Les prix baissent en fonction des taux de répercussion aux clients	▶ Ces secteurs bénéficient d'une réduction de leurs coûts ce qui leur permet de se développer ▶ Les principaux bénéficiaires sont: le commerce, l'alimentation et les boissons, l'industrie manufacturière, l'électronique et les communications

Source : analyse EY

Les interactions avec le reste de l'économie conduisent à un cercle vertueux d'expansion économique :

- Les liens en amont et en aval du secteur de la téléphonie mobile conduisent au développement d'un certain nombre de secteurs connexes, ce qui entraîne en retour une augmentation des dépenses circulant dans l'économie ;
- Le secteur des communications mobiles connaîtra une augmentation des investissements, étant désormais plus rentable que dans le scénario de référence ;
- Le revenu total des ménages augmentera, conduisant à une augmentation des dépenses dans le reste de l'économie ainsi que de l'épargne totale finançant l'investissement ;
- L'augmentation des salaires réels attire davantage de personnes dans la population active, ce qui augmente l'emploi et stimule encore plus les dépenses dans l'économie ;
- Le développement de l'économie exige des investissements supplémentaires pour accompagner l'augmentation de l'emploi et soutenir le stock plus important de capital, ce qui entraîne la croissance des secteurs de la construction et de la production de biens d'équipement ;
- La modélisation tient compte des contraintes de disponibilité des ressources (main d'œuvre, capital), de sorte que certains secteurs doivent se contracter pour laisser la place aux secteurs en expansion.

Ces effets d'entraînement et d'interaction seront renforcés par l'augmentation de la productivité de l'économie guinéenne résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Cette augmentation entraînera à son tour une augmentation de la production, des revenus et des dépenses au sein de l'économie.

Les MEGC

Les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) reproduisent l'organisation de l'ensemble de l'économie en décrivant l'ensemble des transactions économiques existantes entre les différents agents économiques (ménages, entreprises, etc.). Ces modèles numériques à grande échelle simulent les interactions économiques de base en reproduisant le flux circulaire de l'économie (cf. figure 27). Ils sont fondés sur la théorie économique de l'équilibre général, selon laquelle l'offre et la demande de produits, de services et de facteurs production sont censées s'équilibrer au sein de l'économie. Les relations économiques reproduites dans les MEGC s'appuient sur la théorie et les données empiriques issues de la recherche économique. Les prix des produits, des services et des facteurs de production s'ajustent jusqu'à ce que l'ensemble des marchés soient satisfaits, et atteignent ainsi un point d'équilibre simultané.

Figure 27

Flux circulaire de l'économie

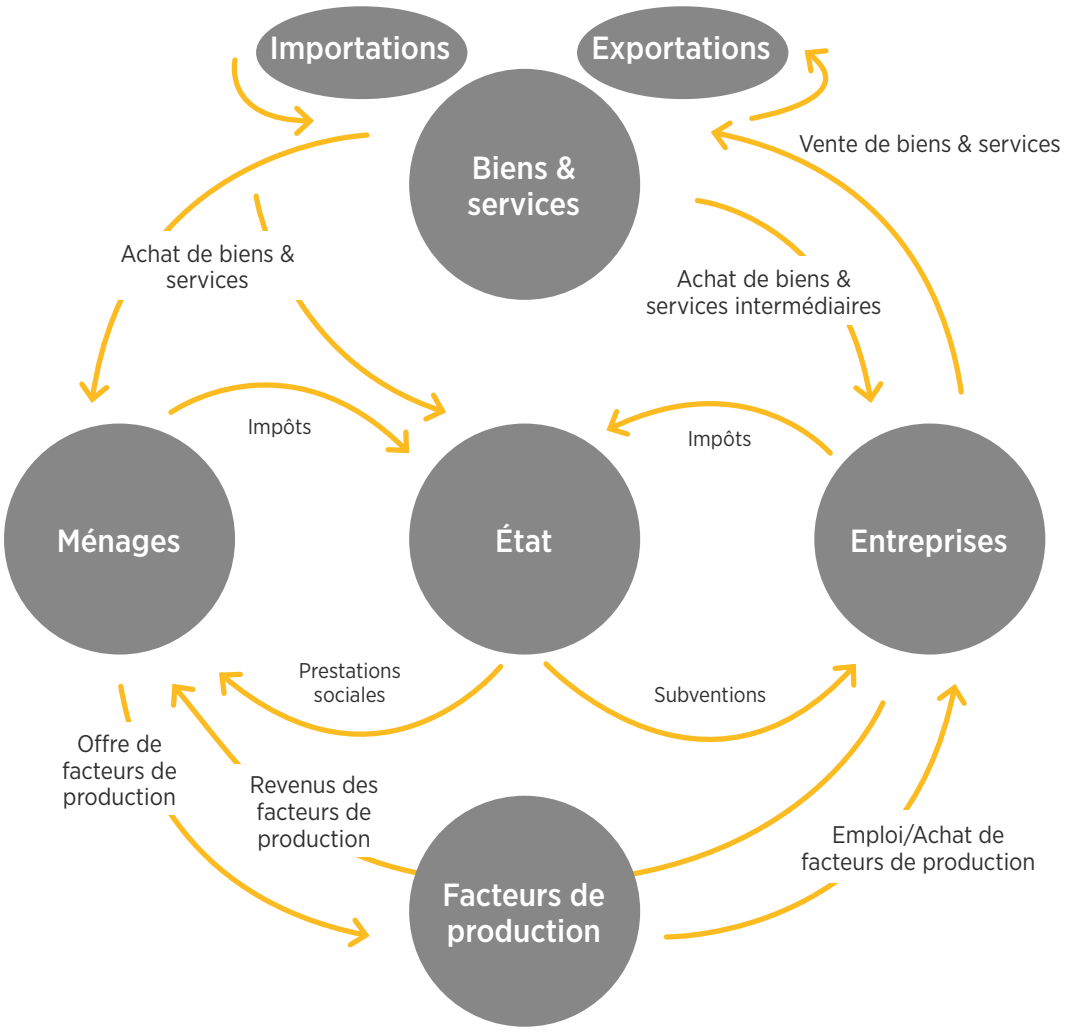

Source : adapté de Burfisher, Mary (2011) *Introduction to Computable General Equilibrium Models*

Le choix des règles de bouclage joue un rôle essentiel dans les MEGC. Il concerne les variables endogènes (déterminées par le modèle) et exogènes (déterminées hors du modèle). Dans le MEGC standard, le prix, la quantité de tous les produits de base hors dotation (produits de base fabriqués et achetés) et les revenus régionaux constituent des variables endogènes, tandis que les variables de politique, de changement technique et de population sont des variables extérieures au modèles.[137] Ce bouclage standard peut être modifié de nombreuses manières possibles selon les hypothèses de modélisation retenues.

137. Hertel, T.W. (ed.), (1997), *Global Trade Analysis: Modeling and Applications*, Cambridge University Press.

Modélisation des scénarios

Le MEGC permet de simuler différentes politiques fiscales pour mesurer l'impact de scénarios prévis de politique sur l'ensemble de l'économie. La méthode est la suivante :

- Premièrement, l'imposition effective des services de communication (qui comprennent les services mobiles) est calculée ;[138]
- Deuxièmement, les paramètres du modèle GTAP (ex. élasticités-prix propres et élasticités-prix croisées) et les règles de bouclage (concernant par exemple les hypothèses d'emploi) sont adaptés au marché des télécommunications mobiles et aux caractéristiques plus générales de l'économie considérée ;
- Troisièmement, plusieurs scénarios sont simulés pour déterminer l'impact direct des impôts et des droits de douane sur les prix et l'amélioration de la productivité résultant de toute augmentation de la pénétration des services mobiles (cf. figure 28) ;
- Enfin, des simulations sont réalisées pour déterminer le nouveau point d'équilibre résultant des chocs de politique introduits dans le modèle.

Figure 28

Méthode générale de modélisation macro-économique

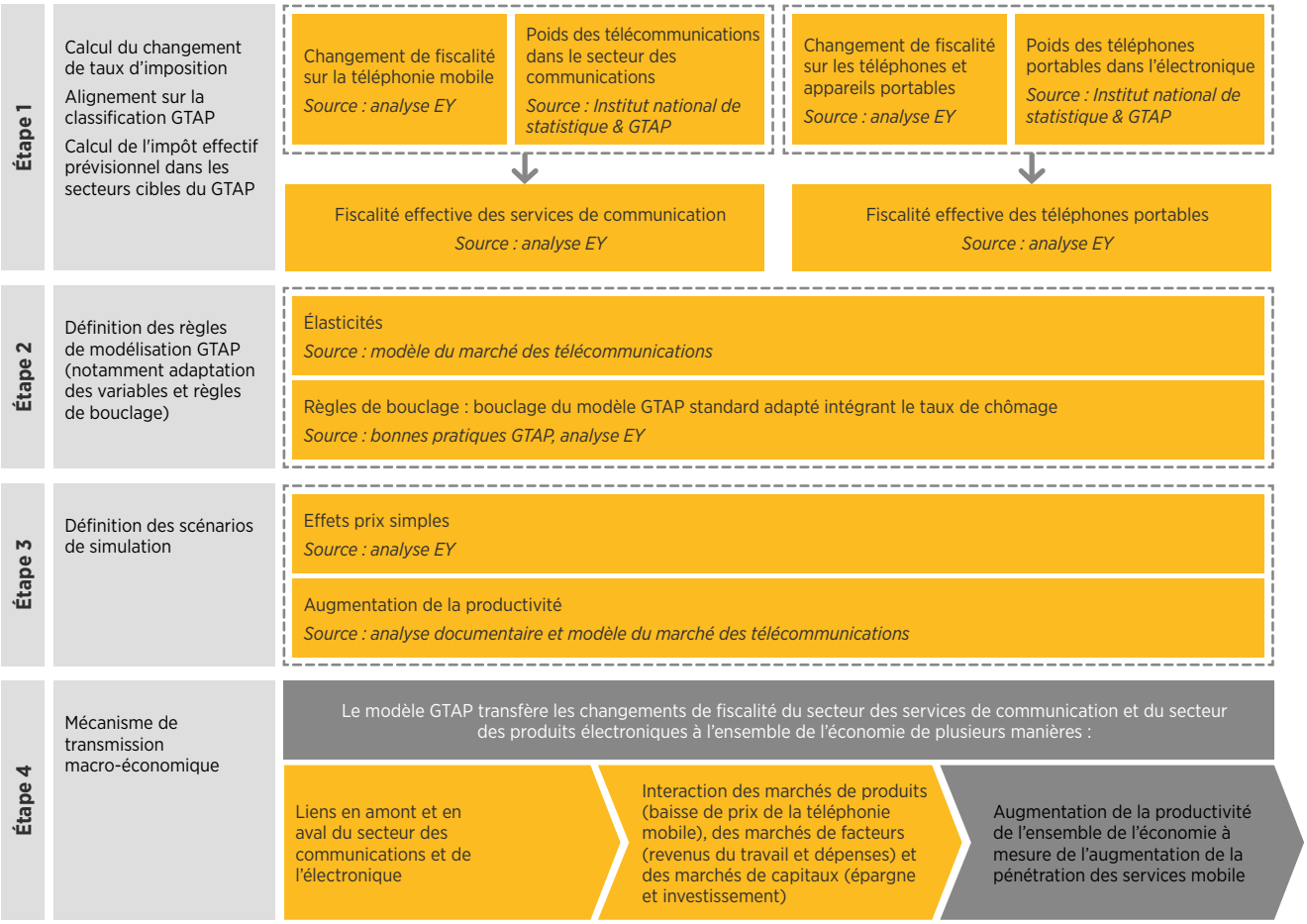

Source : analyse EY

138. Tous les impôts affectant la production et la consommation de services mobiles et d'appareils portables en Guinée (ex. taxe sur le chiffre d'affaires, droit d'accise, TVA) sont additionnés pour évaluer le taux d'imposition effectif (cumulé) de la consommation finale ou intermédiaire de produits et services.

Impact des modifications de politique fiscale sur les prix

Les modifications de la fiscalité applicable à la téléphonie mobile peuvent se répercuter totalement ou partiellement sur les prix à la consommation des produits et services mobiles. Le taux de répercussion dépend de facteurs de marché spécifiques (comme par exemple le degré de concurrence sur le marché concerné) et varie généralement selon les secteurs et les pays.

Dans cette étude, le taux de répercussion aux consommateurs des changements fiscaux est déduit de la modélisation macro-économique du GTAP spécifiquement pour la Guinée. Le modèle GTAP calcule la variation de prix à court et moyen terme des produits intermédiaires et finaux du secteur des télécommunications qui résulte de la modification de la fiscalité. Ce calcul s'appuie sur des corrélations déduites des tableaux entrées-sorties des statistiques nationales et d'autres données empiriques de l'économie guinéenne qui sont incorporées au modèle GTAP. Dans le modèle GTAP, les scénarios de réforme fiscale sont modélisés sous la forme d'un pourcentage de variation de la charge fiscale globale sur la consommation et/ou la production dans le secteur.

La variation de prix dans un pays est donc déterminée par les conditions particulières du marché dans le secteur des communications et les relations au sein de l'ensemble de l'économie du pays, telles que reflétées par les données sous-jacentes (flux de la demande et de l'offre) et les variables de l'économie étudiée (élasticités et autres coefficients estimés). Plus spécifiquement, le taux de répercussion est déterminé par l'élasticité estimée de la demande et de l'offre sur le marché en question.[139] L'élasticité de l'offre dépend de l'environnement concurrentiel et du niveau de pouvoir de marché au sein du secteur et reflète la rentabilité, le coût des intrants et la consommation de ressources naturelles dans la production. L'élasticité de la demande est déterminées par les préférences des consommateurs et varie en fonction des relations comportementales sous-jacentes de l'économie guinéenne.

Le tableau10 présente le taux de répercussion tiré du modèle GTAP pour chaque scénario.

Tableau 10

Taux de repercussion déduit pour chaque scénario

Indicateur	Suppression du droit d'accise sur les bonus d'appel	Suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)	Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens
Taux de répercussion	73,8%	99% (pour les clients étrangers)	94,0%

Dans le scénario 1, les opérateurs mobiles répercutent environ 74% de l'économie d'impôt aux abonnés en réduisant le prix les services mobiles. Reflétant la structure sous-jacente du marché, ce taux de répercussion est déterminé par les élasticités prix et revenus sous-jacentes de l'offre et de la demande.

Dans le scénario 2, les opérateurs mobiles répercutent la quasi-totalité de l'économie d'impôt à la clientèle étrangère. Cela entraine une augmentation des appels internationaux entrants, et donc des revenus encaissés par les opérateurs guinéens sur ces appels.

Dans le scénario 3, sachant que le modèle GTAP fait l'hypothèse d'un marché concurrentiel, un changement fiscal correspondant à une réduction directe du coût de production est répercuté quasiment entièrement aux consommateurs (taux de 94% dans le modèle). Bien que les hypothèses relatives à la demande des consommateurs soient les mêmes que dans les autres scénarios, la réduction de cette redevance qui a des effets de distorsion du marché permet aux opérateurs d'améliorer leur structure de coût, et donc de réduire leurs prix de manière significative. Il s'agit d'un type d'impôt différent de celui du scénario 1, dans lequel la variation d'impôt entraîne une variation de l'écart entre ce que les consommateurs paient et ce que les producteurs reçoivent sans modification structurelle du modèle d'activité des entreprises.

139. Dans l'hypothèse par exemple d'une demande parfaitement élastique, les consommateurs absorbent la totalité de la réduction d'impôt par le biais de la baisse des prix.

Hypothèses clés pour la Guinée

Les hypothèses qui sous-tendent la modélisation du secteur des télécommunications et la modélisation macro-économique utilisées pour cette étude s'appuient sur une analyse documentaire poussée et sont présentées plus en détail ci-dessous :

Élasticité-prix de la demande

L'impact des variations de prix sur la consommation de services mobiles est reflété par l'élasticité-prix de la demande, qui mesure la variation de la demande résultant d'un changement de prix.

Une analyse documentaire a été réalisée (couvrant 30 études) pour servir de base à la définition d'un ensemble d'hypothèses concernant l'élasticité-prix de la demande.

Pour la présente étude, nous avons défini quatre séries d'élasticités-prix de la demande :

- Élasticités de la consommation de services mobiles se rapportant à la variation de consommation par connexion résultant d'une variation de prix ;
- Élasticités de possession de la téléphonie mobile se rapportant à la variation du nombre de connexions résultant d'une variation du prix des services mobiles et des téléphones portables ;
- Élasticités de migration technologique se rapportant à la migration des services 2G vers les services 3G/4G services résultant d'une variation du prix des données et des appareils portables ;
- Élasticité de terminaison des appels internationaux, se rapportant à la variation de consommation par connexion résultant d'une variation du prix de la terminaison des appels internationaux.

Toutes les élasticités de l'étude sont en outre différenciées selon la catégorie de revenus des abonnés (faible, intermédiaire et élevé).
Pour définir des élasticités-prix adaptées à la Guinée, nous nous sommes appuyés sur un ensemble d'études concernant les pays à faible revenu (la Guinée est catégorisée dans les pays à faible revenu par la Banque mondiale).[140]

Nous avons retenu les élasticités-prix suivantes pour les hypothèses de demande de l'étude :

- Élasticités de consommation : - 0,7 à - 0,8 pour les services vocaux et - 1,0 à - 1,3 pour les données
- Élasticités de possession : - 0,8 à - 1,0 pour les services mobiles et - 1,1 à - 1,4 pour les téléphones portables
- Élasticités de migration technologique : - 0,2 à - 0,3 pour les données et – 0,3 à - 0,5 pour les téléphones portables
- Élasticité de terminaison des appels internationaux : - 1,34. Ce chiffre s'appuie sur une l'étude empirique de l'OCDE (2015) consacrée à l'élasticité des frais de terminaison des appels internationaux.

Taux de réinvestissement

Le taux exact de réinvestissement dépend de plusieurs facteurs, dont notamment la gestion des flux de trésorerie de chaque entreprise. Dans la modélisation, nous faisons l'hypothèse que les opérateurs réinvestissent 60% de la part de l'économie d'impôt qu'ils conservent (à savoir celle qu'ils ne répercutent pas aux utilisateurs). Les autres 40% sont conservés sous forme d'augmentation des bénéfices. Cette hypothèse repose sur la revue de la littérature existante sur les retombées économiques des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile.[141]

En ce qui concerne la part réinvestie, on suppose que 20% des investissements des opérateurs sont dirigés vers la construction de nouveaux sites 2G et 80% à la modernisation de sites 2G pour la 3G. Cette hypothèse repose sur l'analyse des données GSMAi par EY, qui montrent qu'il existe un potentiel significatif d'augmentation de la couverture 3G (qui est actuellement de 60%), en parallèle d'un besoin d'extension de la couverture 2G (86%). Nous avons fait les hypothèses suivantes de réinvestissement pour chaque scénario:

- Scénario 1 : 20% des investissements affectés à la construction de nouveaux sites 2G, 20% à la modernisation de sites 2G pour la 3G et les 60% restants à l'amélioration des réseaux ;
- Scénario 2 : 60% des investissements affectés à la construction de nouveaux sites 2G et 40% à la modernisation de sites 2G pour la 3G ;

140. Banque mondiale (https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups)
141. Voir par exemple : Gilchrist and Himmelberg (1995), *Evidence on the role of cash flow for investment* et Katz (2012) : *Assessment of the economic impact of taxation on communications investment in the United States.*

- Scénario 3 : 20% des investissements affectés à la construction de nouveaux sites 2G et 80% à la modernisation de sites 2G pour la 3G ;

Pour évaluer la population couverte par chaque nouveau site, nous avons utilisé des estimations provenant de la Tanzanie. Cela s'explique par l'absence de données locales ainsi que par les similarités qui existent entre la Guinée et la Tanzanie en termes de profil démographique et de caractéristiques du marché de la téléphonie mobile. Nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- La couverture d'un nouveau site 3G au niveau de pénétration retenu est d'environ 8 000 personnes

- La couverture d'un nouveau site 2G est supérieure de 67%, sur la base des données fournies par les opérateurs mobiles tanzaniens, soit 13 500 personnes.

Pour déterminer le montant des dépenses d'investissement nécessaires à la modernisation des sites ou à la construction de nouveaux sites, nous avons utilisé les hypothèses suivantes :

- Le montant des dépenses d'investissement nécessaires à la modernisation d'un site 2G pour la 3G est de 25 000 $ (sur la base d'autres études de la GSMA)

- Le montant des dépenses d'investissement nécessaires à la construction d'un nouveau site 2G est de 90 250 $ (sur la base des données fournies par les opérateurs mobiles guinéens).

Impact sur la productivité globale des facteurs

Les avantages de la connectivité mobile – et leurs répercussions macro-économiques – ont fait l'objet de nombreuses études. Les retombées de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie à travers leur impact sur la productivité, dont l'un des principaux indicateurs de mesure est la productivité globale des facteurs (PGF).[142]

On suppose ainsi qu'une augmentation de 1% de la pénétration en abonnés uniques entraîne une augmentation de 0,19% de la productivité globale des facteurs. Ce chiffre est tiré de l'analyse documentaire et d'études antérieures réalisées par la GSMA. Il a été ajusté sur la base d'études antérieures pour tenir compte de la pénétration de la téléphonie mobile en Guinée et des infrastructures du pays.[143]

L'impact sur la PGF est modélisé sous la forme d'une variation de l'ensemble des facteurs primaires (à parts égales) de l'économie guinéenne. Cette variation de productivité constitue une variable pour la fonction de production de valeur ajoutée à élasticité de substitution constante (CES).[144] Dans le modèle guinéen, le choc de PGF est la résultante de deux effets :

- baisse des coûts de production, qui est répercutée aux consommateurs par le biais d'une baisse des prix, qui entraîne à son tour une augmentation du niveau de la demande et de la production (effet sur la production) ;

- réduction de la demande de facteurs primaires pour un niveau donné de production (effet de productivité).

Évolution dans le temps des impacts macro-économiques

Le modèle GTAP standard calcule la variation des principales variables économiques entre différents états possibles de l'économie (scénario de référence et scénario de politique) à un moment donné dans le temps. Cela signifie que le modèle standard est un modèle comparatif statique, qui ne modélise pas la transition au fil du temps de l'état initial vers le nouvel équilibre.

La littérature MEGC sur les impacts dynamiques de la politique fiscale sur le PIB d'un pays montre que la transition vers un nouvel équilibre prend en moyenne 5 à 10 ans, l'augmentation annuelle du PIB se réduisant au fil du temps.[145]

Sur la base de ces données, la transition entre le scénario de référence et le changement de politique a été dérivée. Il est supposé que 67% du nouvel état de stabilité est ressenti en 2020 (l'année suivant la mise en œuvre du changement de politique), 83% en 2021, 95% en 2022 et 100% en 2023 (cinq ans après la mise en œuvre du changement de politique). On suppose que les effets de productivité s'appliquent à partir de 2019. Ces hypothèses sont illustrées dans la figure 29 ci-dessous.

142. La PGF mesure le niveau d'efficacité de l'utilisation des intrants dans le processus de production de l'économie considérée.
143. Ce chiffre s'appuie sur des analyses antérieures de la GSMA qui précisent la relation entre taux de pénétration de la téléphonie mobile, les infrastructures et la productivité.
144. L'effet de substitution des facteurs est nul dans l'hypothèse d'une variation à parts égales de la productivité de l'ensemble des facteurs.
145. Voir par exemple : HMRC, *The Dynamic Effects of Fuel Duty Reductions* (2014) ; HMRC, *The Dynamic Effects of Corporation Tax* (2013) ; Giesecke et Nhi, *Modelling Value-Added Tax in the Presence of Multiproduction and Differentiated Exemptions* (2009).

Figure 29

Hypothèses de transition vers le nouvel équilibre

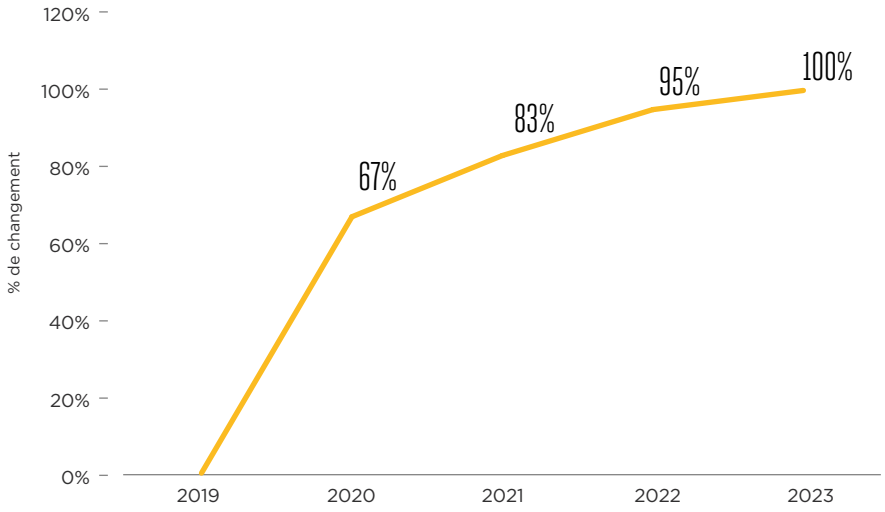

Source : analyse EY

Règles de bouclage du modèle macro-économique

Pour refléter les conditions particulières du marché de l'emploi de la Guinée, une règle de bouclage particulière a été appliquée au GTAP pour l'emploi et les salaires. L'approche habituelle des MEGC consiste à supposer que l'offre de main d'œuvre est fixe, et qu'une augmentation de la demande de main d'œuvre a donc pour résultat une augmentation des salaires et des prix plutôt que de l'emploi. On observe toutefois un taux de chômage important de la main d'œuvre qualifiée en Guinée.

Les données d'enquête sur l'emploi publiées par l'Institut National de la Statistique de Guinée montrent que le pays connaît un problème de chômage élevé chez les titulaires de diplômes professionnels ou universitaires (le taux de chômage de la population ayant une éducation de niveau technique ou professionnel est de 28% et s'élève à 35% chez les titulaires d'un diplôme universitaire). Par conséquent, la modélisation macro-économique du GTAP prévoit du chômage dans la catégorie « techniciens/ travailleurs professionnels », ce qui signifie qu'une augmentation de la demande dans l'économie entraîne à la fois une augmentation du taux d'emploi et une augmentation des salaires pour les travailleurs qualifiés.

Poids de la téléphonie mobile dans le secteur des télécommunications

Sachant que le modèle macro-économique GTAP ne considère pas le secteur de la téléphonie mobile comme un secteur distinct, nous avons estimé le poids hors modèle du sous-secteur de la téléphonie mobile sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (INS) et de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) de la Guinée. Compte-tenu du poids limité des services postaux et des lignes téléphoniques et connexions internet fixes en Guinée, la part de la téléphonie mobile a été estimée à 99%.

Modélisation de la fiscalité des appels internationaux entrants

Pour la modélisation du scénario 2, il a été nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses pour estimer l'impact de la réduction de la fiscalité des appels internationaux entrants sur le marché de la téléphonie mobile :

- On a supposé que le prix des services mobiles intérieurs ne changeait pas, la réduction de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE) modifiant uniquement le prix payé par les abonnés étrangers. Le taux de répercussion étant proche de 100% dans ce scénario, les clients étrangers bénéficient d'une réduction de prix d'environ 42,3%, de 0,28 à 0,16 $ par minute. Par conséquent, les retombées sur le marché intérieur, en termes de connexions, d'abonnés et d'ARPU, se limitent aux effets de réinvestissement.

- Dans ce scénario, on suppose que les opérateurs réinvestissent 12,3% des recettes supplémentaires provenant des appels internationaux entrants vers le marché guinéen de la téléphonie mobile.[146] Ces investissements sont le résultat de réduction des coûts des opérateurs permise par l'augmentation du volume des appels entrants, en plus du climat d'investissement plus favorable résultant de la réforme fiscale. On suppose que 20% des investissements supplémentaires sont dirigés vers la construction de nouveaux sites 2G et 80% vers la modernisation de sites 2G pour la 3G.

146. À l'heure actuelle, le ratio des dépenses d'investissement rapportées au chiffre d'affaires est d'environ 12,3% pour les opérateurs mobiles guinéens. Nous faisons l'hypothèse que ce taux reste constant suite à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Annexe B : Estimations par scénario

Cette annexe présente le détail des impacts estimés de chaque scénario fiscal sur le secteur de la téléphonie mobile et sur l'économie dans son ensemble par rapport au scénario de référence qui ne prévoit pas de réforme fiscale.

Scénario 1 : Élimination du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel

Ce scénario modélise la suppression du droit d'accise (taxe sur la consommation téléphonique, ou TCT) actuellement perçu sur les bonus de communication au taux de 1 GNF par seconde. [147].

Table 11

Impact annuel de la suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des services par rapport au cas de référence	-4,4%				
Connexions supplémentaires (cumul)	369 000	773 000	930 000	1 099 000	1 276 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	192 000	401 000	483 000	570 000	663 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	167 000	439 000	614 000	879 000	1 198 000
dont migration de technologie	74 000	188 000	288 000	469 000	697 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	197 000	415 000	502 000	600 000	706 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-3,0%	-1,6%	-1,7%	-1,7%	-1,7%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	2,6%	5,4%	6,3%	7,3%	8,2%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	1,4%	2,8%	3,3%	3,8%	4,3%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	4,5%	9,2%	10,1%	11,0%	11,9%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	-0,4 M$	24 M$	30 M$	37 M$	44 M$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,1%	4,3%	5,1%	6,0%	6,9%
Investissement supplémentaire	5 M$	5 M$	5 M$	6 M$	6 M$
Impact fiscal statique[148]	32 M$	- 34 M$	- 36 M$	- 38 M$	- 40 M$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 27 M$	-17 M$	- 16 M$	- 14 M$	- 12 M$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE[149]					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications	- 9 M$	- 7 M$	- 9 M$	- 11 M$	- 11 M$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	5 M$	16 M$	20 M$	23 M$	24 M$
Recettes fiscales totales	- 4 M$	9 M$	11 M$	12 M$	13 M$
Recettes totales cumulées	*- 4 M$*	*5 M$*	*15 M$*	*28 M$*	*41 M$*
PIB réel	4 M$	38 M$	4 M$	54 M$	57 M$ (0,88%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				4,156 (0,08%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				79 M$ (0,97%)
Consommation des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				75 M$ (0,95%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				14 M$ (1,85%)

Source : analyse EY

147. La réduction d'impôt est calculée sur l'assiette effective, qui est le chiffre d'affaires total des services. Le taux effectif passe de 14,7% à 8,8%.
148. Ce chiffre correspond au coût initial direct pour le Trésor public, avant changement comportemental dans le secteur et dans l'économie ; il surévalue le coût réel.
149. Il n'existe pas de données relatives à l'évolution dans le temps du nouvel équilibre pour certaines de ces variables.

Figure 30

Impact de la suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel en termes de connexions et de pénétration

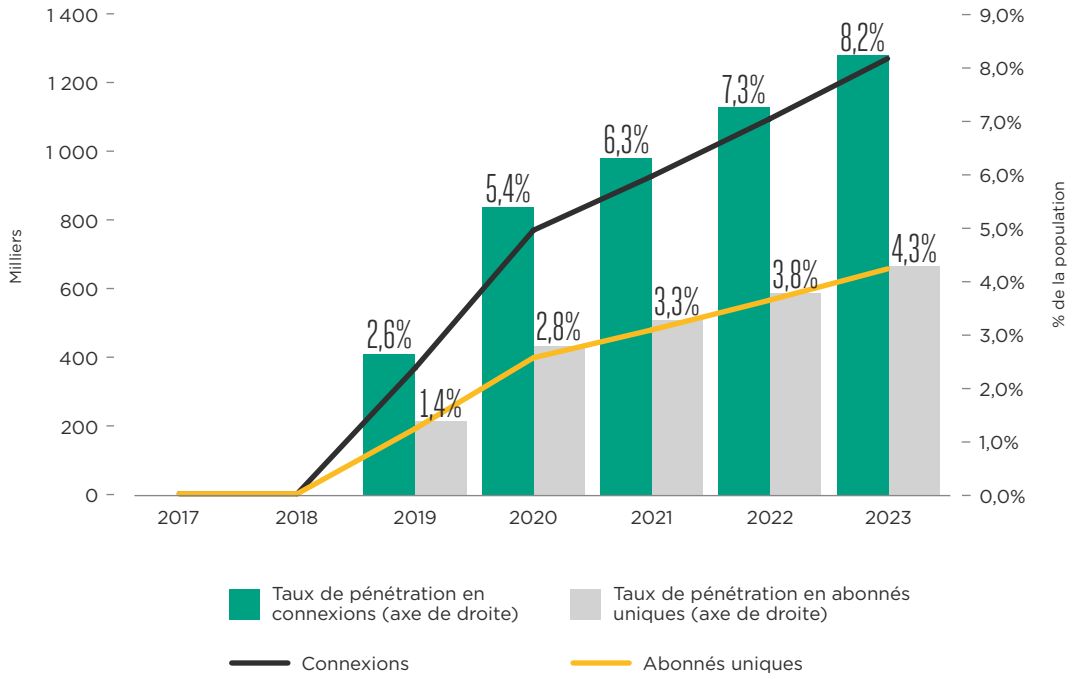

Source : analyse EY

Figure 31

Principaux facteurs de la variation des revenus du marché résultant de la suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel

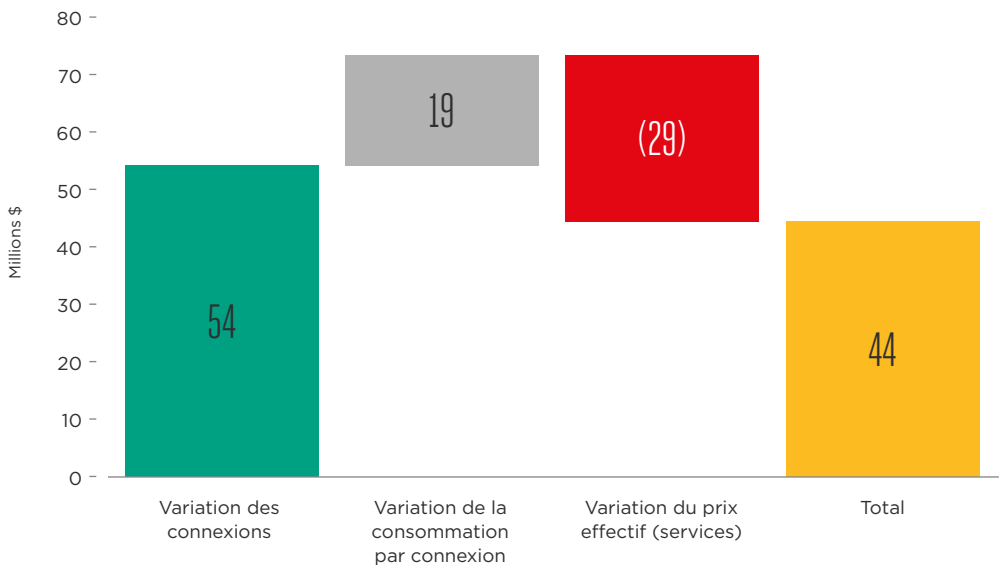

Source : analyse EY

Figure 32

Suppression du droit d'accise (TCT) sur les bonus d'appel – impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M$)

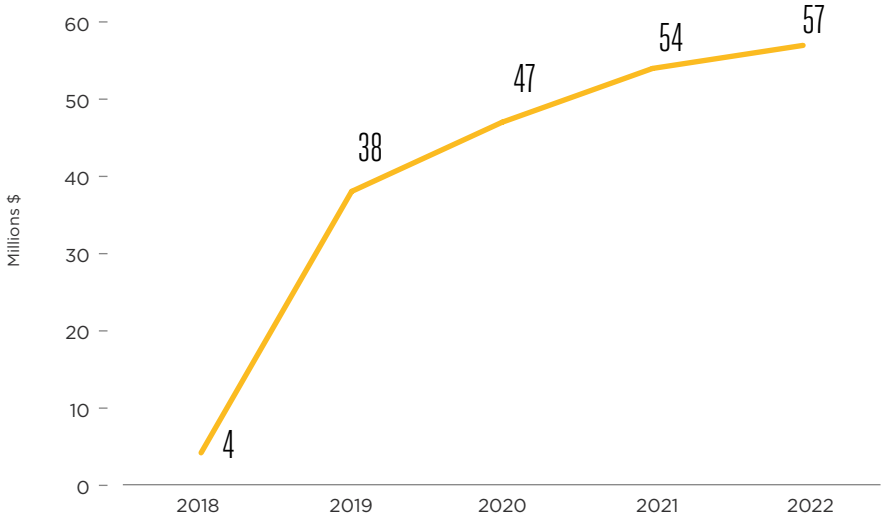

Source : analyse EY

Scénario 2 : Suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)

Ce scénario modélise la suppression de la surtaxe de 0,12 $ sur les appels internationaux entrants (SAIE)

Table 12

Impact annuel de la suppression de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des appels internationaux entrants par rapport au scénario de référence	-42,3%				
Connexions supplémentaires (cumul)	186 000	545 000	933 000	1 347 000	1 784 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	97 000	283 000	484 000	699 000	927 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	46 000	205 000	469 000	814 000	1 247 000
dont migration de technologie	46 000	205 000	469 000	814 000	1 247 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	103 000	303 000	518 000	747 000	990 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	3,1%	5,9%	5,4%	5,1%	4,8%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	1,3%	3,8%	6,3%	8,9%	11,5%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,7%	2,0%	3,3%	4,6%	6,0%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	1,3%	3,7%	6,0%	8,4%	10,6%
Augmentation des revenus du marché (cumul)	25 M$	58 M$	75 M$	95 M$	114 M$
Augmentation des revenus du marché (cumul) par rapport au scénario de référence	4,7%	10,4%	12,7%	15,2%	17,7%
Investissement supplémentaire	3 M$	5 M$	5 M$	5 M$	6 M$
Impact fiscal statique	- 46 M$	- 49 M$	- 52 M$	- 56 M$	- 58 M$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 43 M$	- 40 M$	- 36 M$	- 31 M$	- 25 M$
Appels internationaux entrants supplémentaires (millions de minutes)	110	226	240	252	263
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications	- 20 M$	- 16 M$	- 20 M$	- 22 M$	- 24 M$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	6 M$	21 M$	26 M$	30 M$	32 M$
Recettes fiscales totales	- 13 M$	6 M$	7 M$	8 M$	8 M$
Recettes totales cumulées	*- 13 M$*	*- 8 M$*	*- 1 M$*	*7 M$*	*15 M$*
PIB réel	14 M$	64 M$	76 M$	85 M$	89 M$ (1,36%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				13,193 (0,24%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				90 M$ (1,11%)
Dépenses des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				86 M$ (1,08%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				24 M$ (3,17%)

Source : analyse EY

Figure 33

Impact de la suppression de la SAIE sur le nombre de connexions et le taux de pénétration

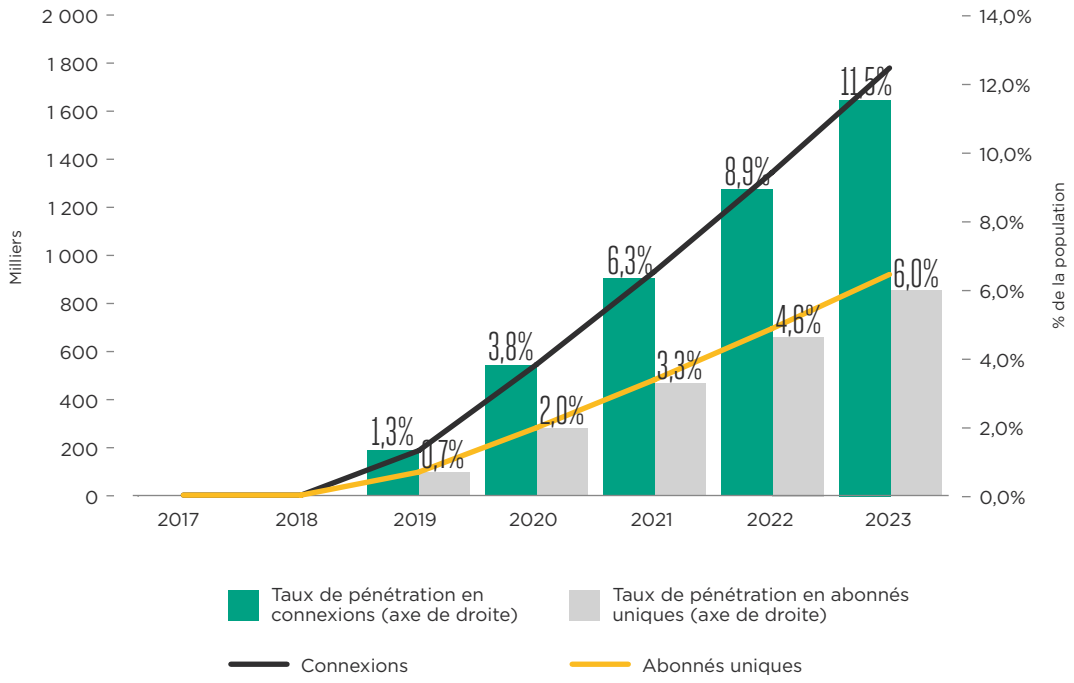

Source : analyse EY

Figure 34

Suppression de la SAIE – impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M$)

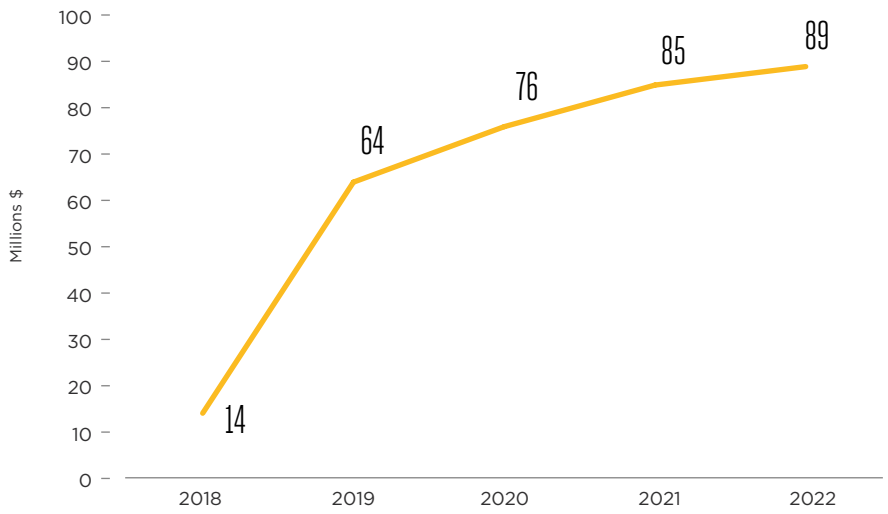

Source : analyse EY

Scénario 3 : Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) payée par les opérateurs

Ce scénario modélise une réduction de 80% de la redevance annuelle de spectre payée par les opérateurs.

Table 13

Impact annuel de la réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des services par rapport au scénario de référence	-2,6%				
Connexions supplémentaires (cumul)	160 000	337 000	364 000	393 000	423 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	83 000	175 000	189 000	204 000	220 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	92 000	235 000	315 000	442 000	592 000
dont migration de technologie	37 000	87 000	123 000	200 000	297 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faible revenu	84 000	179 000	193 000	212 000	234 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-1,7%	-0,8%	-0,8%	-0,8%	-0,8%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	1,1%	2,3%	2,5%	2,6%	2,7%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,6%	1,2%	1,3%	1,3%	1,4%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	2,3%	4,6%	4,7%	4,9%	5,0%
Augmentation des revenus du marché (cumul)	- 25 M$	10 M$	115 M$	125 M$	14 M$
Augmentation des revenus du marché (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,4%	1,8%	1,9%	2,0%	2,1%
Investissement supplémentaire	0,5 M$	0,55 M$	0,65 M$	0,65 M$	0,6 M$
Impact fiscal statique	-15 M$	-15 M$	-15 M$	-15 M$	-18 M$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 13 M$	- 6 M$	- 5 M$	- 4 M$	- 5 M$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications	- 12 M$	- 10 M$	- 12 M$	- 14 M$	- 15 M$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	9 M$	11 M$	14 M$	16 M$	17 M$
Recettes fiscales totales	- 3 M$	2 M$	2 M$	2 M$	2 M$
Recettes totales cumulées	*- 3 M$*	*- 1 M$*	*- 1 M$*	*3 M$*	*5 M$*
Real GDP	4 M$	15 M$	18 M$	21 M$	22 M$ (0,34%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				3 798 (0,07%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				29 M$ (0,36%)
Dépenses des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				30 M$ (0,37%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				9 M$ (1,17%)

Source : analyse EY

Figure 35

Impact de la réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) sur le nombre de connexions et le taux de pénétration

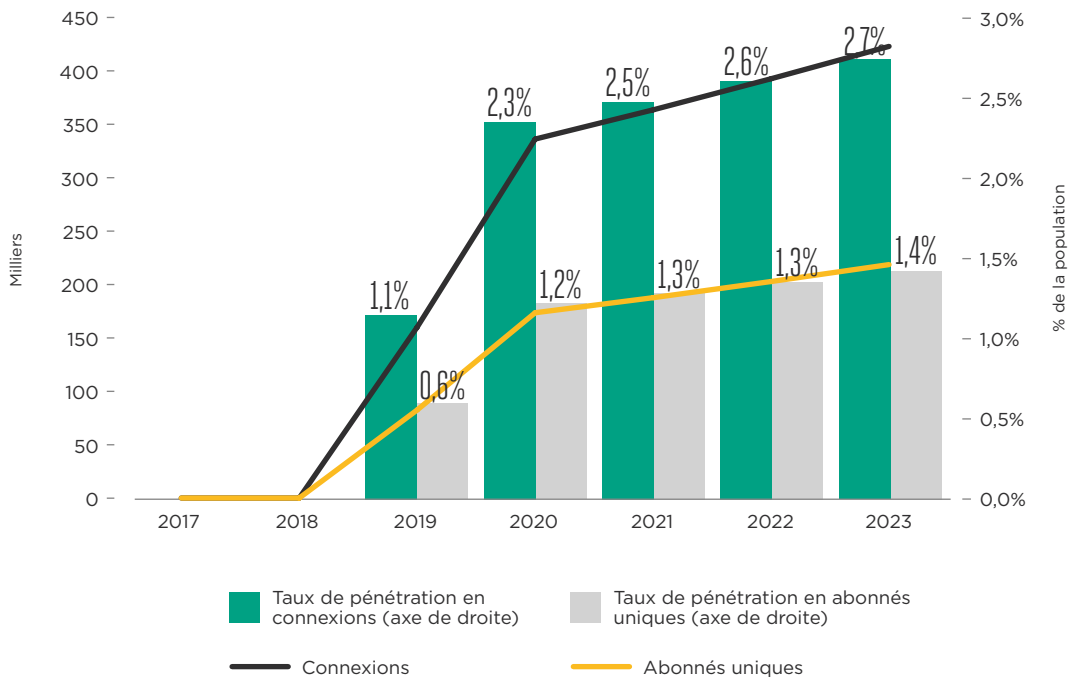

Source : analyse EY

Figure 36

Principaux facteurs de la variation des revenus du marché résultant de la réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH)

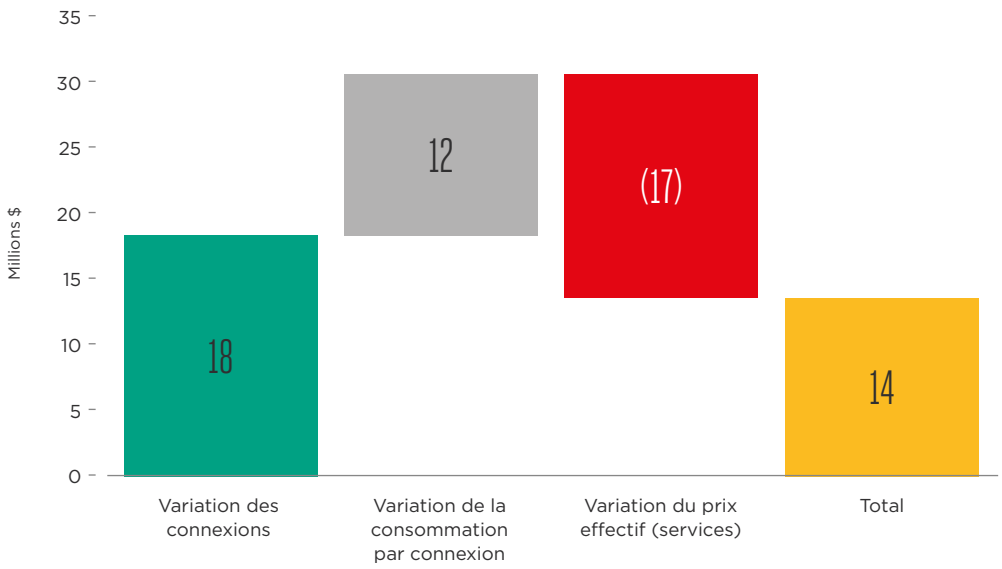

Source : analyse EY

Figure 37

Réduction de 80% de la redevance annuelle sur les faisceaux hertziens (redevance FH) – impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M$)

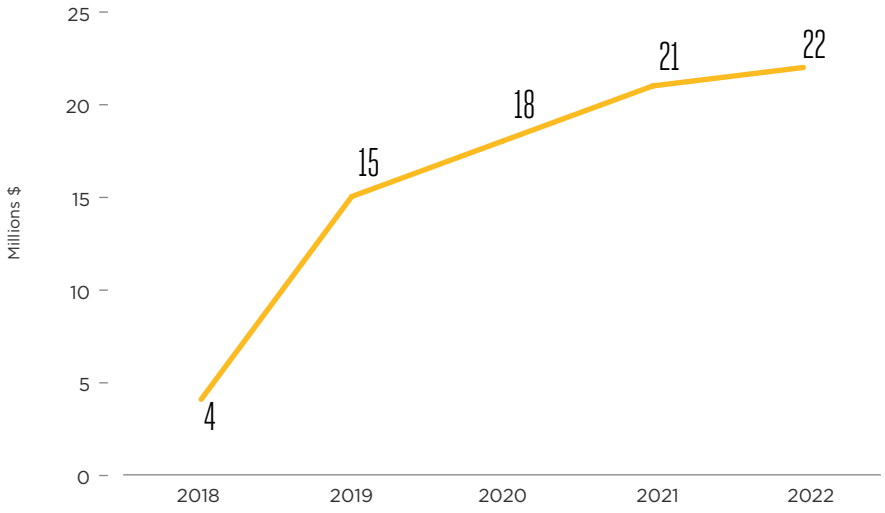

Source : analyse EY

Pour consulter l'intégralité du rapport, visitez le site de la GSMA à
www.gsma.com

GSMA HEAD OFFICE
Floor 2
The Walbrook Building
25 Walbrook
London EC4N 8AF
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 7356 0600
Fax: +44 (0)20 7356 0601